

www.lepaulette.com

L'Épaulette

N°191 - Décembre 2015

Revue de l'association des officiers de recrutement interne et sous contrat

Le travail pour loi, l'honneur comme guide



SENTINELLE

LA LOI - CE QUE FAIT L'ÉPAULETTE
APNM :
OPEX ET MISSINT
À NOËL



Le travail pour loi,
l'honneur
comme guide.



© DR L'ÉPAULETTE

Dossier :
SENTINELLE
page 10.

- 2 ÉDITORIAL**
> P 2 - Traits d'union... par les généraux (2s) Hervé Giaume, Jean-François Delochre, Daniel Brulé, présidents de L'Épaulette.
- 3 ACTUALITÉ DÉFENSE**
> P 3 - Commémoration - 25 septembre 2015 : Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives. Le Souvenir Français rend hommage aux étudiants et lycéens qui ont manifesté le 11 novembre 1940 à Paris.
> PP 4 - 5 - LPM - Actualisation de la LPM adoptée le 28 juillet 2015. (Extrait relatifs aux APNM, à SENTINELLE, et au Service militaire volontaire).
> P 6 - OPEX - Les engagements à Noël - Opérations extérieures 2008 - 2013 - 2014 - 2015. > P 7 - Les déploiements à Noël en France et au Moyen-Orient. > PP 8 - 9 - Solidarité Défense Opération « dessins de Noël » avec les colis aux militaires en Opex. > CTSA : appel au don du sang.
- 10 DOSSIER** **SENTINELLE**
En couverture
> PP 10 - 14 - Introduction -1) Le cadre général de l'opération.
> PP 14 - 17 - 2) Le plan Vigipirate et l'opération Sentinelle.
> PP 17 - 19 - 3) L'Engagement des forces - Conclusion PP 19, 20, 21.
- 22 ACTUALITÉS MILITAIRES**
> PP 22 - 23 - Promotion Nungesser - La journée du parrain et les projets. Une équipe de la promotion participe au challenge Cyber-Défense des Écoles militaires.
- 24 VIE D'OFFICIER**
> P 24 - Hommage solennel - Vendredi 16 octobre 2015, hommage à la cathédrale Saint-Louis des Invalides : l'éloge funèbre du général de corps d'armée Jean Combette, par le GAR Bruno Dary.
> PP 26 - 28 - Une cérémonie peu habituelle en Gironde ! - Un officier issu de nos rangs et membre de L'Épaulette, le Colonel (er) Jean Bertrand élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.
- 30 HISTOIRE**
> PP 30 - 31 - La bande des six sergents. > P 32 Chronique historique du SHD par le LCL Plantec.
- 33 ÉTUDES & PROJETS**
> P 33 - Les associations professionnelles nationales de militaires (APNM) - Que fait L'Épaulette ? Par le GDI (2s) Christian Cavan.
- 34 TRIBUNE LIBRE**
> PP 34 - 35 - Syrie, quelle est la stratégie russe ? Par Thomas et Jean-Baptiste Flichy de La Neuville, Capitaine Adrien Lebout.
- 36 VIE PRATIQUE**
> PP 36 - 39 - Infos administratives et sociales D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez - Pension militaire d'invalidité délais - Perspective - Dépendance.
- 40 VIE DE L'ÉPAULETTE**
> P 40 - Concours 2015 d'admission à l'EMS 2 armée de Terre. > P 41 - Remise des sabres et des casoars aux ESCC - La 55^e promotion de l'EMIA entre dans la communauté des officiers. > P 42 - Agenda du président de L'Épaulette. - Remise du prix de L'Épaulette 2015 au GA Artillerie. - Promotion capitaine Legrand 60^e anniversaire du parrain. > P 43 - Légion d'honneur Maurice Lombard grand officier. Licence EMIA communication des écoles de Coëtquidan > P 44 - Groupement 47 de Lot et Garonne - 20^e anniversaire de la présence du 48^e régiment de Transmissions à Agen. > P 45 - Un lien plus fort entre les promotions. > P 46 - La promotion Raymond Dronne (OSC 2014-2015) à l'honneur. - Remise du prix de L'Épaulette le 9 juillet 2015 à la BPIA de Chalon-sur-Saône.
- 47 > RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE**
> PP 47 - 49 - Maréchal un jour, par le général (2s) Jean-François Delochre. Aborder un sujet de culture (concours EDG ou autre niveau).
> PP 50 - 52 - Témoignages reconversions - Retour aux sources - De la gestion du matériel à l'entretien des espaces verts.
De la cavalerie à la logistique OSC : anticiper sa fin de contrat. > P 53 Cap sur une deuxième carrière ! Rendez-vous le jeudi 11 février 2016.
> P 54 - Journée nationale et Assemblée générale de L'Épaulette le samedi 6 février 2016 - P 55 - Journée nationale de L'Épaulette - Pouvoir AG.
- 56 CARNET** **BIBLIOGRAPHIE**
> P 56 - Mariage - Naissances - Décès - Mesures nominatives. - > P 58 - Décorations. - Bulletins de promotions reçus.
> PP - 59, 60, 61, 62 - Notre sélection de livres...
- 63 BULLETIN D'ADHÉSION**
> P 63 - Bulletin d'adhésion - P 64 - Mandat de prélèvement SEPA.

En couverture n°191 :

Dossier : Sentinelle
Droits réservés : © DR - Paul Moreaux
L'Épaulette -



Issue de la Versillaise, reconnue d'utilité publique le 23 février 1924 - **Président fondateur** : Général de corps d'armée Paul Gandoët (†) (1965-1970) - **Présidents d'honneur** : Général de corps d'armée (2s) Alain Le Ray (†) (1970-1982) - Général d'armée (2s) Bernard Lemattre (†) (1982-1988) - Général de corps d'armée (2s) Norbert Molinier, (1988-1993) - Général de corps d'armée (2s) Jean-Louis Roué (†) (1993-1997), - Général (2s) Claude Sabouret (†) (1997-2000) - Général (2s)

Jean-Pierre Drouard (2000-2005) - Général de division (2s) Daniel Brulé (2005-2009) - Général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013) - **Président national** : Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - La revue L'Épaulette est publiée par la mutuelle du même nom. - **Crédits photos** : DR L'Épaulette - **Conception et réalisation** : Michel Guillon - **Impression** : Roto Press Graphic - Route Nationale 17- 60520 La Chapelle en Serval - Tél. : 03 44 54 95 95 - **Dépôt légal** : n°35254 - **Directeur de la publication** : Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - **Délégué général, directeur administratif et financier** : Général (2s) Marc Delaunay - **Rédacteur en chef** : Général (2s) Paul Moreaux - **Siège social** : Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case n°115 - 75614 PARIS Cedex 12 - **Tél.** : 01 41 93 35 35 - **Fax** : 01 41 93 34 86 - **Courriel** : nicole.demengel@lepaulette.com - **Site Internet** : <http://www.lepaulette.com> - **Blog** : <http://alphacom.unblog.fr> - **Intitulé du CCP** : L'Épaulette n° 295-97 B Paris. - **N° de commission paritaire** : 0519 M 08374. - **Diffusion** : par routage adhésion/abonnement. **Dépôt légal** : décembre 2015.





Traits d'union...



MICHEL GUILLON / L'ÉPAULETTE



BRUNO BIASUITO DICOD



De gauche à droite : le général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume président national de L'Épaulette depuis 2013 ; le général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013) ; le général de division (2s) Daniel Brûlé (2005-2009) ; anciens présidents.

Faut-il le rappeler ? Les missions statutaires de L'Épaulette sont de valoriser l'action de l'officier, d'œuvrer à la cohésion du corps des officiers, de soutenir les actions pour l'amélioration des statuts et de la condition militaire, de promouvoir l'égalité des chances, d'encourager et de soutenir les démarches favorisant l'ambition intellectuelle et professionnelle des

adhérents et enfin d'apporter appui et assistance aux adhérents et à leurs familles.

Dans quelques mois, la composition du CSFM va changer et se réduire en nombre. Il est prévu de réserver 16 places sur 61 au profit des associations Nationales Professionnelles Militaires (APNM) et 3 places pour des associations de retraités.

Ces APNM devront être exclusivement constituées par des militaires en activité et les associations de retraités uniquement avec des retraités. Malgré le fait de représenter dans le principe, près de 70% des officiers de l'armée de Terre (sans compter de nombreux officiers de la Gendarmerie nationale, du SCA, du SEA, du SID, du SSA...), L'Épaulette ne pourra trouver sa place dans ces conditions.

Pour moi, la question de l'avenir de notre association se pose si nous ne prenons pas part aux évolutions actuelles et si nous ne resserrons pas les rangs pour renforcer notre place.

En effet L'Épaulette ne peut être actuellement représentée dans les instances de concertation, notamment au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM), car seules les associations essentiellement constituées de retraités y ont leur place (6 sur 85). L'Épaulette étant constituée par une majorité d'officiers d'active, cela l'exclut par construction.

Devons-nous rester sans faire, à nos officiers d'active, une proposition de les aider à constituer, avec les sous-officiers et les militaires du rang, une APNM afin d'occuper une place qui, si nous ne l'investissons pas, sera prise par d'autres associations... peut-être moins représentatives de la diversité des militaires actuels, hommes et femmes, peut-être moins ouvertes au dialogue et moins constructives dans leurs propositions ?

Voulons-nous laisser le train APNM passer et rester sur le quai ?

Il est évident que la quasi-totalité des militaires en général et des officiers en particulier n'avait aucune velléité de créer ces APNM. Mais aujourd'hui force est de constater que ces APNM verront le jour dans les mois qui viennent et vont s'imposer. J'ai donc souhaité mener une réflexion au sein de notre association par le biais d'un groupe de travail, puis au sein du conseil d'administration et enfin lors de la journée du réseau de L'Épaulette avec les présidents départementaux et les correspondants de L'Épaulette. Compte tenu de notre diversité des recrutements (sous-officiers, militaires du rang), de nos origines (EMIA, CTA, OAEA, OAES, rang, OSC) et de nos armées et services d'appartenance (Terre, Gendarmerie Nationale, SEA, SSA, SID, etc.), il apparaît très vite que L'Épaulette répond pour parties aux critères demandés pour les APNM. Il en ressort une volonté de faire une véritable proposition par le biais de la création d'une association loi 1901, distincte de L'Épaulette, qui permettrait d'accueillir trois collègues (officiers, sous-officiers et militaires du rang) dont les premiers adhérents proviendront, sur volontariat, des actuels adhérents de L'Épaulette et des autres associations ayant des adhérents en activité. Cette proposition devrait permettre de constituer une APNM d'emblée opérationnelle, ayant le sens du service et de l'intérêt collectif et individuel.

L'ensemble de ces missions statutaires ne se retrouve-t-il pas en grande majorité dans ce qu'il sera demandé aux APNM afin d'être un vrai partenaire pour le Commandement et le pouvoir politique ?

Les anciens, dont je fais partie, ne doivent-ils pas être en appui de nos jeunes en activité pour leur faire profiter de notre indépendance et de nos expériences comme c'est déjà le cas pour la préparation des examens et des concours ou encore dans le cadre de la solidarité au moment de la reconversion ou exceptionnellement quand une famille est frappée par le malheur ?

L'enjeu est important.

L'initiative de cette démarche est certes inhabituelle pour une association comme L'Épaulette, mais, compte tenu de nos statuts, ne se révèle-t-elle pas légitime ?

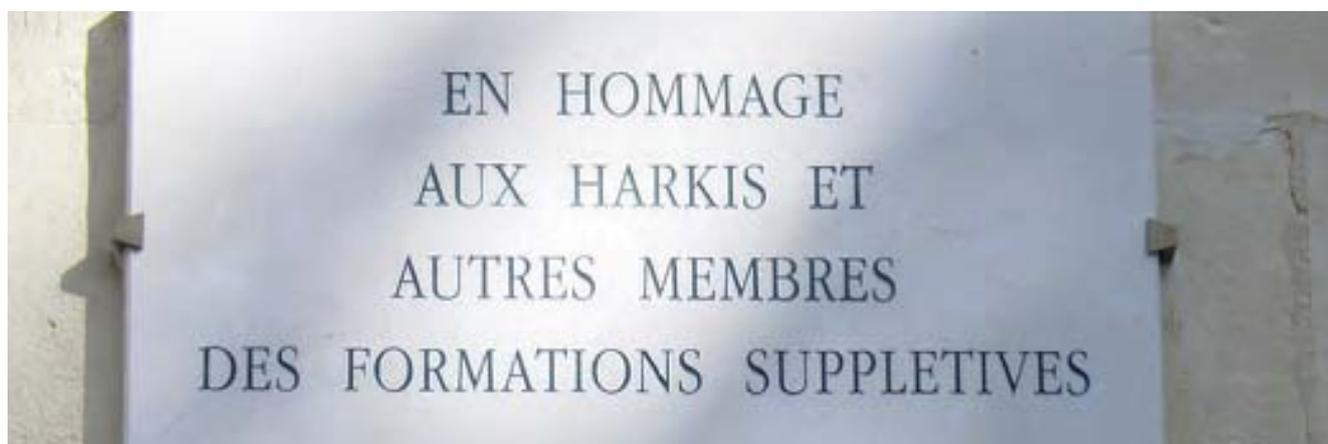
J'ai donc souhaité consulter le général Brûlé et le général Delochre, les deux derniers généraux qui m'ont précédé à la présidence de L'Épaulette, afin de recueillir leurs avis sur cette proposition.

Leur confiance en notre démarche et leur adhésion sans réserve à ce projet les ont amenés à cosigner cet éditorial marquant ainsi la synergie entre les responsables d'hier et d'aujourd'hui.

La prochaine journée de L'Épaulette le 6 février prochain sera centrée sur le dialogue et la représentativité au sein de la communauté militaire, sur ce qu'elles pourraient ou devraient être, sur ce qui se pratique chez nos voisins européens et occidentaux... Il est donc important que nous, adhérents et promotions, y soyons le plus nombreux possible afin de marquer l'intérêt de tous pour l'émergence de ces APNM sans que personne ne l'ait demandé ou souhaité, mais que nous devons maintenant transformer en opportunité.

Je compte sur vous et sur votre participation active. ■

> 25 septembre 2015 : Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives



Plaque apposée sur le Monument aux morts de toutes les guerres de Montpellier (Hérault 34).

La « journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives » a été instituée en reconnaissance des sacrifices consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie.

Instituée par le décret du 31 mars 2003, cette journée donne lieu chaque année, à une cérémonie, à Paris. Ce 25 septembre, Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, a présidé une cérémonie, à l'Hôtel national des Invalides, au cours de laquelle, il a dressé un premier bilan du plan d'actions en faveur des Harkis annoncé, il y a un an, par le Premier ministre Manuel Valls. L'objectif est d'accorder une pleine reconnaissance et une meilleure réparation aux anciens supplétifs de l'armée française et à leurs familles. ■

lycées parisiens. Les Allemands l'apprirent et interdirent la manifestation. Certains étudiants se rendirent directement à l'Étoile, d'autres partirent de la Concorde et remontèrent les Champs en chantant La Marseillaise et Le Chant du Départ.

Soudain, les Allemands en uniforme débouchèrent par les rues transversales. Les manifestants furent refoulés, matraqués et jetés dans les véhicules militaires. Il y eut des coups de feu. Les étudiants arrêtés furent conduits en prison.

On ne connaît pas le nombre des participants à la manifestation, sans doute un millier. On ne connaît pas non plus le nombre de ceux qui furent arrêtés ou blessés. Les chiffres officiels donnés par la Vice-présidence du Conseil (Laval), étaient 123 arrestations, 4 blessés. La radio de Londres parla de 11 morts.

Les représailles furent immédiates : l'Université fut fermée, le recteur révoqué, les facultés ne ré-ouvrirent que le 20 décembre.

En réprimant brutalement, les Allemands provoquèrent dans le monde universitaire un choc. Un choc qui eut de durables répercussions. Ils transformèrent un geste de fidélité en un geste de révolte. Ils s'étaient comportés en ennemis.

La Mémoire :

Dès la décennie 1950, une association est créée afin de regrouper les participants à cette manifestation, sous le nom de « Résistants du 11 novembre 1940 ».

Elle organise chaque année une cérémonie le 11 Novembre et contribue à l'installation d'une plaque commémorative le 11 novembre 1954.

En 2014, l'association intègre Le Souvenir Français qui hérite de cette page de l'Histoire.

La Cérémonie du 11 novembre 2015 :

- La cérémonie a débuté à 9h30 par trois dépôts de gerbe. Dans l'ordre
- > Gerbe du Souvenir Français par le Contrôleur Général des Armées Serge BARCELLINI, Président Général du Souvenir Français.
- > Gerbe de la Mairie de Paris par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris.
- > Gerbe du gouvernement par Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

60 scolaires participaient : 30 élèves du lycée Janson de Sailly et 30 élèves du lycée Henri IV. Le drapeau était porté par ces derniers. ■

> Avec l'aimable autorisation du Souvenir Français.



Droits Mindef.

Le Souvenir Français rend hommage aux étudiants et lycéens qui ont manifesté le 11 novembre 1940 à Paris

Cette manifestation a été préparée en secret par de petits groupes de très jeunes gens, étudiants et surtout lycéens. Il s'agissait de grouper un aussi grand nombre que possible de lycéens et d'étudiants pour aller fleurir, le jour du 11 Novembre, la tombe du Soldat inconnu. Des tracts furent distribués et le mot d'ordre circula oralement dans les facultés et surtout dans les

> Actualisation de la LPM adoptée le 28 juillet 2015

Adoption de l'actualisation de la loi de programmation militaire par la commission des Affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat.

Réunie le mercredi 24 juin 2015, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a adopté le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019.

Son Président Jean-Pierre RAFFARIN a déclaré : « Sur ces sujets concernant la défense de la France, dans le contexte des attentats de janvier, et de la lutte contre Daesch, nous sommes dans une attitude de gravité et de responsabilité. Oui aux inflexions positives, mais extrême vigilance sur la mise en œuvre ».

Il a également affirmé : « Il faut maintenant un collectif budgétaire pour passer du virtuel au réel », redoutant « l'accroissement du report de charges et les tensions de trésorerie » si les crédits annoncés ne sont pas ouverts rapidement par une loi de finances rectificative.

La commission a introduit dans le texte des « clauses de sauvegarde » qui lèvent des incertitudes en sécurisant les ressources de la défense (recettes de cessions immobilières, évolution conjoncturelle du « coût des facteurs » -inflation et cours du pétrole-), ou qui mutualisent certaines dépenses entre les ministères (missions « intérieures », service militaire volontaire). Enfin, la commission a exclu la défense du financement interministériel du « surcoût OPEX » non budgété ab initio.

De plus, la commission a rétabli l'équilibre du texte initial s'agissant des associations professionnelles de militaires (APNM), qui ne siègeront pas dans les conseils de la fonction militaire de chacune des armées (CFM), qui resteront soumises aux obligations de réserve s'appliquant aux militaires, et qui ne pourront se porter partie civile que lorsqu'elles seront personnellement et directement victimes.

Enfin, la commission a renforcé les outils du contrôle parlementaire, en fixant à la fin du premier trimestre 2017 la prochaine évaluation de l'exécution de la LPM et en prévoyant un débat au Parlement sur les missions de protection du territoire national par les forces armées.

La discussion générale est close lors de la séance du 17 juillet lorsque le sénat procède à un vote unique sur l'ensemble du texte en ne retenant que les amendements ayant l'accord du Gouvernement (application de l'article 42, alinéa 12, du règlement).



> Quelques extraits de la LPM, relatifs aux APNM, à SENTINELLE et au service militaire volontaire (SMV)

> 1 - LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DE MILITAIRES

« Section 1 - « Régime juridique

« Art. L. 4126-1. – Les associations professionnelles nationales de militaires sont régies par le présent chapitre et, en tant qu'elles n'y sont pas contraires, par les dispositions du titre Ier de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et, pour les associations qui ont leur siège dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, par les dispositions du code civil local.

« Art. L. 4126-2. – Les associations professionnelles nationales de militaires ont pour objet de préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire.

« Elles sont exclusivement constituées des militaires mentionnés à l'article L. 4111-2. Elles représentent les militaires, sans distinction de grade, appartenant à l'ensemble des forces armées et des formations rattachées ou à au moins l'une des forces armées mentionnées à l'article L. 3211-1 ou à une formation rattachée.

« Art. L. 4126-3. – Les associations professionnelles nationales de militaires peuvent se pourvoir et intervenir devant les juridictions compétentes contre tout acte réglementaire relatif à la condition militaire et contre les décisions individuelles portant atteinte aux intérêts collectifs de la profession. Elles ne peuvent contester la légalité des mesures d'organisation des forces armées et des formations rattachées.

« Elles peuvent exercer tous les droits reconnus à la partie civile concernant des faits dont elles sont personnellement et directement victimes.

« Art. L. 4126-4. – Aucune discrimination ne peut être faite entre les militaires en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une association professionnelle nationale de militaires.

« Sans préjudice de l'article L. 4121-2, les membres des associations professionnelles nationales de militaires jouissent des garanties indispensables à leur liberté d'expression pour les questions relevant de la condition militaire.

« Art. L. 4126-5. – Une association professionnelle nationale de militaires doit avoir son siège social en France.

« Sans préjudice de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 précitée et des articles 55 et 59 du code civil local, pour les associations ayant leur siège dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, toute association professionnelle nationale de militaires doit déposer ses statuts et la liste de ses administrateurs auprès du ministre de la défense pour obtenir la capacité juridique.

« Art. L. 4126-6. – Les statuts ou l'activité d'une association professionnelle nationale de militaires ne peuvent porter atteinte aux valeurs républicaines ou aux principes fondamentaux de l'état militaire mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 4111-1 ni aux obligations énoncées aux articles L. 4121-1 à L. 4121-5 et L. 4122-1. Son activité doit s'exercer dans des conditions compatibles avec l'exécution des missions et du service des forces armées et ne pas interférer avec la préparation et la conduite des opérations.

« Les associations sont soumises à une stricte obligation d'indépendance, notamment à l'égard du commandement, des partis politiques, des groupements à caractère confessionnel, des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, des entreprises, ainsi que des États. Elles ne peuvent constituer d'unions ou de fédérations qu'entre elles.

« Art. L. 4126-7. – Lorsque les statuts d'une association professionnelle nationale de militaires sont contraires à la loi ou en cas de refus caractérisé d'une association professionnelle nationale de militaires de se conformer aux obligations auxquelles elle est soumise, l'autorité administrative compétente peut, après une injonction demeurée infructueuse, solliciter de l'autorité judiciaire le prononcé d'une mesure de dissolution ou des autres mesures prévues à l'article 7 de la loi du 1er juillet 1901 précitée.

« Section 2

« Les associations professionnelles nationales de militaires représentatives

« Art. L. 4126-8. – I. – Peuvent être reconnues représentatives les associations professionnelles nationales de militaires satisfaisant aux conditions suivantes :

« 1° Le respect des obligations mentionnées à la section 1 du présent chapitre ;

« 2° La transparence financière ;

« 3° Une ancienneté minimale d'un an à compter de l'accomplissement de la formalité prévue au second alinéa de l'article L. 4126-5 ;

« 4° Une influence significative, mesurée en fonction de l'effectif des adhérents, des cotisations perçues et de la diversité des groupes de grades mentionnés aux 1° à 3° du I de l'article L. 4131-1 représentés.

« I bis. – Peuvent siéger au Conseil supérieur de la fonction militaire les associations professionnelles nationales de militaires ou leurs unions et fédérations reconnues, en outre, représentatives d'au moins trois forces armées et de deux formations rattachées, dans des conditions fixées par le décret mentionné à l'article L. 4126-10.

« II. – La liste des associations professionnelles nationales de militaires représentatives est fixée par l'autorité administrative compétente. Elle est régulièrement actualisée.

« Art. L. 4126-9. – Les associations professionnelles nationales de militaires représentatives ont qualité pour participer au dialogue organisé, au niveau national, par les ministres de la défense et de l'intérieur ainsi que par les autorités militaires, sur les questions générales intéressant la condition militaire.

« Elles sont appelées à s'exprimer, chaque année, devant le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire. Elles peuvent, en outre, demander à être entendues par ce dernier sur toute question générale intéressant la condition militaire.

« Section 3

« Dispositions diverses

« Art. L. 4126-10. – Les conditions d'application du présent chapitre sont fixées par décret en Conseil d'État. Ce décret détermine notamment :

« 1° Les modalités de la transparence financière mentionnées au 2° du I de l'article L. 4126-8 ;

« 2° Les seuils à partir desquels les associations satisfont à la condition de représentativité prévue au 4° du même I ;

« 3° La fréquence d'actualisation de la liste mentionnée au II du même article L. 4126-8, qui ne peut être supérieure à un an pendant les trois années suivant la promulgation de la loi n° ... du ... actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense ;

« 4° Les facilités matérielles accordées aux associations afin de leur permettre d'exercer leurs activités dans les conditions prévues aux articles L. 4126-2, L. 4126-3, L. 4126-6, L. 4126-8 et L. 4126-9 ;

« 5° (Supprimé)

« 6° La nature des vérifications auxquelles le ministre de la défense procède pour vérifier la licéité des statuts que les associations professionnelles nationales de militaires déposent auprès de lui en vue d'obtenir la capacité juridique ainsi que les conditions et le délai dans lesquels le ministre de la défense procède à ces vérifications. » ■

> 2 - SENTINELLE



DR © FRANCE 2

SENTINELLE : une opération militaire terrestre.

• Le déploiement SENTINELLE : « Face à la hausse et à la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, les armées seront en mesure de déployer dans la durée, dans le cadre d'une opération militaire terrestre, 7 000 hommes sur le terri-

toire national, avec la possibilité de monter jusqu'à 10 000 hommes pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. » Notre dossier aborde ce sujet.

> 3 - SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Chapitre IV Dispositions relatives à l'expérimentation d'un service militaire volontaire

Article 17 (Texte du Sénat)

Sans préjudice de l'article L. 4132-12 du code de la défense, il est institué, à titre expérimental, à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée maximale de vingt-quatre mois, sous l'autorité du ministre de la défense, un service militaire volontaire visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Le contrat de volontaire stagiaire du service militaire volontaire est souscrit pour une durée minimale de six mois, renouvelable par période de deux à six mois, et pour une durée maximale de douze mois.

Les Françaises et les Français âgés de dix-sept ans révolus et de moins de vingt-six ans à la date de leur recrutement, qui ont leur résidence habituelle en métropole, peuvent demander à accomplir le service militaire volontaire.

Durant leur engagement, ils servent en qualité de volontaire stagiaire du service militaire volontaire, au premier grade de militaire du rang. Le service militaire volontaire comporte une formation militaire ainsi que diverses formations à caractère professionnel, civique ou scolaire visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le ministère de la défense signe, en tant que de besoin, une convention avec l'établissement public d'insertion de la défense, des collectivités territoriales ou leurs groupements, des ministères, des entreprises ou d'autres organismes chargés d'insertion professionnelle en vue de l'organisation et du financement des formations à caractère professionnel, civique ou scolaire.

Les volontaires stagiaires du service militaire volontaire sont encadrés par des personnels militaires qui assurent la mission de formateur, assistés de militaires volontaires dans les armées.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le nombre de volontaires stagiaires ne peut excéder trois cents. Au-delà de cette date, ce nombre peut être porté à un maximum de mille.

Au plus tard à la fin du seizième mois suivant le début de l'expérimentation, le Gouvernement adresse au Parlement un rapport d'évaluation proposant les suites à lui donner. Il détaille notamment le coût financier global du service militaire volontaire, ainsi que les modalités de financement mutualisé du dispositif qui pourrait lui succéder.

Article 18 (Texte du Sénat)

I. – Les volontaires stagiaires mentionnés à l'article 17 de la présente loi doivent remplir les conditions statutaires prévues à l'article L. 4132-1 du code de la défense et être en règle avec les obligations du code du service national. Ils peuvent effectuer, dans le cadre légal des réquisitions ou des demandes de concours, des missions de sécurité civile. Ils peuvent également participer, dans le cadre de leur formation, à des chantiers d'application, à la demande de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des associations à but non lucratif déclarées d'utilité publique. Ils bénéficient de la solde et des prestations en nature prévues réglementairement pour les volontaires stagiaires du service militaire adapté.

II. – Les dispositions réglementaires prises pour l'application des articles L. 4132-11 et L. 4132-12 du code de la défense sont applicables aux volontaires stagiaires du service militaire volontaire, sous réserve, en tant que de besoin, d'adaptations prévues par décret en Conseil d'État.

• Nous tâcherons de faire un article sur ce sujet lors de notre prochain numéro avec l'aide de notre représentation de L'Épaulette à Metz. ■

L'intégralité de la loi est sur le site Légifrance :

Loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense publiée au Journal Officiel du 29 juillet 2015.

> Les engagements à Noël - Opérations extérieures 2008 - 2013 - 2014 - 2015

HOMMAGE



L'Épaulette présente ses sincères condoléances à sa famille et ses proches et exprime toute sa sympathie à ses camarades de combat.

... BARKHANE

Lancée le 1^{er} août, 2014, Barkhane est une opération conduite par les armées françaises. Elle repose sur une approche stratégique fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso. Elle est commandée par le général de division Patrick Brethous.



SANGARIS Le 5 décembre 2013, le président de la République a annoncé sa décision de renforcer le dispositif militaire français en Centrafrique afin d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays.



CHAMMAL

Lancée le 19 septembre 2014, Chammal est une opération conduite par les armées françaises en coordination avec nos alliés présents dans la région, pour assurer un soutien aérien aux forces armées irakiennes dans leur lutte contre le groupe terroriste autoproclamé Daech. Ces actions sont réalisées à la demande du gouvernement de l'Irak et



dans le cadre des décisions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier sa Résolution 2170 du 15 août.

LUTTE CONTRE LA

PIRATERIE L'Union européenne mène depuis le 8 décembre 2008 une opération militaire pour contribuer à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de brigandage au large des côtes de la Somalie.



LE SOUTIEN SENTINELLE évolue aussi en Province : s'installer dans la durée – focus à Marseille

A situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel. En janvier 2015, le lancement de l'opération Sentinelle, s'est traduit par le déploiement d'un volume sans précédent de forces sur le territoire national. Il s'agissait alors de réagir au plus vite face à la menace. Ce dispositif de protection étant appelé à durer, l'état-major des armées a décidé de prendre les dispositions matérielles visant à renforcer la qualité du soutien. Comme dans toutes les opérations, l'idée est de s'inscrire dans la durée, une fois passée la phase d'urgence. En avril 2015, le CEMA a décidé de mettre en œuvre un plan d'action destiné à améliorer rapidement les conditions de vie des militaires. ■



> Les déploiements à Noël en France et au Moyen-Orient

Carte des opérations extérieures
Sources : État-major des armées
Droits : Ministère de la Défense.

> 10 000 militaires sont déployés en missions intérieures.



DR © MINDEF

> Ensemble veillons.



DR © MINDEF

> Saint-Denis - Les militaires ont renforcé le dispositif de protection de la zone d'intervention des unités spécialisées de la Police Nationale. Cette coopération illustre les relations étroites entre les militaires de l'opération Sentinelle et les forces de sécurité intérieure.

> Plus de 7000 militaires sont engagés en OPEX



DR © MINDEF

> Arromanches 2 - Le Groupe aéronaval appareille pour la Méditerranée orientale. Il prendra part rapidement aux opérations de la Coalition contre Daech.



DR © MINDEF

> Opération Chammal - Dans la nuit, à 1h30 (heure française), l'armée française a conduit pour la seconde fois en l'espace de 24h00 un raid aérien contre Daech à Raqqa en Syrie. 10 avions français de la force Chammal ont détruit un centre de commandement et un centre d'entraînement de ce groupe terroriste.

L'Épaulette s'associe à la douleur de tous ceux qui ont perdu des proches lors des attentats du 13 novembre et exprime sa plus vive sympathie aux blessés, à leurs familles et à leurs amis.



Dessin Angelique Pruvot.

> Solidarité Défense Opération « dessins de Noël » avec les colis aux militaires en OPEX

Dessins d'enfants de l'école Le Prestre de Neuf-Brisach. Depuis plusieurs années, cette école primaire fait participer les enfants avec les enseignants à l'opération « Dessins de Noël » organisée à l'initiative de l'association Solidarité Défense. Cette opération a pour but de transmettre ces dessins avec des colis aux militaires en OPEX, loin de leur famille pour les fêtes de fin d'année.

On imagine le bienfait d'un tel dessin d'un enfant de France reçu par un militaire en OPEX, nous le rappellent le nouveau délégué général de Solidarité Défense le général (2s) Vincent Leroi et le lieutenant colonel (er) Jacky Allavena, DG de l'association par interrim d'avril à septembre 2015. ■



DR © SOLIDARITÉ DÉFENSE - LE PRESTRE DE NEUF-BRISACH

Dessin Poincy.

Dessin Cousteau.



> Appel au don du sang



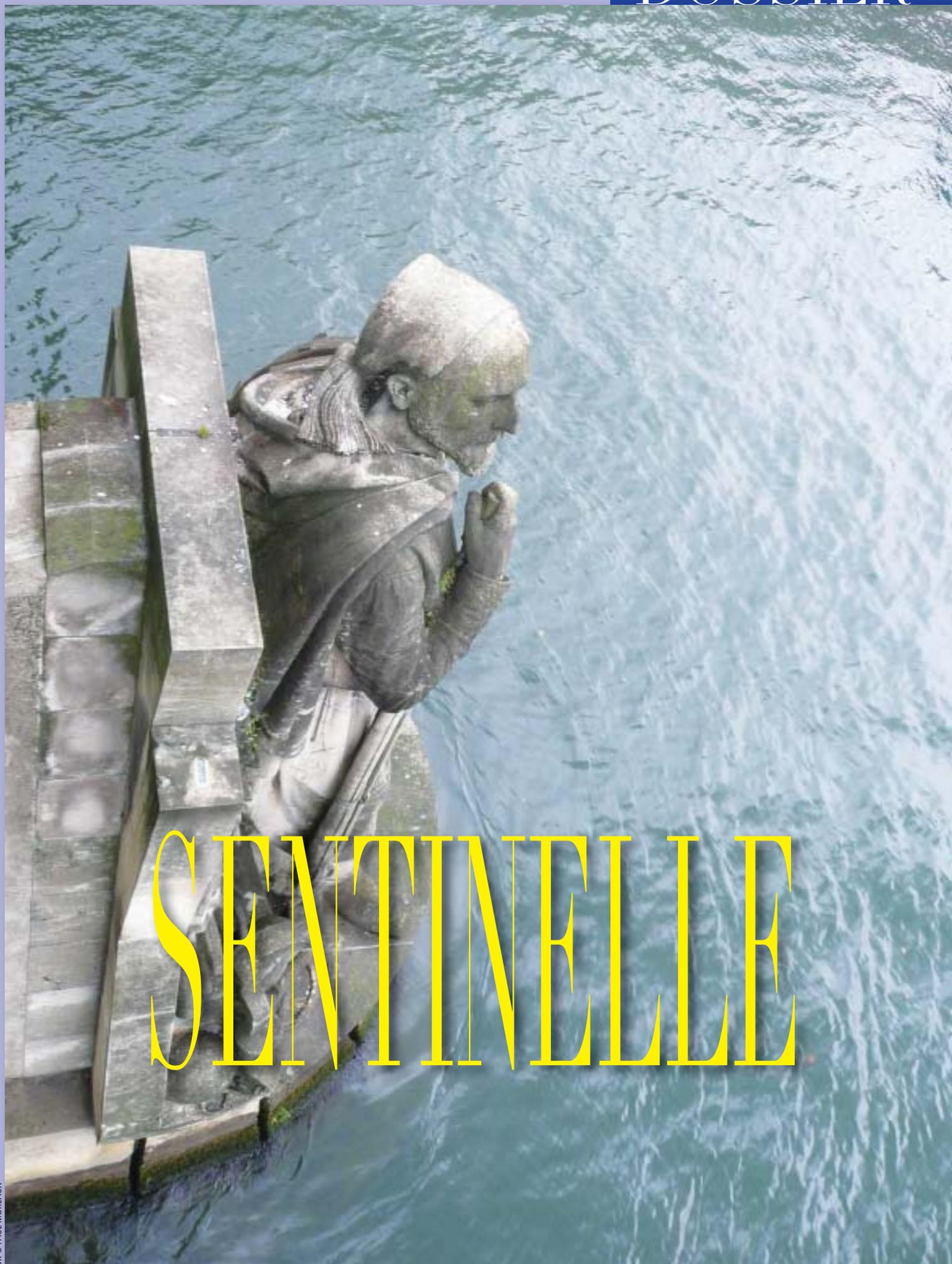
Recherche de donneurs O NEGATIF au profit du Centre de transfusion sanguine des armées.

Le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) manque cruellement de sang 0 NEGATIF (le sang des donneurs universels, distribuable pour toutes les urgences vitales) depuis quelques semaines. ■

> Si vous êtes O NEGATIF n'hésitez pas à faire un don au plus vite au :

> **CTSA Clamart**
1, rue du lieutenant Raoul Battany
92140 Clamart
01 41 46 72 24

> **CTSA Toulon**
Boulevard Sainte-Anne
83000 Toulon
04 83 16 21 61
Du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures 30.



SENTINELLE

> INTRODUCTION

Comme le suggère notre couverture, nous allons nous pencher sur l'adossement du dispositif SENTINELLE, décidé après les attentats de janvier 2015 à Paris. Notre armée y affiche la solidité de ce zouave silencieux et attentif du Pont de l'Alma, le support semble n'être qu'une façade, la pile du pont paraît suffisamment forte, l'eau menace...

Susciter la réflexion sera le but de ce dossier, mais il serait dommage de ne pas partager cette réflexion. A nos postes de délégués départementaux de L'Épaulette, de responsables d'associations, d'élus, nous avons le pouvoir et le devoir d'interroger nos députés et sénateurs... Ils nous représentent, nous les citoyens et nous garantissent que le cadre d'emploi de nos armées est légal et démocratique. Surtout, ils nous assurent qu'ils n'ont pas mis nos soldats et leurs chefs dans des positions juridiquement insoutenables. Accessoirement, ils vous écouteront peut-être plus que les chefs militaires qui ne cessent de leur indiquer qu'un dispositif statique permanent coûte cher, est peu efficace et s'avère souvent contre-productif.

Par souci de discrétion, nous ne citerons pas de noms d'acteurs de terrain, nous publierons des photos empruntées au site ouvert des armées ou totalement anonymes, nous ne décrirons pas de dispositif précis. Ainsi, nous n'ajouterons pas un indicateur supplémentaire à un dispositif qui désigne plus de cibles qu'il n'en protège lorsqu'il est statique « dans la durée ».

> 1) LE CADRE GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION

L'environnement sociétal.

Engager son armée avec ses armes, c'est sans doute se mettre dans un état de guerre... L'IHEDN et l'AIDOP tenaient récemment un colloque « SOMMES NOUS EN GUERRE AUJOURD'HUI ? » Nous empruntons quelques lignes au colonel Darras qui ouvrait ce colloque (le texte intégral est sur notre blog).

« Le retour de la force comme régulateur dans nos sociétés mène potentiellement à une dichotomie entre l'extension des conflits et l'affaiblissement des moyens de les contenir car l'action politique est encadrée et parfois contrainte par le droit, les principes et l'exposition

médiatique. Ce phénomène est de nature à remettre en question l'organisation de l'appareil de défense et de sécurité chargé de maîtriser la violence.

Le découplage de la classe dirigeante et de la population ne peut être sans conséquences sur la place des armées. Invisible au quotidien, il agit comme un poison entre deux éléments du tissu social, Dans certains pays, en des moments de crise, il a déchiré l'armée entre la population dont elle émane et qu'elle protège et la classe dirigeante politique à qui elle doit obéissance. Le rôle joué par les forces armées dans les différents pays touchés par le prin- ...

> 1) LE CADRE GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION

... temps arabe est un bon exemple des enjeux de cette dynamique. Non pas, qu'aujourd'hui, celle-ci soit un défi pour nos sociétés occidentales. Cependant, cette dynamique n'est pas saine. Et l'on ne sait jamais dans le monde incertain dans lequel nous vivons quelles en seront les conséquences de long terme.

L'accroissement de la pression médiatique conduit à une forme d'inversion du positionnement des soldats qui avaient pour mission principale de mettre en œuvre des décisions politiques et qui, aujourd'hui, doivent avant tout les légitimer. Cette intrusion du politique est encore renforcée dans la guerre au milieu des populations. Elle impose au soldat de conquérir les intérêts, les cœurs et les esprits des acteurs locaux pour obtenir leur adhésion au but politique de l'opération. Elle fait entrer le soldat dans la logique d'un candidat aux élections recherchant l'adhésion à son programme.

Dans ce cadre sociétal troublé, l'efficacité de l'action politique et militaire est au minimum gênée et la légitimité de l'action, au mieux, plus difficile à trouver. »

Le cadre juridique de la guerre.

La guerre est un conflit armé entre groupes sociaux. La guerre civile est un conflit armé entre groupes et citoyens d'un même Etat. La guerre est synonyme d'emploi de la violence.

Droit et coutumes de la guerre
4^e convention de La Haye 1907
Article premier : « Les Puissances contractantes donneront à leurs forces armées de terre des instructions qui seront conformes au

Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la présente Convention. »

Droit constitutionnel français, Constitution de 1958, Article 15
« Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale. »

> **Réflexion 1.** C'est à cet article que le colonel Darras fait implicitement référence lorsqu'il évoque l'armée qui émane de la population et la protège, et doit obéissance au dirigeant politique (président de la République).

Droit constitutionnel français, Constitution de 1958, Art 35 modifié par la loi constitutionnelle N° 2008-74 du 23 juillet 2008 (alinéas 2 à 4) :
« La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.

Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.

Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Il peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort.

Si le Parlement n'est pas en session à l'expiration du délai de quatre mois, il se prononce à l'ouverture de la session suivante. »

> **Réflexion 2.** En septembre 1990, François Mitterrand dit au parlement « je ne vais pas déclarer la guerre à l'Irak » et prend seul, la décision d'envoyer un corps expéditionnaire. Députés et sénateurs auraient dû souligner : « La constitution ne précise pas la forme de la déclaration. Décider d'envoyer son armée est une forme de déclaration de guerre, elle est donc soumise à l'autorisation du Parlement (qui l'aurait accordée compte tenu du contexte) ». Cette pratique - rendue (peut-être) constitutionnelle a posteriori (alinéa 2 de 2008) - peu démocratique perdure depuis, scellant une entente tacite des élus du peuple français contraire aux droits de ce peuple qu'ils représentent.

Le cadre juridique de l'emploi des forces en temps de paix.

Paix et emploi des forces de police et de gendarmerie (extrait du rapport du député Guillaume Larrivé à l'Assemblée nationale du 28 novembre 2012).

Pour la police nationale, la seule autorisation donnée par la loi de faire usage des armes résulte de la situation de légitime défense, prévue par les articles 122-5 à 122-7 du code pénal.

L'article 122-5 de ce code prévoit ainsi l'irresponsabilité pénale de « la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même

temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, saufs'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte ». Ce même article prévoit l'irresponsabilité pénale de la personne qui, « pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction ».

De même, l'article 122-7 du même code prévoit l'irresponsabilité pénale de la personne qui, « face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, saufs'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».

Outre le droit commun de la légitime défense, les militaires de la gendarmerie peuvent déployer la force armée en application des dispositions de l'article L. 2338-3 du code de la défense. Il convient de souligner que ces dispositions sont certes anciennes puisqu'elles figuraient à l'article 174 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie, mais qu'elles ont été codifiées par l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, que le Parlement a ratifiée par la loi n° 2005-1550 du 12 décembre 2005 modifiant diverses dispositions relatives à la défense.

Cet article L. 2338-3 permet aux officiers et sous-officiers de gendar-

merie de « **déployer la force armée** » en l'absence de l'autorité judiciaire – qu'il s'agisse d'un magistrat du parquet ou du siège – ou administrative – c'est-à-dire le préfet de département ou, éventuellement, un sous-préfet – dans quatre cas clairement délimités :

- lorsque des violences ou des voies de fait « sont exercées contre eux ou lorsqu'ils sont menacés par des individus armés ». Ce premier cas de figure peut s'apparenter aux cas prévus par le code pénal en matière de légitime défense ;

- lorsque ils ne peuvent « défendre autrement le terrain qu'ils occupent, les postes ou les personnes qui leur sont confiés ou, enfin, si la résistance est telle qu'elle ne puisse être vaincue que par la force des armes » ;

- lorsque les personnes invitées à s'arrêter par des appels répétés de « **Halte gendarmerie** » faits à haute voix cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations et ne peuvent être contraintes de s'arrêter que par l'usage des armes ;

- lorsque ils ne peuvent immobiliser autrement les véhicules, embarcations ou autres moyens de transport dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt.

Paix et emploi de l'armée de Terre sur le territoire national.

NDLR : de nombreux textes et plans traitent des missions des forces armées sur le territoire national, nous nous limiterons aux mesures de maintien de l'ordre et à une information sur la mise en garde (cette dernière mesure étant déjà située hors temps de paix). Les mesures au-delà (état d'urgence, état de siège, DOT...) ne sont pas l'objet de notre dossier. Nous restons dans le cadre

de l'emploi en « temps normal », celui où l'autorité civile exerce la responsabilité de l'ordre public et les pouvoirs normaux de police

Utilisation des armes. Le militaire de l'armée de Terre en mission VIGIPIRATE ou SENTINELLE, a l'autorisation de faire éventuellement usage d'une arme dans la situation de légitime défense, prévue par les **articles 122-5 à 122-7 du code pénal.**

Coercition. Le Code de procédure pénale réserve le pouvoir coercitif seulement aux agents des services de police et de gendarmerie. Son article 73 dispose que « en cas de crime ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche ». La jurisprudence permet de retenir la personne jusqu'à l'arrivée de la police judiciaire appelée dans les plus brefs délais.

Défense ou protection des biens : l'article 413-5 du code pénal stipule que : « le fait, sans autorisation des autorités compétentes, de s'introduire frauduleusement sur un terrain, dans un port, dans une construction ou dans un engin ou appareil quelconque affecté à l'autorité militaire ou placé sous son contrôle, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ». Article 413-8 : « La tentative des délits prévus aux articles 413-2 et 413-5 à 413-7 est punie des mêmes peines. »

Modalités d'engagement des forces armées (code de la défense)

Article D1321-3 Les forces armées ne peuvent participer au maintien de l'ordre que lorsqu'elles en sont légalement requises. ...

> 2) LE PLAN VIGIPIRATE ET L'OPÉRATION SENTINELLE

... La réquisition des forces armées est adressée par l'autorité civile territorialement responsable au commandant de gendarmerie pour les forces de gendarmerie, au commandant militaire compétent pour les autres forces.

La responsabilité de l'exécution de la réquisition incombe à l'autorité militaire requise qui reste juge des moyens à y consacrer.

Article D1321-4 La réquisition est faite par écrit dans la forme suivante :

« Au nom du peuple français.

« Nous requérons en vertu de la loi, M. commandant, de prêter le secours des troupes nécessaires pour (indiquer de façon claire et précise l'objet de la réquisition et l'étendue de la zone dans laquelle elle doit être exercée).

« Et pour garantie dudit commandant, nous apposons notre signature.

« Fait à, le. »

> **Réflexion N°3.** Si la réquisition précise le mode d'action (ex : « assurer une garde statique sur tel site pendant x jours), les armées sont tenues de l'exécuter même si elles estiment ce mode d'action coûteux et inefficace.

Ordonnance n°2004-1374 du 20 décembre 2004 - art. 5 (V) JORF 21 décembre 2004 Code de la défense Article L2141-1. La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées.

La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du Gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux



et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces militaires.

> **Réflexion N°4.** La mise en garde est un réflexe de défense. Prise par décret, elle ne modifie pas les pouvoirs de police normaux mais ouvre droit aux réquisitions et à la mobilisation.

> 2) LE PLAN VIGIPIRATE ET L'OPÉRATION SENTINELLE

VIGIPIRATE est un plan gouvernemental de renforcement de la sécurité générale du pays auquel participent les armées. Il est destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes.

Créé en 1978, le plan VIGIPIRATE n'a été déclenché pour la première fois qu'en 1991 lors de la pre-

mière guerre du Golfe. Ce n'est qu'à partir de 1995, suite à l'explosion d'une voiture piégée devant une école, que le plan VIGIPIRATE entre pleinement en application. Les forces armées commencent alors à prendre part de manière permanente à la sécurisation du territoire aux côtés de la gendarmerie, la police et la douane.

Depuis le 20 mars 2003, le plan établit une distinction entre les dispositifs relevant de la **posture permanente de sécurité** (dispositif permanent d'alerte prêt à être déployé en vue de la sécurité des points sensibles et lieux à forte fréquentation) d'une part, et **une échelle de niveau d'alerte fixée par le gouvernement** d'autre part.

Le plan gouvernemental VIGIPIRATE a été réformé début 2014 pour prendre acte d'une menace terroriste qui se maintient durablement à un niveau élevé. Ce nouveau plan vise principalement à simplifier les niveaux d'alerte tout en les rendant plus visibles et à associer plus largement tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme.



LES NIVEAUX VIGIPIRATE



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée

Renforcement de la vigilance

Augmentation ponctuelle de la menace terroriste ou des vulnérabilités

Mesures temporaires plus contraignantes

Concerne une zone géographique ou un secteur d'activité

Durée limitée



ALERTE ATTENTAT

Protection maximale

Menace imminente d'un acte terroriste

Mesures exceptionnelles

Peut concerner une zone géographique ou l'ensemble du territoire

Durée très limitée

twitter : @gouvernementfr



gouvernement-fr.tumblr.com

LES NIVEAUX D'ALERTE :

Le plan VIGIPIRATE comporte deux niveaux d'alerte, fixés par le Premier ministre pour le terri-

toire national comme pour les français résidant à l'étranger :

- **VIGILANCE** (ce niveau peut être modifié en VIGILANCE REN-

FORCEE mais de manière limitée dans l'espace, dans le temps et / ou pour certains domaines d'activités) ;

- **ALERTE ATTENTAT** : (pour ...

> 2) LE PLAN VIGIPIRATE ET L'OPÉRATION SENTINELLE

... 8 jours, mais renouvelable).

SENTINELLE

Décidée par le président de la République française François Hollande, l'opération Sentinelle vient renforcer la sécurité sur le territoire national en complément du plan Vigipirate. Elle est mise en œuvre depuis le 12 janvier 2015.

Les principes sont les mêmes que pour Vigipirate :

- l'autorité civile a la responsabilité de l'ordre public et les pouvoirs normaux de police ;
- le commandement opérationnel militaire est assuré par le CEMA (chaîne OTIAD).

Le Sénat analyse SENTINELLE dans son rapport sur le projet de loi rectificative de la LPM (Enregistré à la présidence du Sénat le 24 juin 2015).

Extrait du rapport du sénat sur la loi rectificative de la LPM. Les attaques terroristes perpétrées en janvier 2015 ont montré, d'une façon dramatique, que la France, comme les autres États européens, se trouve aujourd'hui directement exposée à la menace terroriste. Elles ont aussi imposé un déploiement inédit des forces pour la protection du territoire national et de la population française.

Le contrat opérationnel de protection associé à la LPM de 2013, tel qu'il apparaît dans le rapport annexé à celle-ci, prévoyait, en cas de crise majeure, la possibilité que les forces armées viennent renforcer les forces de sécurité intérieure et de sécurité civile « avec un concours qui pourra impliquer jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres ». **L'opération**



En complément du dispositif pédestre traditionnel, les militaires de l'armée de Terre et les forces de sécurité effectuent des patrouilles motorisées conjointes dans les rues de Paris. Déployée 24h/24, cette unité particulièrement mobile est capable de reconnaître un grand nombre de sites sensibles en un minimum de temps.

« Sentinelle », déclenchée de façon brutale du fait des événements, a conduit l'armée de Terre à déployer 10 500 soldats, en trois jours, sur le territoire métropolitain, en complément des postures permanentes de sûreté dans leurs dimensions aérienne et maritime. Ce déploiement d'envergure, réalisé avec une parfaite maîtrise de la chaîne de commandement et le soutien interarmées sans faille qu'exigeait la réactivité de cette opération, a permis la protection de quelque 720 sites.

Le dispositif a été progressivement adapté, les gardes statiques qui en constituaient le principe de départ cédant la place à des patrouilles plus mobiles. Surtout, la mission s'inscrit désormais dans la durée, avec un **déploiement pérennisé à hauteur de 7 000 soldats**. Cependant, compte tenu du système de relèves et de préparation opérationnelle indispensable au maintien de la qualité professionnelle de nos forces, le déploiement permanent de ces 7 000

hommes impose de disposer d'un effectif triple, soit 21 000 hommes, au sein de la force opérationnelle terrestre (FOT).

Alors que l'engagement simultané des forces en dehors du territoire métropolitain mobilise environ 10 000 autres soldats, pré-positionnés outre-mer ou déployés sur les théâtres d'opérations extérieures, **l'importance du volume de troupes déployées au titre de « Sentinelle » a pour effet de déséquilibrer l'organisation des armées**. Ainsi, la préparation opérationnelle a dû être réduite, et certains engagements internationaux ayant valeur d'entraînement ont dû être annulés ; des relèves ont été modifiées, des permissions diminuées voire supprimées...

Cette situation de « surchauffe opérationnelle » ne saurait perdurer sans finir par nuire à la qualité professionnelle des forces, ni peser excessivement sur le moral de nos soldats.

Extrait de la loi rectificative de la LPM du 28 juillet 2015 « Face à

> 3) L'ENGAGEMENT DES FORCES

> **Réflexion N° 5.** SENTINELLE est une « opération militaire terrestre » sur notre territoire. La question de la permanence induit celle des effectifs et des coûts (le rapport du Sénat aborde ces points, voir §3 ci-dessous) et celle de la situation juridique de ce déploiement (mission de sécurité générale, sur réquisition ? Ou posture permanente de sécurité ? Ou autre ?) L'application permanente la rapproche de ces missions (interminables) de l'ONU dont le conseil de sécurité serait représenté par le « Conseil de défense » et la résolution par la décision.

la hausse et à la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, les armées seront en mesure de déployer dans la durée, dans le cadre d'une opération militaire terrestre, 7 000 hommes sur le territoire national, avec la possibilité de monter jusqu'à 10 000 hommes pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes.

> 3) L'ENGA- GEMENT DES FORCES

L'armée de Terre engage ses forces dans le cadre de la chaîne OTIAD. Ces forces sont préparées selon un contrat opérationnel dérivé du Livre blanc (ce contrat est annexé

à la LPM de 2013). Le financement et les ressources humaines font l'objet de mesures de la loi rectificative de la LPM.

La chaîne OTIAD et les règles d'engagement

Suite à la réquisition adressée par le préfet à l'officier général de la zone de défense et de sécurité (OGZDS), les armées mettent des forces (de l'armée de terre en majorité) à la disposition de celui-ci. Ces forces sont organisées selon une structure de commandement classique (état-major de régiment, compagnies, sections, groupes et patrouilles.

La mission générale reçue est de « Protéger – Rassurer – Dissuader ». Elle se décline en modes d'action divers qui vont de la garde statique, à la patrouille à pieds...

...à la patrouille en véhicule. Le ...



En mission de surveillance sur un site sensible de Marseille, une patrouille du 54^e régiment de transmissions (54^e RT) a porté secours à une personne blessée à l'arme blanche le 5 juin 2015.

DR-EMA

> 3) L'ENGAGEMENT DES FORCES

- dispositif mobile et aléatoire étant privilégié autant que possible.

Mais les soldats de SENTINELLE ne font pas que garder ou patrouiller.

En effet, la loi leur impose, comme à tout citoyen d'intervenir pour « arrêter » un malfrat en flagrant délit (art 73 du code de procédure pénale), prêter main forte aux policiers, défendre une personne agressée, porter secours à une personne blessée...

> **Réflexion N°6.** Les soldats engagés dans SENTINELLE sont des « anges gardiens ». Ils rassurent, confortent, aident la police contre les malfrats, interviennent au secours et en soins aux personnes. C'est une des faces de Janus. L'autre, qui se dévoile en OPEX fait leur force et inspire le respect.

Le contrat opérationnel

Décliné à partir du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, le contrat opérationnel donne aux armées, directions et services le cadre et les conditions de leurs missions. Il engage donc collectivement toutes les composantes en leur demandant des capacités opérationnelles à mettre, dans les délais fixés, à la disposition de l'état-major des armées. Réciproquement, il engage également ce dernier qui doit arbitrer et répartir les ressources dont il dispose pour permettre cette mise à disposition. Document complexe mais solide, c'est donc l'outil indispensable de cohérence qui per-



Le CEMA avec une patrouille à pied au Sacré Cœur à Paris.

met de fédérer les efforts de chacun pour être prêt collectivement.

Ainsi, au-delà d'une simple description des hypothèses d'engagement, le contrat opérationnel dimensionne les leviers dont dispose le chef d'état-major de l'armée de Terre dans des domaines aussi divers que les équipements, les ressources, la préparation opérationnelle, ou la formation. L'aptitude de l'armée de Terre à remplir son contrat repose dès lors sur sa capacité à générer les unités requises au bon endroit et au bon moment. C'est-à-dire une chaîne de commandement cohérente et des modules opérationnels aptes à s'engager d'emblée, bien équipés, bien formés et disposant de l'autonomie demandée.

Réaliste, affiné annuellement au regard des ressources, le contrat opérationnel reste l'étoile polaire d'une armée de Terre en mouvement vers son modèle 2020. Il lui permet en effet d'ajuster l'entraînement et les moyens des forces terrestres en s'appuyant sur les principes de concentration des efforts et d'économie des forces.

Plus qu'une mise à disposition de capacités, la réussite opérationnelle de l'armée de Terre repose avant tout sur une valeur intemporelle : ses soldats, qui sont sa véritable force et qui, chacun à leur niveau, ont le contrat moral de se tenir prêts individuellement et collectivement pour protéger leurs concitoyens sur le territoire national ou en opérations extérieures.

Droits : armée de Terre 2015

Le financement

Extrait du rapport du Sénat
Les 2,8 milliards d'euros supplémentaires, par rapport aux prévisions de la LPM initiale, ouverts au titre des effectifs - dont 2,4 milliards d'euros pour la masse salariale et 400 millions pour le fonctionnement afférent - visent à permettre de couvrir, principalement, les dépenses induites par la **moindre déflation**. Il s'agit ainsi de financer le **nouveau contrat de « protection » des armées**, c'est-à-dire la capacité des forces terrestres à déployer sur le territoire national 7 000 hommes dans la durée et jusqu'à 10 000 hommes pendant un mois.

L'augmentation intègre également les besoins de financement de la **montée en puissance de la réserve opérationnelle** promue par le présent projet de loi (article 13) : en ce domaine, l'objectif de progression de l'effectif (40 000 hommes à terme, contre 27 700 en 2014) et de l'activité (30 jours par an en moyenne, contre 24 actuellement) requiert une majoration des crédits de solde à hauteur de 75 millions d'euros sur la période 2016-2019.

L'opération « Sentinelle », en même temps que le besoin de redéfinir le paradigme propre à la protection intérieure du territoire national, soulève la question du financement de ce type de missions, d'ailleurs indépendamment du problème spécifique de l'exercice 2015 évoqué ci-dessus. En effet, cette véritable opération militaire, menée sur le territoire national en application du contrat opérationnel de protection associé à la LPM, **mobilise les forces armées afin de venir au soutien ou en relais des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile ; il serait donc logique que les ministères concernés (intérieur, voire finances) contribuent à en soutenir la charge**, d'autant que celle-ci s'avère importante : la Cour des comptes estime que le déploiement de « Sentinelle » entraîne un coût d'environ 1 million d'euros par jour en 2015.

Afin que le coût de cette opération et des autres MISSINT qui pourraient être déclenchées dans l'avenir n'obère pas les ressources financières programmées pour la défense, l'article 2 ter (nouveau), **destiné à garantir que ces MISSINT fassent l'objet d'un financement interministériel** qui ne pèse donc pas exclusivement, hors

opérations d'investissement, sur le ministère de la défense a été adopté.

Les ressources humaines

Extrait du rapport du Sénat

L'actualisation de la loi de programmation militaire fait porter l'effort essentiellement sur un renforcement des unités d'active. Les orientations proposées ne comportent pas d'appel massif aux réserves pour protéger le territoire national, ce qui aurait pu signifier l'instauration d'une « armée à deux vitesses ». Ce choix doit être approuvé dans la mesure où **la mission de protection du territoire national doit être assumée, en premier lieu, par des militaires d'active**, dans un contexte de menace élevée.

Une nouvelle politique des réserves est néanmoins souhaitable, afin de **renforcer la contribution de la réserve opérationnelle aux armées et à la résilience collective**. Cette nouvelle politique des réserves a également pour objectif d'accroître la cohésion nationale, en renforçant le lien armée-nation, distendu par la professionnalisation des armées et la suspension de l'appel sous les drapeaux.

L'objectif est de **passer de 28 000 à 40 000 réservistes** relevant du ministère de la défense.

Cet objectif de 40 000 réservistes figurait déjà, comme précédemment évoqué, dans la loi de programmation militaire pour la période 2009-2014. Il n'avait pas été repris par la LPM de 2013, qui fixait un objectif de stabilité, mais les événements de janvier 2015 ont incité à le réaffirmer. Cette augmentation de l'effectif

de la réserve doit bénéficier, en premier lieu, à l'armée de Terre, qui est la première concernée par les missions de protection du territoire national.

Les mesures prévues par le présent projet de loi permettront **d'assouplir les conditions de recours à la réserve**, en cas de crise menaçant la sécurité nationale. Le délai de préavis du réserviste à son employeur est réduit de 30 à 15 jours (et 5 jours en cas d'existence d'une clause de réactivité). La durée d'absence opposable à l'employeur est portée de cinq à dix jours.

Ces mesures d'assouplissement sont utiles, car elles permettent d'instituer un échelon intermédiaire entre le dispositif classique de recours à la réserve, et le dispositif de « réserve de sécurité nationale », applicable en cas de « crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'État, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation ».

> Réflexion N°7. Le gouvernement possède un arsenal juridique important de mesures à prendre en cas de crise. Le recours à la LPM pour fixer des règles relatives à l'emploi des armées est éloigné de l'objet de cette loi.

> CONCLUSION

La réaction très rapide de l'armée de Terre en particulier, après les attentats de janvier, a montré sa très forte capacité à se déployer massivement pour répondre à un danger immédiat. Le cadre de ce déploie-

> CONCLUSION

... ment en temps de paix est défini dans le plan VIGIPIRATE. L'autorité civile responsable de l'opération dispose des droits de police normaux. Les armées sont engagées pour un temps court. Les armées quant à elles, normalement, viennent renforcer le dispositif de police, et ne se substituent donc pas à lui.

Dans le cadre de ce plan, mis en œuvre depuis vingt ans, le dispositif de l'OTIAD prouve sa pertinence et son efficacité.

SENTINELLE, opération militaire sur le territoire national, soulève de nombreuses questions, en particulier celle d'un cadre juridique inadapté ou inexploité, ainsi qu'une pratique démocratique critiquable.

Le secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité (SGDNS) mène une étude sur le sujet, mais ne parviendra qu'à une adaptation, peut-être un peu plus satisfaisante que celle d'aujourd'hui. En effet, même si l'emploi des armes en état de légitime défense ne rend pas son auteur pénalement responsable, il faut une imagination extraordinaire pour faire croire que blesser ou tuer est un acte sans violence (nos « anges gardiens » sont d'abord des guerriers).

Le gouvernement évaluera SENTINELLE. Extrait de la loi rectificative de la LPM du 27 juillet 2015 : « L'opération « Sentinelle » doit être évaluée pour en tirer toutes les conséquences tant sur le rôle des forces armées par rapport aux forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, que sur la chaîne de commandement, sur le cadre juridique de l'intervention des mili-

itaires, sur la doctrine d'emploi, sur la préparation opérationnelle et la formation ou encore sur le type de sites à protéger et les modalités de cette protection (garde statique ou autre). Le Président de la République a demandé au Premier ministre de préparer un rapport sur cette question. Il est indispensable que la représentation nationale ait connaissance des résultats de ce travail en cours et puisse en débattre. »

La question de fond demeure le cadre juridique d'emploi : déployer une armée sur le territoire national (ou sur un territoire extérieur) relève de l'état d'exception (ou de l'état de guerre), ce n'est pas un état normal du temps de paix. Utiliser la LPM pour traiter des « différentes questions concernant la défense », c'est sans doute l'utiliser hors de son cadre.

Depuis plusieurs années, les décisions d'employer l'armée révèlent un déficit (qui va en s'amplifiant) d'application des règles d'une démocratie, sans doute ressenties par le Sénat qui demande d'« associer le Parlement, par le biais d'un rapport et d'un débat, à la définition, en cours, de la doctrine relative aux missions de protection du territoire national par les forces armées » (rapport du 24 juin).

Finalement, il nous reste deux questions à aborder avec nos élus (questions dont ils pourront débattre au Parlement) :

- Déployer son armée sur le territoire national (ou à l'extérieur) est-ce un « état d'exception » (ou « une déclaration de guerre ») ?
- Se satisfaire d'aménagements



occasionnels pour déclencher des opérations comme SENTINELLE est-ce affirmer la volonté de défendre notre idée de la démocratie, notamment face à des terroristes qui voudraient la faire reculer ?

Outre un recul de la démocratie, cette situation floue pourrait avoir une conséquence : si la légalité de l'action de l'un de nos soldats (du bas en haut de la chaîne) n'était pas avérée, il supporterait seul le poids des approximations des plus hautes autorités de l'État et de notre Parlement réunis. ■

> Etat d'urgence
Écrit après
les attentats de Paris.

Ce dossier a été écrit entre début septembre et fin octobre 2015.



Les attentats du 13 novembre à Paris nous conduisent à ajouter :

- L'expression de notre sympathie à l'égard de tous ceux qui de près ou de loin ont été touchés par la perte ou la blessure d'un proche ;

- Une information sur l'état d'urgence, mesure prise par le président de la République.

Loi 55-385 du 3 avril 1955

L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire :

- soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ;

- soit en cas d'événements présentant le caractère de calamité publique. Il est décrété en conseil des ministres pour une durée de 12 jours et ne peut être prorogé que par le Parlement (loi).

Son champ d'application est fixé par le décret ou par la loi. Il a pour effet de donner à l'autorité civile des pouvoirs de police exorbitants du droit commun.

Il permet d'office :

> **au ministre de l'intérieur** (pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence) :

- d'assigner à résidence toute personne dont l'activité compromet l'ordre public ;

- d'ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacle, débits de boissons et lieux de réunion ;

- d'interdire les réunions de nature à provoquer le désordre ;

- d'ordonner la remise des armes de 1^{re}, 4^e et 5^e catégories (guerre, défense et chasse) ;

> **au préfet** (dans son département) :

- d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par

arrêté (couvre-feu) ; d'instituer par arrêté des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;

- d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics ;

- d'ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacle, débits de boisson et lieux de réunion ;

- d'interdire les réunions de nature à provoquer le désordre.

Il confère à ces autorités, sous réserve d'une disposition expresse du décret ou de la loi, le pouvoir :

- d'ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit ;

- d'assurer le contrôle préalable de la presse, des émissions radio et des spectacles (cinéma et théâtre). ■

> Promotion Nungesser - La journée du parrain et les projets Le challenge Cyber-Défense



La promotion Nungesser organisait sa « journée du parrain » ces 6, 7 et 8 novembre en région parisienne.

La séquence comprenait notamment une visite du musée de l'air et de l'espace (Le Bourget), une rencontre avec le siège de L'Épaulette pour aborder les sujets des appuis possibles de l'association aux projets de la promotion et une conférence sur Nungesser à l'École militaire, prononcée par M. Patrick de Gmeline, ouverte par le GAR (2s) Ract Madoux (ancien CEMAT et actuel gouverneur des Invalides), en présence du GCA (2s) Anselme (président de l'association des amis de l'ABC), du général de la Presle (Directeur adjoint de la DICOD) et des généraux (2s) Delaunay et Moreaux pour L'Épaulette.

Le projet de la promotion est présenté dans un « dossier marketing » consultable sur le site de la promotion.

École Militaire Interarmes (EMIA)

Promotion lieutenant NUNGESSER – 54^e promotion

Référence : CP006-102015

www.emia54.fr

http://www.emia54.fr/images/communiquede_presse/dossier_Marketing_versionWeb2.pdf

Le siège tente d'appuyer la promotion pour trouver des sponsors. Mais c'est surtout la proximité qui crée un lien entre cette jeune promotion et les promotions plus anciennes.

Hors les projets proposés, classiques et connus, le « Relais Nungesser » apparaît comme une opportunité de susciter un élan de bonnes volontés et d'engagements personnels, comme autant de marques de fraternité.

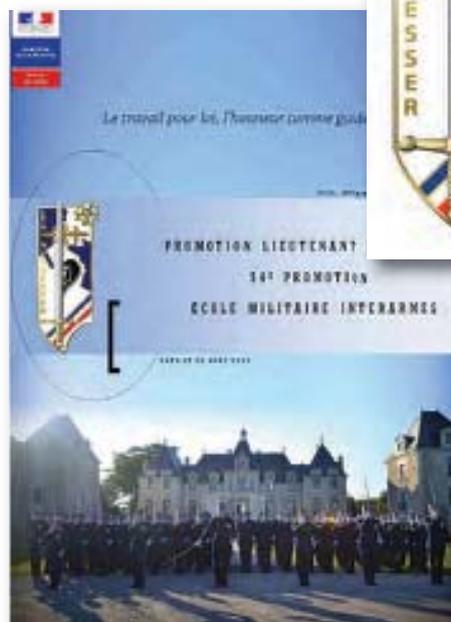
En effet, ce relais qui vise autant à suivre les traces du parrain, as de la première guerre mondiale, qu'à participer aux commémorations du souvenir des sacrifices de la Grande guerre, est une longue course sur l'ancienne ligne de front. Porteurs de la Flamme prise sous l'Arc de Triomphe le 4 mai 2016, les sous-lieutenants de la Nungesser partiront groupés de Nancy le 5 mai puis progresseront par relais en trinômes sur 600 km jusqu'à Dunkerque. Les 15 derniers kilomètres seront l'occasion de regrouper toute

la promotion et toutes les promotions qui souhaiteraient marquer leur appui aux jeunes. Le siège de L'Épaulette sera présent, mais nous invitons les 53 autres promotions de l'EMIA à soutenir ce relais.

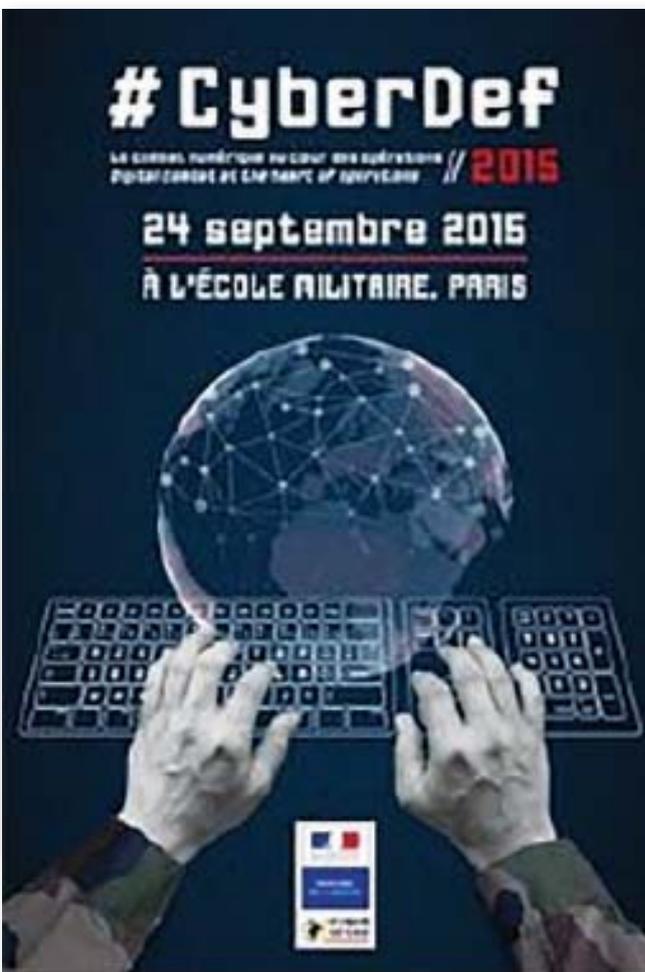
Regardez l'itinéraire : pouvez-vous faire le relais presse ? Aider aux points de ravitaillement ? Aider à transformer le passage du relais en « événement local » avec collecte de dons au profit des blessés de l'armée de Terre ?



Participer enfin au dernier relais de 15km (il vous faut le goût de courir et l'entraînement) ? ■



> Une équipe de la promotion Nungesser participe au challenge #cyberDefense des Écoles militaires



Enfin, le groupe était renforcé par un lieutenant de la promotion général Delayen-53^e promotion de l'EMIA, actuellement en formation à l'École d'application des Transmissions.

Concernant l'organisation, chaque école disposait d'un système autonome, ayant son propre réseau de contrôle et de gestions modélisant un ensemble industriel, ici des cuves de carburant, soumis aux attaques de hackers. Organisée en deux phases, la structure du challenge a permis à notre équipe de mettre en place une solide « forteresse numérique » en deuxième partie malgré un départ difficile dû à l'intensité des premières attaques. Finalement, la réactivité des personnels a été à l'origine d'une véritable synergie qui a permis de mettre en place une efficace stratégie de gestion de crise.

Toute la nuit, chaque équipe a donc dû défendre et renforcer son système pour marquer le plus de points.

Ce challenge s'inscrit dans le projet global « #Cyberdefense 2015 » organisé par le ministère de la Défense, premier colloque international consacré à la cyber défense. ■

> [Télécharger le dossier d'information du colloque « #Cyberdefense 2015 »](#)

Du 23 septembre 20h00, jusqu'au 24 septembre à 12h00 s'est tenu le challenge #cyberDefense des Écoles militaires.

Au cours de cette compétition, 6 Écoles militaires internationales s'affrontaient : les Écoles de Saint-Cyr Cöetquidan (ESCC), l'École navale française, l'École de l'air française, la ligue de défense cyber estonienne, l'United States Naval Academy, l'United States Military Academy.

Encadrée par quatre enseignants du département informatique, l'équipe des ESCC était composée des personnels actuellement en formation dans le cadre du Mastère Spécialisé® « Opérations et gestion des crises en cyber défense », ainsi que de quatre sous-lieutenants de la promotion lieutenant Nungesser-54^e promotion de l'École Militaire Interarmes (EMIA) de la filière Sciences et Technologies de la Défense (STD), option « systèmes d'information opérationnels ».

> Vendredi 16 octobre 2015, hommage à la cathédrale Saint-Louis des Invalides : l'éloge funèbre du général Jean Combette

Le général Combette est décédé le samedi 10 octobre 2015. Sa carrière militaire et son engagement au service du soldat inconnu étaient exceptionnels. L'Épaulette lui rend hommage avec ce bref aperçu de sa carrière et l'éloge funèbre prononcé par le général Dary, président de la Flamme sous l'Arc de triomphe.

Jean Combette est né le 17 novembre 1925 à Beaune. Il s'engage dans les FFI le 1^{er} novembre 1943, participe aux combats de la libération et obtient une citation à l'ordre du corps d'armée avec attribution de la croix de guerre 39-45.

Il intègre l'EMIA le 7 juillet 1945 à Coëtquidan. Il est promu sous-lieutenant le 1^{er} décembre 1945. Lieutenant le 1^{er} décembre 1947, il rejoint le 1^{er} escadron du 4^e Dragon le 11 janvier 1948 en Indochine. Il sera cité 4 fois entre 1949 et 1954 pour son courage et son sens de l'initiative de chef et de combattant. Il rejoint l'Algérie en 1955 et sera cité 5 fois entre 1956 et 1960 pour ses qualités de chef et d'organisateur autant que pour son engagement personnel. Il commande le 1^{er} régiment de Hussards (Tarbes) de 1968 à 1970, la 12^e brigade mécanisée (Offenburg) de 1976 à 1978, la 3^e division blindée (Freiburg) de 1979 à 1981. Il est élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée le 1^{er} juin 1983 et nommé contrôleur général en mission extraordinaire en septembre 1983. Il est admis dans la deuxième section des officiers généraux en septembre 1987.

Il sera président de la Flamme sous l'Arc de triomphe de 1999 à 2009 où il œuvrera pour ouvrir cette Flamme des anciens combattants à l'ensemble de la Nation. Le général Combette était grand-croix de l'ONM (décembre 1994) et Grand-croix de la légion d'honneur (octobre 2004).



Un hommage solennel au général de corps d'armée Jean Combette (1925-2015), a été rendu lors de la messe d'adieu célébrée, le vendredi 16 octobre 2015, à 10 h30, à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides, Église des soldats.

Éloge funèbre par le GAR (2s) Bruno Dary

Aujourd'hui, une flamme s'est éteinte ! Aujourd'hui, une flamme qui était apparue, voici quelque 90 ans, c'est-à-dire peu de temps après la grande Flamme qui brûle depuis sous l'Arc de Triomphe, cette petite flamme a fini de se consumer. Et tous, nous sommes ici rassemblés pour lui adresser un dernier adieu. Général Jean Combette, mon ancien et mon ami, c'est vous que nous pleurons ! C'est votre flamme que nous regrettons ! Vous êtes né au lendemain de la Grande guerre, et dès votre plus jeune âge, vous avez été imprégné des souvenirs de cette guerre, puisque votre propre père était grand invalide de guerre. Vous êtes né et vous avez grandi dans un pays qui se remettait difficilement des sacrifices immenses consentis pour arracher la victoire ! Vous avez grandi et vous avez été marqué par tous ces noms gravés sur les monuments aux morts de nos villes et de

nos villages, comme par cette tombe unique au pied de l'Arc, qui veut tous les rappeler de crainte d'en oublier un seul ! C'est pour cela qu'à votre adolescence, au plus profond de vous-même, vous ressentez l'occupation allemande comme un traumatisme et surtout une humiliation ; c'est pour cela que dès que vous le pouvez, vous rejoignez les FFI, pour participer, à votre niveau, à la « flamme de la Résistance », celle qui ne devait pas s'éteindre. Cette période vous marque, car vous découvrez la réalité de la guerre, vous y côtoyez la mort, vous y êtes même cité au combat. C'est aussi pour cela, que vous écrirez plus tard « j'avais 18 ans en 44 » à l'intention des jeunes générations, toujours dans ce souci que la flamme, celle qui vous a poussé à vous engager, ne meure pas et serve d'exemple aux générations futures.

Après avoir participé à la chute du nazisme comme chef de char, vous choisissez d'embrasser la carrière des armes et vous devenez officier ; à l'issue de plusieurs années de formation, vous rejoignez l'Indochine, où, à la tête d'un peloton puis d'un escadron, vous faites partie de cette génération de jeunes officiers, choyés par le général de Lattre, puisque vous étiez alors, comme il le dira lui-même, « les sentinelles avancées du monde libre », face à une autre idéologie, le marxisme ! Vous y serez cité à 4 reprises et même décoré de la Légion d'Honneur !

À votre retour, vous allez être engagé aussitôt en Algérie pour faire face à une autre forme d'aliénation de l'homme, le terrorisme. À la tête de votre unité, votre courage et votre engagement seront récompensés par 5 citations dont trois à l'ordre de l'armée et le grade d'officier de la Légion d'Honneur. Comme beaucoup de vos camarades, vous rentrerez en métropole le cœur meurtri, meurtri par tant de frères d'armes disparus au combat pour une cause devenue incertaine au fil des ans, meurtri par les engagements pris et les promesses non tenues, meurtri par les populations abandonnées et meurtri par tant d'ardeurs et de générosités perdues ! Mais le service des armes du pays est exigeant, car une fois passé le temps des grandeurs, vient souvent celui des servitudes.



DR MUSÉE DES INVALIDES

Après presque vingt ans de combat, vous prenez quand même le temps de fonder une famille et de votre union avec Janine naîtront vos deux filles. Puis, comme officier supérieur, et comme général, vous allez découvrir un autre type de guerre, la Guerre Froide. Vous allez appartenir à cette générations, qui va monter la garde face au Pacte de Varsovie ! Mais ce combat ne sera pas facile à conduire, car à cette époque, alors que vous étiez à la tête du 1^{er} Régiment de Hussards Parachutistes, l'heure était difficile pour les soldats français et surtout pour leurs cadres : l'appel des cents, les comités de soldats, la contestation du service militaire furent autant de luttes intérieures, qui firent dire un jour au chef des armées de l'époque : « Si les pacifistes sont à l'Ouest, les SS.20 sont à l'Est ! » Et pourtant, comme tous vos frères d'armes, vous avez tenu bon, que ce soit dans le secteur français de Berlin, à la tête d'une brigade mécanisée ou comme commandant votre division blindée ! Vous avez tenu bon, car vous serez de cette génération qui a gagné la Guerre Froide, et de la plus belle manière qui soit, sans avoir à tirer un coup de canon ! Vous avez tenu bon, car, en France, vous avez gagné aussi la bataille de l'opinion publique, ce qui a permis aux générations qui suivent d'appartenir désormais à une armée respectée, admirée et même enviée par beaucoup. Au moment où vous quittez le service, en 1987, votre soif de servir est toujours intacte et votre désir est toujours grand de vouloir transmettre votre flamme intérieure ! C'est pour cette raison que vous vous portez volontaire pour devenir le président de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, fonction que vous occuperez durant 10 années. À ce poste, vous allez profondément faire évoluer l'organisation du comité et, surtout, vous allez ouvrir les cérémonies quotidiennes, non plus aux seules associations d'anciens combattants, mais à l'ensemble de la Nation française ; vous lui ferez même changer de nom, en la rebaptisant « *la Flamme de la Nation* » ! Et depuis, nous ne comptons plus le nombre d'écoles, de classes ou d'étudiants, d'élus ou de conseils municipaux, de clubs sportifs ou culturels, d'associations françaises ou étrangères, de



DR GEORGES BOUTILLIER

Le général de corps d'armée Jean Combette fut Président de la Flamme de 1999 à 2009. Ici, avec des Anciens Combattants.

services publics ou privés, qui, sous l'œil des médias ou de façon anonyme, viennent, chaque soir à 18h30, pour simplement « *raviver la Flamme* » ! Puis, en 2009, un peu à regret, il vous a fallu quitter cette présidence. Mais comme le rappelle une vieille chanson de l'armée américaine, « *les vieux soldats ne meurent jamais, ils s'effacent simplement dans le lointain !* » Aussi, bien que n'étant plus en charge de responsabilité, nous vous verrons encore régulièrement, venir raviver la Flamme, participer aux veillées du 11 novembre, partager un déjeuner avec vos anciens compagnons, les commissaires à la Flamme, et entonner le « *chant du Départ* » ! Le 8 mai dernier, vous étiez encore parmi nous, et vous avez même rappelé au chef de l'Etat, qui présidait la cérémonie du 70^e anniversaire de la victoire, que 70 ans auparavant, vous étiez déjà à l'Arc... Et puis, dimanche dernier, fatigué par le poids des ans et des blessures, usé par les campagnes endurées par votre vieille carcasse, arrivé au terme de votre parcours sur terre, à l'heure où le soir monte et les ombres s'allongent, vous nous avez quittés en silence, pour rejoindre tous vos compagnons d'armes au Panthéon des soldats. Mais comme vous étiez un preux et un homme de foi, vous avez plus sûre-

ment rejoint le paradis des combattants et vous allez désormais côtoyer tous les saints que vous avez servis, respectés et même vénérés, Saint-Georges, patron des cavaliers, Saint-Michel patron des parachutistes, Sainte-Geneviève, patronne de Paris et puis Jeanne, patronne de la France !

Alors que nous vous rendons ce dernier hommage, Jean, mon ami et mon frère, notre chef et notre camarade, nous nous engageons à poursuivre le chemin que vous avez tracé et à maintenir ce flambeau, ou plutôt cette « *Flamme* ».

Oui, nous continuerons à être ces « *veilleurs de la Flamme* », nous ces hommes et ces femmes qui tous les soirs au cœur de Paris, dans l'anonymat et la grisaille, dans le bruit de la circulation et le désordre des embouteillages, mettent leur honneur et leur fierté à être présents pour entretenir, raviver et faire brûler « *La Flamme* ».

Oui, nous continuerons à être ces « *serveurs de l'inutile* », nous ces citoyens bénévoles qui restons fiers d'être présents au cœur de Paris, et de savoir donner notre temps, en dépit d'un monde, où chaque heure est comptée et où rien n'est gratuit, un monde de rentabilité et de profit, un monde matérialiste et cynique, qui met un prix sur chaque chose, mais ne reconnaît la valeur de rien !

Oui, nous continuerons à être ces « *sentinelles de l'invisible* », ces simples Français, qui, au cœur de notre pays, dans ce lieu à la fois, unique et magnifique, magique et symbolique, mythique et même mystique, rappellent à ceux qui passent, comme à ceux qui les ignorent, qu'un pays ne peut se résumer à une somme de chiffres ou de statistiques, et qu'au-delà des enjeux économiques ou sociaux, près d'un million et demi de Français ont sacrifié leur jeunesse voici 100 ans, pour défendre chaque arpent de terre, chaque village et chaque rivière et que d'autres aujourd'hui continuent de risquer leur vie pour que vive la France ! Oui, Jean, nous continuerons à veiller sur cette Flamme, car elle restera pour toujours « *la Flamme de la Nation* » ! ■

**GAR (2s) Bruno Dary
Président de la Flamme ...**

> Une cérémonie peu habituelle en Gironde !

Un officier issu de nos rangs et membre de L'Épaulette, le Colonel (er) Jean Bertrand a été élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le Général Jean Singland.

Roquebrune, peu de lecteurs de notre revue ont entendu parler de ce petit village pittoresque de 240 habitants situé au sud de la Gironde entre La Réole et Monségur. C'est pourtant là que le 26 juin, se déroula une cérémonie peu ordinaire, généralement réservée à nos amis parisiens. Un officier issu de nos rangs et membre de L'Épaulette, le Colonel (er) Jean Bertrand y fut élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le Général Jean Singland. Une telle « délocalisation » résulte de l'âge du récipiendaire, qui, à plus de 90 ans, pouvait difficilement se rendre à Paris pour y recevoir l'insigne des mains du président de la République.

La salle des fêtes de Roquebrune, se trouvait presque trop petite pour accueillir les nombreux invités conviés à cette occasion et que le Colonel Bertrand remercia tour à tour. On pouvait noter la présence de l'Amiral Christian Martin, président National des DPLV (membre de la Légion d'honneur Décoré au Péril de Leur Vie), Jean Ciappa (DPLV) André Dulou (président des DPLV Gironde, Pierre Marsanne (DPLV) ancien président du Groupement Gironde de L'Épaulette, nos camarades membres de la Légion d'Honneur le Colonel (er) Olivier Douence (Épaulette), de l'Ordre National du Mérite, Médailleurs Militaires, ainsi que des membres des unités de Légion Etrangère Parachutiste, dont Hugues Martin, adjoint au maire de Bordeaux, colonel de réserve, chevalier de la Légion d'Honneur, et du Colonel Dufour, des anciens de BAGHEERA (amicale des anciens du 11^e Choc), du 13^e Régiment de Dragons Parachutistes. De nombreux élus locaux avaient également tenu à être présents dont Madame Martine Faure députée de la circonscription, de Monsieur Bernard Castagnet, Président de la communauté de commune, Monsieur Jacky Britton, Maire de Roquebrune ainsi que tous les maires des villages environnants.

La carrière du Colonel Bertrand pourrait certes se résumer en quelques raccourcis, 37 ans de carrière dont 25 dans les parachutistes, 3 conflits (Libération de la France, Indochine, Algérie) et enfin 10 titres de guerre. Cette vision est cependant injustement tronquée, aussi, il me paraît plus indiqué d'emprunter ci-après une grande partie discours du général Jean Singland, lui-même acteur et témoin des mêmes événements. Ce dernier ne manqua pas de saisir l'opportunité, de rendre un vibrant hommage à la Légion d'honneur, notre premier ordre national, dont le caractère universel et démocratique lui permit de s'ériger comme l'un des



Le colonel Jean Bertrand attentif aux propos du général Jean Singland.

symboles de la continuité de notre pays.

Il est temps pour moi de revenir au discours du général Jean Singland :

- « Permettez-moi de souligner tout d'abord l'importance de la cérémonie qui nous réunit en ce jour. Le Code de la Légion d'honneur définit en son article 6 : « Les grands officiers et les grand'croix sont dignitaires de l'ordre ». Et il dispose ensuite : « les grand'croix et les grands officiers reçoivent leurs insignes des mains du président de la République. Toutefois en cas d'empêchement, le grand chancelier ou un dignitaire ayant au moins le même rang dans l'ordre est délégué pour procéder à ces réceptions. » Voyez-vous ce « toutefois » m'est précieuse puisqu'il me donne la joie de me trouver face au colonel Bertrand pour l'accueillir dans sa dignité.

Une cérémonie que j'ai d'ailleurs conscience de vivre à fronts renversés parce que la logique et la justice auraient voulu que ce soit lui qui officie en ce jour à ma place. Pourquoi ? Parce qu'il a été mon supérieur. Parce que ses services de guerre, répartis sur trois conflits, sont suffisamment impressionnants pour avoir mérité plus tôt leur juste conclusion. Parce qu'enfin, j'ai toujours eu pour lui un respect sincère que l'amitié qui nous lie aujourd'hui n'a jamais altéré.

Je propose à ceux qui ne le connaissent pas de partir avec moi à sa suite. Jean Bertrand est né en novembre 1924 à Sedan. Scolarité au collège Turenne de la ville. Début de la guerre et évacuation à Niort en 1940. Malgré le trouble ainsi jeté sur ses études. Il obtient son baccalauréat à une époque où ce diplôme

n'allait pas de soi. Mais pour lui, une autre voie est toute tracée. Il entre en résistance en 1943. Il a 19 ans. Membre du maquis de la Vienne, rapidement nommé sergent, il combat en 1944 contre les colonnes allemandes remontant de Bordeaux. Bien que très jeune, ses premiers services n'ont rien de fictif et ont été dûment homologués par la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance qui lui sera décernée plus tard. Sergent-chef, il se présente et est admis en 45 au concours d'entrée à l'École Militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan.

Intégré à la septième promotion baptisée « Indochine - tout un programme - il choisit à sa sortie de l'école de servir dans les parachutistes et est en conséquence affecté au 18^e Régiment d'Infanterie Parachutiste en garnison à Pau. Nommé sous-lieutenant en Janvier 1948, il obtient aussitôt en Février son brevet de parachutiste... Il a 24 ans. Il a déjà connu la guerre, il est officier et comme il le souhaitait, officier parachutiste...

En Indochine, les combats font rage. Le déjà célèbre 1^{er} Bataillon Etranger parachutiste a été littéralement anéanti fin 1950. Près de la frontière de Chine, au cours des furieux combats de la R.C.4. Dans l'attente d'un proche départ vers l'Extrême-Orient, le lieutenant Bertrand est affecté dès février 1951 à la base de formation des Bataillons Etrangers Parachutistes de Sétif en Algérie. Parvenu en Indochine en novembre 1951, il rejoindra au Tonkin le 2^e BEP où il compte nombre d'amis et où l'admirable et déjà célèbre capitaine Denoix de Saint-Marc,



Officier issu de nos rangs et membre de L'Épaulette, le colonel (er) Jean Bertrand a été élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le général Jean Singland.

commandant la 2^e C.I.P.L.E, le réclame. Qu'est-ce qu'une C.I.P.L.E ? Une compagnie Indochinoise Parachutiste de Légion Étrangère, composée d'un quart de légionnaires et de trois quarts de jeunes vietnamiens. Bien que pouvant paraître surprenant, l'amalgame est efficace. Le Bataillon a deux unités de ce type et Saint-Marc compte sur le nouvel arrivé pour remplacer son adjoint tué le mois précédent au combat (mort cruelle : il a été brancardé pendant deux jours en montagne avant de mourir). Tel était le rythme et la vie courante dans l'Indochine de l'époque qui « consommait » -le terme a été employé- une promotion d'officiers par an. Si le mixage légionnaires/ jeunes vietnamiens s'avère efficace et heureux, le tandem Hélié de Saint-Marc/ Jean Bertrand ne l'est pas moins. Il restera solide tout au long des multiples opérations menées par le Bataillon et se poursuivra dans une amitié jamais démentie.

De ces opérations, parlons-en pour en comprendre l'ambiance en nous bornant aux plus importantes que mènera le 2^e BEP au cours des années 1952/1953. À peine arrivé, dès le mois de décembre 1951, c'est à l'ouest d'Hanoï, le massif du Bavi et la Rivière Noire. La veille de Noël, cinq tués et six blessés en quelques instants. Le lendemain, Noël, quatre tués dont un officier et plusieurs disparus. À la veille du Nouvel An, le Bataillon assiste sans pouvoir intervenir à l'écrasement d'un poste Légion dont le Capitaine ordonne dans la nuit à l'artillerie : « C'est fini pour nous. Ils sont dans le poste.

Allez-y ! Tirez carrément sur nous ! » Telle est sans fard la réalité du moment. Faisant suite à la mort du Lieutenant Bernard de Lattre, on apprend début janvier celle du Lieutenant Henri Leclerc de Hauteclouque. Servant dans la tradition de leurs aînés, les fils des grands chefs ne sont pas épargnés. Enchaînement en janvier/février 1952 par de durs combats sur la R.C.6 en direction de Hoa-Binh, plein ouest du delta. Hoa-Binh qui veut dire « Paix ». On y cherche un ami qu'on retrouve emballé dans une toile de tente. Les BEP y sont sévèrement engagés et leurs jeunes Vietnamiens se comportent remarquablement. Après conquête du site, décrochage difficile mais magnifiquement dirigé et exécuté. Puis tout au long de l'année 1952, des mois d'opérations successives dans le delta tonkinois, notamment « Tête de vipère », ainsi nommée, en raison du contour évocateur d'un cours d'eau local. Toujours des morts et des blessés. Régime usant : dysenterie, paludisme, impliquant d'inévitables hospitalisations suivies de mises au repos forcées.

En novembre 1952, opération parachutée « Lorraine » en moyenne région au nord du Tonkin sur zone contrôlée par le Vietminh. L'audacieux coup de main est un succès : la logistique Viet a été mise à mal et, à peine de retour, le bataillon est engagé dans l'opération sur Nasan, préfiguration de Diên-Biên-Phu (11 bataillons et 4 batteries d'artillerie ou de mortiers de 120 encerclés autour d'une piste d'aviation). Rudes combats. Nasan tiendra jusqu'au 25 février 1953 et sera finalement évacué avec brio en coûtant très cher au Vietminh. La catastrophe aura été évitée de justesse, grâce à des chefs de qualité et à la magnifique défense des Légionnaires (pour le seul 2^e BEP, 112 tués, blessés et disparus). [...]

Le Laos... Le pays du sourire... Déplacement aéroporté et grand afflux de cadres intéressés par cette sortie en zone réputée relativement paisible. Elle le deviendra rapidement beaucoup moins. Dès lors les combattants se retrouveront davantage entre eux. Pourtant, quel beau pays si peu fait pour la guerre ! Deux mois plus tard en juillet, avec le 6^e et le 8^e BPC, nouvelle opération parachutée « Hirondelle » sur Langson, autre importante zone logistique vietminh proche de la frontière de Chine, au nord du delta. Pour la première fois de sa carrière, le lieutenant Bertrand est heureux et fier de commander une compagnie... sa compagnie dans cette opération. Le capitaine de Saint-Marc étant rapatrié, il saute à la tête de la 2^e C.I.P.L.E le 18 juillet à 12 h 30. Délicate altitude de largage à 150 m. au-dessus des

rizières étagées. L'opération n'en est pas moins un succès. Destruction d'un important matériel d'armement et de munitions et retour en marche forcée sur la route : 37 km de nuit par très forte chaleur (4 paras y meurent par coup de chaleur - pas le temps de s'arrêter : derrière il n'y a que des Viêts). [...] Le lieutenant Bertrand note pour lui-même : « Deux ans de séjour et je suis vivant. Quelle chance !... Mais pourquoi moi ? » Oui, pourquoi, alors qu'il a vraiment tiré au maximum sur la corde ?... La Machine ne suit plus. Le 2 septembre, il est hospitalisé et reste plusieurs jours avec une fièvre oscillant entre 39,8 et 40,5. Inapte opérationnel pour trois mois, il sera affecté au 2^e bureau des Forces Terrestres du Tonkin. [...]

Le lieutenant Bertrand quitte enfin l'Indochine par avion le 8 février 1954. Sur les 24 officiers du 2^e BEP, 10 ont déjà été tués et 6 autres le seront à Dien-Bien-Phu, les 2/3 exactement. Il est lui-même miraculeusement passé au milieu des blessures qu'ils ont tous plus ou moins subies et souvent plusieurs fois. Il n'en a pas moins obtenu cinq citations qui auraient dû lui valoir sur le champ la Légion d'honneur. À cette époque, il arrivait que certaines autorités considèrent « que les jeunes officiers avaient le temps. De retour en France, répondant à une sollicitation du capitaine de Saint-Marc, il va quitter la Légion Étrangère et poursuivre dès lors sa carrière au sein du 11^e Choc, bras armé des services spéciaux.

La relation de sa carrière sera dès lors, vous le comprendrez, beaucoup plus succincte. Fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1955 à Perpignan comme lieutenant, il prend part à la campagne d'Algérie, d'abord comme lieutenant, puis comme capitaine commandant de Commando (appellation propre au 11^e BPC). Il y obtient en différentes fonctions quatre nouvelles citations dont deux à l'ordre du corps d'Armée en 1956, une à l'ordre de l'Armée en 1959 et une à l'ordre de la division en 1960. Eloquent palmarès. . .

À la fin du conflit, il est chef de bataillon et officier adjoint au commandant de la formation maintenue après dissolution du 11^e Choc à la disposition du service. Il en devient le chef de corps en 1965, année où il sera promu officier de la Légion d'honneur. À l'issue de son temps de commandement, il rejoint en 1967 le service central où, entre autres fonctions, il dirigera l'instruction des personnels. Et nous partagerons aussi quelques stimulantes et mémorables expériences...

Une coopération particulière s'étant établie entre le service et le 13^e Régiment de

Le Colonel (er) Jean Bertrand a été élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le Général Jean Singland.

... Dragons parachutistes, alors en garnison à Dieuze, le lieutenant-colonel Bertrand va être nommé en 1971 commandant en second du régiment. Il y contribuera très efficacement à la création d'un état d'esprit et aux bonnes relations entre les deux formations.

En 1973, nouvelle mutation. Ses compétences et sa vaste expérience le font détacher à l'École Militaire de Tunisie, poste resté sensible malgré les années écoulées. Promu au grade de colonel, il prend ensuite en 1976 le commandement du Camp et de la Place de Bitche en Moselle. Il aura dans ses fonctions, la joie de recevoir en 1978, la très méritée cravate de la Légion d'honneur, avant de rejoindre en 1979 le poste de Délégué militaire de la Creuse à Guéret.

Là s'achève en novembre 1981, la carrière militaire du colonel Jean Bertrand qui se retire à Roquebrune après 37 ans de services dont 25 comme officier parachutiste. Se retournant dès lors vers le sillon tracé au service du pays, il a toutes raisons d'en être fier.

Lorsque j'ai demandé au colonel Bertrand s'il souhaitait que je relate cette cérémonie pour la revue, il m'a donné son accord à la seule condition que soit surtout rendu hommage à l'ordre de la Légion d'Honneur, que ses caractères démocratiques et universels ainsi que ses critères d'attribution reposant sur les mérites ont rendu si prestigieux. Là encore, je me réfère à l'allocution du général Singland :

- « Voyons maintenant, si vous le voulez bien, combien est importante dans la Nation cette Légion d'honneur [...] Pardonnez-moi d'abord à ce stade de marquer le regret que nous inspire toujours l'incompréhension de la symbolique et de la place de cette Légion d'honneur dans notre pays. Combien de fois n'avez-vous pas lu ou entendu : « M. X ou Mme Y a été décoré... - Ah ! Bon... De quoi ?... » Alors là, généralement personne ne sait très bien et d'ailleurs le plus souvent personne ne saurait dire davantage à quoi cela correspond. Et pourtant...

1802... Il y a plus de deux siècles, tous les vieux ordres héréditaires ayant été abolis par la Révolution, Napoléon Bonaparte, alors Premier consul décide de créer un ordre nouveau fondé, ce qui change tout, non plus sur la naissance, mais uniquement sur les mérites personnels et les services rendus au Pays. « Il sera créé une Légion d'honneur » dit la Loi du 29 Floréal... Le premier personnage de l'Etat, le Premier Consul qui va devenir très vite l'Empereur, en sera lui-même le chef. L'ordre sera universel et égalitaire. Il devra récompenser non seulement les soldats de tous les grades, « maréchaux ou tambours, mais aussi toutes les catégories de citoyens « savants, poètes



Rassemblé pour rendre hommage à l'ordre de la Légion d'Honneur, tel était le souhait du colonel Jean Bertrand. - (...) Napoléon Bonaparte, alors Premier consul décide de créer un ordre nouveau fondé, ce qui change tout, non plus sur la naissance, mais uniquement sur les mérites personnels et les services rendus au Pays. « Je veux, dira-t-il, que le soldat soit fier de porter une décoration de savant et que le savant soit fier de porter une décoration de soldat. »

et hussards » pour reprendre l'expression même du fondateur. « Je veux, dira-t-il, que le soldat soit fier de porter une décoration de savant et que le savant soit fier de porter une décoration de soldat. »

Le succès est total. En quelques années, le prestige de l'ordre devient tel qu'il ne peut disparaître à la chute de l'Empire. Plus haute distinction française, il était et désormais il le restera. Il va traverser tous les régimes ; royaumes, républiques, empire à nouveau, à nouveau républiques. Il connaîtra 2 empereurs, 3 rois, 25 présidents pour 5 républiques et s'imposera à tous comme le symbole même de la continuité du Pays. Aujourd'hui comme hier, le savez-vous ?... Après la très officielle proclamation des résultats de l'élection présidentielle par le président du Conseil Constitutionnel, c'est toujours la remise solennelle des insignes de Grand Maître de la Légion d'Honneur qui marque l'accession du nouvel élu à la fonction suprême et qui, le reliant à toute la lignée de ses prédécesseurs à la tête de l'Etat, fait de lui « le Président ». Et pour bien souligner la totale identification de sa double fonction : Président de la République et Grand Maître de la Légion d'honneur, c'est à l'instant précis, à la seconde même de la remise du Grand Collier de l'Ordre, que les 21 coups de canon réglementaires saluant en tant que tel le nouveau Chef de l'Etat, commencent à retentir.

Vous noterez en outre que dès cet instant lors de leurs apparitions publiques, nos Présidents ne manquent jamais de porter à la boutonnière de leur veston l'insigne des

grand'croix de la Légion d'honneur, considéré d'évidence par eux avec raison comme l'emblème même de leur fonction suprême à la tête du pays.

La Légion d'honneur compte aujourd'hui environ 92 000 membres. On y est d'abord nommé Chevalier (80 %), cinq ans plus tard s'il y a lieu. on peut y être promu officier (17 %), puis Commandeur {3 %}. On peut enfin y être exceptionnellement élevé à la dignité de Grand Officier ou plus rarement encore de grand'croix. Trois personnalités de l'Etat et trois seulement accèdent directement de droit aux dignités de l'Ordre. Deux au plus haut niveau : le Président dès son élection et le Grand Chancelier dès sa nomination. Le troisième est le Premier ministre qui est élevé à la dignité de Grand Officier après deux ans d'exercice de son importante et délicate fonction.

Comment mieux dire toute l'importance de l'ordre ? Cet Ordre qui partant du plus haut sommet de l'Etat irrigue toute la Nation dans toutes les disciplines et toutes les branches d'activité : la science, les armes, l'industrie, les arts, le sport, la médecine, l'administration, l'humanitaire que sais-je encore ?... Cet ordre ouvert depuis deux siècles à tous ceux qui ont été jugés dignes d'y être admis pour avoir contribué à la défense, à la grandeur et au rayonnement du Pays. [...] » ■

**Colonel (er) Gérard de Maillard,
président du Groupe Gironde.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le GMPA et l'AGPM créent la Fédération Têgo « Agir ensemble au profit de la protection sociale des forces de défense et de sécurité intérieure »

Têgo est une fédération nouvellement créée pour contribuer à l'évolution de l'offre de protection sociale au profit des forces de défense et de sécurité intérieure.

Le GMPA et l'AGPM, deux associations qui se consacrent depuis plus de 60 ans à la protection sociale des forces de défense et de sécurité, sont les deux membres fondateurs de la fédération Têgo, ouverte à tout autre acteur de l'économie sociale qui souhaiterait s'y associer.

Le nom **Têgo** vient du latin, il signifie « **Je protège, je défends** ». Il souligne que ses membres vont continuer à travailler avant tout dans l'intérêt de leurs adhérents respectifs. Trois verbes d'action représentant les engagements communs de chaque membre de Têgo viennent renforcer l'identité de la fédération : « **Protéger – Fédérer – Agir** ».

Les trois ambitions de Têgo :

- **porter les intérêts** des forces de défense et de sécurité intérieure auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'économie sociale ;
- **construire les bases d'une approche rénovée des offres assurantielles** de protection des personnes et des biens ;
- **amplifier** par une réelle coordination, voire une mise en commun de certains dispositifs, **les actions de solidarité et d'entraide sociale** déjà développées par les membres fondateurs.

Le premier conseil d'administration, qui a suivi l'assemblée générale constitutive du 10 septembre a élu :

Le Général de corps d'armées (2s) Jean-Louis FOURNAISE, actuel président de l'AGPM, comme premier **Président de Têgo**.

Le Général Georges LADEVEZE, actuel président suppléant du GMPA, comme **Vice-président**.

Ont été désignés comme **Délégué général**, le Général Patrick Felten, et comme **Déléguée générale adjointe**, Nathalie Barre-Tricoire.

Les premiers travaux menés en commun par les équipes de l'AGPM et du GMPA concernent **l'entraide solidaire**, un axe essentiel de la politique de la fédération Têgo. La première action menée sera le soutien apporté, pour la première fois en commun, à l'association Solidarité Défense dans le cadre de l'opération « **colis de Noël** » envoyés aux militaires en théâtres d'opération extérieure.

Les membres fondateurs de Têgo conservent pour autant leur indépendance et leurs spécificités. **Les portefeuilles d'adhérents respectifs ainsi que les marques sont conservés** par chaque entité, de façon à ne pas remettre en cause les principes d'une concurrence saine et bénéfique aux adhérents.

Contacts presse



GMPA
Ludvine Fournier
T : 01 58 85 02 22
ludvine.fournier@gmpa.fr



AGPM
Laurence Trochard
T : 04 94 61 57 24
laurence.trochard@agpm.fr

> La bande des six sergents

De haut en bas et de gauche à droite, les sergents Marchal, Lambert et Guinard.



De gauche à droite les sergents Marchal, Guinard et Lambert.



De gauche à droite et de haut en bas, les sergents Marchal, Lambert et Carré.

Fin 1952, venus de tous les horizons, y compris de l'Afrique du Nord, une amitié très solide va naître entre six sergents, stagiaires au Centre d'Entraînement commando de Fréjus, prélude à un départ en Indochine. Ces six sous-officiers ont en commun leur appartenance aux troupes aéroportées.

Au programme du stage, piste du risque, parcours du combattant, sont connus de tous et n'offrent guère d'intérêt ?

Par contre, dégoupiller une grenade et la laisser un peu fuser avant de la lancer, est un exercice qui mérite attention !

De même, le tir instinctif à la mitraillette, le maniement des explosifs, des mines, sauter rapidement d'une péniche de débarquement, intéressent tout le monde.

• Le plus jeune des six, aura vingt ans en 1953, les deux plus « vieux » ont vingt trois ans, et tous sont célibataires.

Pas étonnant que ce stage n'entame pas notre dynamisme, et permette de bonnes virées à Saint-Raphaël, Sainte Maxime et ailleurs. Tous les six ensemble, bien sûr.

• Petite permission après Fréjus, et nous nous retrouvons à Saint-Brieuc, à la caserne Charner.

Au programme des marches interminables dans la lande bretonne, avec le crachin breton.

Le Briochines sont charmantes, mais se méfient des parachutistes ! Seul, le **sergent Marchal, « Christian »**, le plus jeune d'entre nous, remarquable danseur, parvient à inviter ces demoiselles à danser.

L'entraînement traîne en longueur, nous en avons vite assez, et souhaitons partir rapidement en Indochine.

D'autant que nous avons vu partir le 6^e BPC, et appris le coup dur de Tu-Lé ! Retraite héroïque nous dira-t-on, mais quatre-vingt onze tués quand même ?

• Notre impatience ne trouvera terme que le 08 février 1953, date de notre arrivée à Saïgon.

Nous sommes affectés, comme prévu, au 8^e Bataillon de Parachutistes Coloniaux.

Nous ne serons pas tous les six dans la même compagnie, mais cela ne changera rien à notre amitié.

• Nous regardons, impressionnés, les « anciens » rentrant tout juste d'une opération. Les tenues camouflées n'ont plus guère de couleur, les visages sont graves et fatigués.

Ceux qui n'ont pas participé à l'opération posent des questions. « *Qu'en est-il de un tel ?* » À l'hôpital, ça ira. « *Et un tel ?* » Mort. « *On vous racontera le reste tout à l'heure* ». Et tous vont prendre une douche.

• Première opération dans la Plaine des Joncs. Soleil de plomb, marche quasi continue avec de l'eau jusqu'à la ceinture, pas vu le moindre vietminh ?

L'un d'entre nous, le **sergent Robert Graffte**, prénommé « **Bébert** » bien évidemment, est hospitalisé. De terribles coups de soleil lui ont brûlé la peau.

> La bande des six sergents



Le médecin de Carfort impuissant devant le sergent Lambert agonisant...

DR J.Y. GUINARD

DR J.Y. GUINARD



De gauche à droite les sergents Carré, Marchal, Lambert et Leroy, tous décédés en Indochine.

Le 21 février, saut d'opération, toujours dans la Plaine des Jongs. L'attente, tout équipé, sous les ailes du Dakota paraît bien longue. Le saut ne nous inquiète pas. C'est le commandement du groupe de combat que l'on nous a confié. Tout ce passera bien.

Grande nouvelle, ça barde au Tonkin, nous partons pour Haiphong. Les anciens ne nous disent que du bien du Tonkin. « Tu vas voir, là c'est vraiment la guerre. Ceux d'en face sont très courageux. Et puis, le Tonkin c'est beau ».

• Une opération dans le Delta tonkinois, va confirmer les propos des anciens. Le groupe de tête vient d'être durement accroché. On me demande de me porter vers eux. Ils sont assis ou couchés, et paraissent un peu sonnés. J'interroge un caporal-chef : « Qu'avez-vous ? ». Une balle dans la cheville ». Et là couché sous la toile de tente, qui est-ce ? « Le **sergent Marchal** ». « Qu'est-ce qu'il a ? ». Etonné le caporal-chef répète ma question. « Qu'est-ce qu'il a ? Il est mort sergent ».

La pression sur la crosse de ma carabine se fait plus forte. D'un mouvement brusque du menton, je fais signe au groupe d'avancer. Plus loin, un infirmier rampe vers un blessé en terrain découvert. D'un bond je suis auprès du blessé. « *Atrapez-le avec moi* ». Nous le tirons rapidement à l'abri, mais il est mort.

Fin de l'opération. Devant moi marchent deux parachutistes portant à l'aide d'un bambou et d'une toile de tente, le **sergent Christian Marchal**. Ses rangs sortent de la toile de tente, et se balancent au rythme de notre marche. Des pieds inertes, ceux du meilleur danseur d'entre nous.

• Départ de Haiphong le 12 juillet pour aller défilé à Hanoï à l'occasion du 14 juillet. Le 13 quartier libre, le 14 le défilé, le 15 à nouveau quartier libre et le 16 tout le monde est consigné dans les cantonnements.

Demain avec le 6^e BPC, nous allons être parachutés sur Lang Son, située à douze kilomètres de la frontière chinoise, pour faire sauter des dépôts de matériels, d'essence, d'armement et de munitions. L'opération sera une réussite, mais très éprouvante physiquement. Très forte chaleur et environ cent kilomètres à pied en un peu plus de deux nuits !

Au regroupement général à Dinlap, je rencontre le **sergent Leroy, Maurice, « la bande des six »**. Il me dit être très fatigué. Le lendemain, il peine à atteindre le bateau qui doit nous ramener à Haiphong.

À peine embarqués, inquiets de son sort, nous montons le voir sur le pont supérieur. Il est sur brancard, livide, et ne nous reconnaît

pas. Une heure après il est mort.

Octobre 1953, début de l'opération « *Brochet* ». Opération interminable, dans un terrain truffé de mines.

Rencontre avec le **sergent Lambert, « Camille »**, de la même « bande ». Nous échangeons quelques mots et il regagne sa Compagnie.

La colonne est arrêtée, on signale un blessé grave à l'avant ? La nouvelle se précise peu à peu. Il s'agit du

sergent Lambert. Arrivé sur les lieux, le médecin du régiment connaissant mon amitié pour le blessé vient vers moi. « *Je n'ai rien pu faire* ». Il me propose d'aller le voir dans l'ambulance. J'acquiesce, alors que le véhicule s'éloigne. « C'est mieux ainsi » me dit le médecin.

• L'explosion de la mine est soudaine, brutale, et je bascule dans la rizière. On s'affaire autour de moi. On me serre fortement le bras. Il y a une artère de sectionnée. La jambe droite me fait beaucoup souffrir. Brancard, hélicoptère et arrivée à la nuit dans une antenne chirurgicale.

Hôpital Lanessan à Hanoï, puis Dalat, nouvelle opération pour la jambe gauche, retour à Haiphong, puis rapatriement sanitaire sur la France.

Entre-temps Dien Bien Phu est tombée, et qu'en est-il du **sergent Graffte**, et du **sergent Michel Carré**, la bande des six, lui aussi ?

• **Fin 1954**, nous nous retrouvons, le **sergent Graffte** et moi même à Paris. A peine assis devant un verre, ma question est brutale : « **Et Michel** ? Mort d'épuisement pendant la marche après Dien Bien Phu ». ■

Colonel (er) Jean-Yves Guinard École Militaire d'Infanterie de Cherchell promotion Vercors 1960-1961

NB : L'Adjudant-chef Robert Graffte, commandeur de la Légion d'Honneur, est décédé le 30 janvier 2015, à Montpellier.



DR J.Y. GUINARD

De gauche à droite, les sergents Graffte, Guinard, Lambert, Leroy, et le tenancier du restaurant.

> Chronique historique du SHD par le lieutenant-colonel Plantec

Le blog de L'Épaulette diffuse régulièrement la chronique historique du SHD. En voici un extrait pour cet automne.

> **22 octobre 741** : mort de Charles Martel (Quierzy sur Oise – Aisne). Grand-père de Charlemagne et fondateur, de ce fait, de la lignée des Carolingiens, Charles Martel était le maire (sorte de ministre) du palais d'Austrasie (Grand Est de la France) à la fin de l'ère mérovingienne. Connu pour avoir arrêté l'invasion musulmane en 732 entre Tours et Poitiers, il a profondément réformé son armée et jeté certaines des bases du monde féodal.

> **22 octobre 1956** : arrestation de Ben Bella (espace aérien algérien). Apprenant par le SDECE que Ben Bella et des chefs du FLN doivent emprunter l'espace aérien algérien pour se rendre de Rabat (Maroc) à Tunis, l'armée française intercepte le DC3 marocain avec l'appui négocié de son équipage. Robert Lacoste, gouverneur général d'Algérie exulte devant cette prise de guerre et informe le président du Conseil, Guy Mollet. Celui-ci est embarrassé car au même moment la France, Israël et le Royaume-Uni s'apprêtent à déclencher contre l'Égypte l'opération Mousquetaire (le coup de Suez) et ne peut pas s'aliéner encore plus les opinions arabes. Il couvre cependant ce que le droit international qualifie de détournement. Ben Bella est libéré 6 ans plus tard.

> **22 octobre 1962** : début de la crise de Cuba. Le président américain Kennedy déclare à la télévision qu'il décide un blocus aéronaval de l'île de Cuba où des rampes de missiles balistiques soviétiques viennent d'être découvertes. Le général de Gaulle appelle directement le président Kennedy afin de l'assurer du soutien total de la France.

> **22 octobre 1963** : manœuvre Big Lift. Les États-Unis projettent en 2 jours (22 et 23 octobre) une division entière en Europe pour démontrer leurs capacités d'intervention. Cela représente 14500 hommes avec leur équipement et véhicules.

> **21 octobre 1998** : la 174^e promotion de l'ENSOA porte le nom de SCH Jean Jestin. Le jeune Jestin (né en 1920) rejoint Londres le 19 juin 1940 après avoir entendu l'appel de de Gaulle. Il participe à toutes les campagnes de la France libre, depuis le Cameroun jusqu'à Toulon en passant par El Alamein et Monte Cassino. Sur les pentes du mont Redon (Toulon), le 20 août 1944, il est blessé pour la troisième fois depuis son engagement. Il confie le commandement de sa section à son adjoint et tente de rejoindre seul le poste de secours. Un soldat allemand isolé l'abat. Le chef Jestin est titulaire de la médaille militaire, de la légion d'honneur et est compagnon de la libération. Il est enterré à Brest.

> **12 novembre 1943** : début de la bataille de Leros (mer Egée). Les Allemands craignant un débarquement allié dans les Balkans, cherchent à déloger les Britanniques présents en mer Egée dans des îles proches. C'est pourquoi l'île de Leros, défendue par les Anglo-Italiens est attaquée au cours de l'opération Léopard combinant bombardements aériens, débarquements et largages de parachutistes. Le 16 novembre l'île est prise (elle sera conservée par un seul bataillon allemand jusqu'à la fin de la guerre). Les défenseurs ont perdu 2000 hommes, les Allemands 1109 soldats. C'est la dernière opération aéroportée allemande d'envergure pour la Seconde Guerre mondiale.

> **12 novembre 1944** : naufrage du Tirpitz (Norvège - Tromsø). La RAF lâche des bombes perforantes de 6 tonnes sur le plus grand cuirassé allemand qui se cache depuis le début de la guerre dans les fjords norvégiens. Touché, le Tirpitz se retourne et sans couler complètement, se pose sur un haut-fond. Plus de 900 morts.

> **12 novembre 1999** : Goudermes tombe (Russie - Tchétchénie). La deuxième ville de Tchétchénie tombe après l'assaut des forces fédérales russes durant la deuxième guerre de Tchétchénie.

> **12 novembre 2011** : explosion sur la base de Modarres (Iran). Suite à une manipulation d'explosifs, une explosion ravage la base de Modarres, spécialisée dans la mise au point de missiles. 17 personnes sont tuées dont le chef du programme iranien pour la recherche balistique, le général Moquadam.

> **10 novembre 1940** : entrée des Forces françaises libres dans Libreville (Gabon). Le colonel Leclerc à la tête d'un groupement interarmes organisé autour de la 13^e DBLE entre dans Libreville et bouscule les troupes vichystes.

> **10 novembre 1951** : début de la bataille de Hoa Binh (Guerre d'Indochine). « L'opération Tulipe est la phase préparatoire à l'opération Lotus qui elle est l'opération sur Hoa Binh. L'opération Tulipe vise à l'occupation de la trouée de Cho Ben : c'est une opération de couverture. Tulipe est déclenchée le 10 novembre, l'opération Lotus commence le 13 au soir avec le débouché de la colonne motorisée. Hoa Binh est occupée par les parachutistes (1^{er}, 2^e et 7^e bataillons de parachutistes coloniaux) le 14 novembre qui sont rejoints dans l'après-midi par les premiers éléments des formations terrestres. Par

ailleurs, le pays Muong n'est pas pris en tenaille. Hoa Binh est un abcès de fixation, un centre de résistance dont le but est d'attirer le corps de bataille viet. Avec des résultats plus ou moins heureux. Les pertes françaises ont été sous-estimées : 436 tués + 458 disparus (dont beaucoup sont morts) et 1 360 blessés. C'est une estimation basse ». CDT Yvan Cadeau (SHD).

> **10 novembre 1977** : Luna 17 alunit. La sonde soviétique dépose en douceur sur la Lune un véhicule automatique équipé d'un réflecteur laser français.

> **10 novembre 1988** : révélations sur le F-117 Stealth. Une série d'accidents du bombardier furtif américain oblige l'US Air Force à révéler l'existence de ce fleuron technologique qui vole de manière opérationnelle depuis 1983. Retiré du service en 2008.

> **9 novembre 1799** : coup d'Etat du 18 brumaire. Le général Bonaparte est porté au pouvoir par un coup d'Etat qui dure jusqu'au 11 novembre, mettant fin au Directoire et instaurant le Consulat.

> **9 novembre 1870** : combat naval franco-prussien (au large de la Havane). L'avis français Bouvet et la canonnière allemande Meteor quittent le port neutre de la Havane pour s'affronter dans les eaux internationales où ils s'infligent des dégâts sensiblement égaux. Le Bouvet éperonne l'Allemand qui le canonne.

> **9 novembre 1918** : abdication de Guillaume II. Le Kaiser allemand se résigne à abdiquer alors que la République de Weimar est proclamée et que les mouvements ouvriers se multiplient.

> **9 novembre 1918** : mort de Guillaume Apollinaire (Paris). Affaibli par la blessure à la tête reçue au Bois des Buttes (le 9 mars 1916), le lieutenant Apollinaire meurt des suites de la grippe espagnole.

> **9 novembre 1923** : tentative de putsch d'Hitler (Munich). Le putsch de la Brasserie échoue malgré le peu de soutien de la Bavière à la République de Weimar qu'elle juge trop faible. Une fusillade éclate permettant de mettre hors de combat les putschistes (Hitler et Röhm sont blessés). Hitler fera un an de prison...La clémence du tribunal va se payer très cher.

> **9 novembre 1938** : nuit de cristal (Allemagne). Dans toute l'Allemagne, des exactions contre les Juifs (pogromes, assassinats, arrestation, incendies...) sont perpétrées par les SA (Röhm) et les SS (Himmler) d'Hitler.

> **9 novembre 1970** : mort du général de Gaulle (Colombey les deux églises)

> **9 novembre 1989** : chute du mur de Berlin.

Petites histoires d'automne

> Chronique historique du SHD par le Lcl Plantec

> Retrouvez toute la chronique sur le blog / <http://alphacom.unblog.fr>



> Les associations professionnelles nationales de militaires (APNM) Que fait L'Épaulette ?

En conclusion de la phase d'analyse du rapport du conseiller d'Etat Bernard Pêcheur sur « le droit d'association professionnelle des militaires » menée par le conseil d'administration et après consultation du réseau de L'Épaulette le 21 mai 2015, le GCA (2S) Hervé Giaume, président de l'association, a décidé de proposer aux adhérents d'apporter le soutien de celle-ci à la mise sur pied d'une association professionnelle nationale de militaires (APNM) centrée sur l'armée de terre. La loi du 28 juillet 2015 en répondant positivement aux deux arrêts de la Cour Européenne de Droits de l'Homme (CEDH) du 2 octobre 2014 a ouvert la possibilité aux militaires de se constituer en groupements pour défendre leurs intérêts dans le domaine de la condition du personnel, dès lors que les décrets d'application de cette loi auront été promulgués.

Sans que toutes les incertitudes soient levées ce texte et les contacts avec les responsables du ministère et de l'armée de terre ont permis à L'Épaulette d'avancer un peu plus sur son projet, notamment au cours de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2015. Dans la perspective de l'assemblée générale du 6 février 2016, dont le thème central sera : « le dialogue interne et la représentativité des militaires », les quelques lignes suivantes sont destinées à dresser un bilan des travaux en cours.

En préalable, et pour éviter de se fourvoyer, revenons brièvement aux origines et au développement de la question.

En respectant à la lettre le mandat du président de la République, le « rapport Pêcheur » a introduit une certaine confusion. La CEDH demandait « simplement » de supprimer de la loi française l'interdiction faite aux militaires de se constituer en association pour défendre leurs droits. Il est d'emblée apparu que ces associations risquaient de s'immiscer dans les questions opérationnelles, d'organisation, voire d'avancement. Pour ne pas s'exposer à un tel risque, leur champ de compétences a été limité à la condition du personnel. Ce faisant, c'est tout le système

de concertation institutionnelle traitant justement de cette question qui s'est trouvé impacté. Le conseiller Pêcheur s'est donc appliqué à dessiner les liens entre les futures associations, les CFM et le CSFM.

Reprenant pour une grande part les préconisations du rapport, le législateur a certes ouvert l'accès des associations professionnelles de militaires au CSFM, mais en mettant de telles conditions de représentativité à leur entrée (représenter toutes les catégories statutaires de personnel militaire de trois armées et deux services rattachés) qu'il est plus que douteux qu'elles puissent y accéder rapidement.

Par ailleurs, il doit être noté que cette loi n'aborde pas la question de la représentativité de ces associations au sein des différentes armées ou services.

Bien qu'écartée de la possibilité de se constituer elle-même en APNM en raison de la diversité de ses adhérents (active et retraite) et de son statut de mutuelle, L'Épaulette a décidé d'offrir son concours et sa compétence en matière de gestion associative à la création d'une association professionnelle nationale de militaires centrée sur l'armée de terre, à laquelle pourront adhérer les personnels des autres armées et services, comme les officiers peuvent déjà le faire (et le font pour une large part) à L'Épaulette.

Dès lors se pose la question : pourquoi centrer sur l'armée de Terre ?

Non pas par un quelconque esprit d'ostacisme, mais pour trois raisons principales :

- la culture historiquement « terrienne » de l'association et sa proximité avec le commandement de celle-ci ;
- le poids que l'armée de Terre représente encore au sein de la défense ;
- sa spécificité en matière de condition du personnel par rapport aux autres armées ou services.

Il va de soi qu'une fois créée, cette APNM devra se fédérer avec d'autres structures de même type si elle souhaite obtenir une représentation au sein du CSFM.

Comme cela a déjà été présenté dans le précédent numéro de la revue (n° 190 p.

38.39) cet appui initial fourni par L'Épaulette pourra se matérialiser par une aide administrative à la création d'une association régime loi de 1901 (statuts et règlement intérieur de l'association pré-rédigés, démarches à effectuer préparées, aide à la communication, assistance comptable, prêt d'un local...). Les relations entre l'association « parrainée » et L'Épaulette seront définies par une convention (ou protocole) dont une ébauche est en cours d'élaboration.

Le précédent article faisait état d'un certain nombre d'interrogations qui ont fait l'objet d'études et déjà reçu quelques réponses.

Ainsi par exemple, pour l'instant, il ne paraît pas nécessaire de modifier les statuts actuels de L'Épaulette, car d'une part les deux associations ne seront pas liées autrement que par une simple convention (protocole) et d'autre part leur libellé permet déjà d'offrir cette assistance (objet de L'Épaulette : soutenir, en lien avec les autres associations, les actions menées pour l'amélioration des statuts et de la condition du militaire ; encourager et soutenir les démarches traduisant l'ambition intellectuelle et professionnelle des adhérents...).

Moins fondamental, il n'est pas non plus nécessaire de se précipiter pour réorganiser le siège.

Par contre, il est urgent de rénover l'ensemble du réseau de L'Épaulette et notamment celui des correspondants de formation sur qui devrait normalement reposer la création d'une APNM « parrainée » par L'Épaulette. Les présidents de groupement verraient quant à eux leurs rôles de relais avec le président national et de coordination locale accrues.

En guise de conclusion, L'Épaulette fidèle à ses principes se tourne vers l'avenir et propose son soutien aux personnels d'active qui devront s'organiser pour trouver leur place dans le nouveau dispositif de concertation et de représentativité qui progressivement se met en place au sein du ministère de la défense. Le slogan : « les anciens en appui des jeunes » prend par là tout son sens. Forts de ces éléments, il restera aux adhérents à s'exprimer et se prononcer au cours de l'assemblée générale où ils sont attendus nombreux compte tenu des enjeux futurs. ■

GDI (2s) Christian Cavan promotion général Koenig EMIA 1970-1971

> Syrie, quelle est la stratégie russe ?

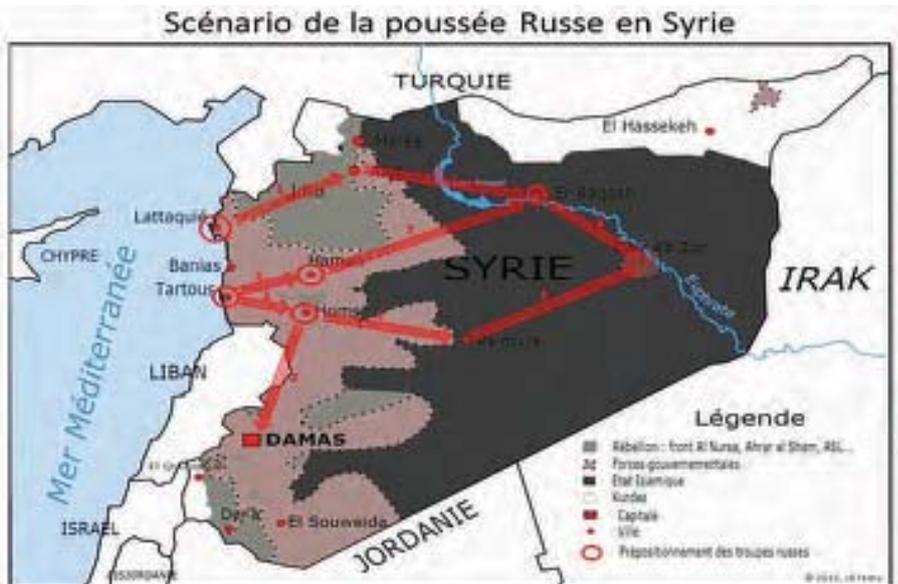
Quelle est la stratégie de Vladimir Poutine en Syrie ? Défendre un réduit alaouite afin de sécuriser l'accès de la Russie aux mers chaudes ou à l'inverse renverser l'Etat islamique afin de contrôler l'ensemble du Moyen-Orient ? Pour répondre à cette question, il convient de replacer l'intervention russe en perspective historique et géopolitique.

L'intervention russe, une revanche sur la guerre de Crimée

Depuis plusieurs siècles, la Russie affirme son droit à la protection des minorités orthodoxes du Levant. Sous ce rapport, la France – qui a protégé traditionnellement les chrétiens d'Orient – et la Russie, se trouvent en positions quasi concurrentes. Cette rivalité s'est d'ailleurs cristallisée dans la guerre de Crimée (1853-1856) pendant laquelle l'Empire Ottoman, allié à la France et l'Angleterre, s'est opposé à la Russie. A la suite du traité de Paris (1856), la Russie doit abandonner son droit à la protection des chrétiens orthodoxes du Levant. A l'inverse de Lord Palmerston, tenant d'une politique punitive envers la Russie, Napoléon III adopte alors une attitude conciliante à l'égard du Tsar, qui participe au renouveau de l'influence française en Europe. Une fois la Russie évincée du Levant, la France se trouve dans l'obligation d'assurer la protection de la Syrie. Lorsque 6000 chrétiens sont massacrés à Damas du 9 au 18 juillet 1860, la France réagit avec fermeté en faisant adopter un protocole international le 3 août 1860 : un corps de troupes européennes de 6 000 hommes est dirigé vers la Syrie afin de contribuer au rétablissement de la tranquillité. Il s'agit de la première expédition à but humanitaire de l'histoire. Aujourd'hui, les acteurs géopolitiques n'ont pas fondamentalement changé au Levant, à la différence près que les Etats-Unis se sont substitués à la Grande-Bretagne. En revanche, les rôles sont inversés : la Russie a pris la place abandonnée par la France.

La Syrie, nouvelle Ukraine

La Syrie se présente en quelque sorte comme l'Ukraine de l'Iran. L'Empire Sassanide s'appuyait en effet jadis sur trois espaces stratégiques : la plaine ira-



kienne, la façade maritime syrienne et les hauts plateaux yéménites. A la différence des déserts qui les entourent, ces régions sont en premier lieu des espaces agricoles à hauts rendements. Leur agriculture intensive permet d'ailleurs de nourrir une population nombreuse. Ces riches foyers d'agriculture et de population sont donc interconnectés depuis l'antiquité. En second lieu, ces espaces constituent des entrepôts commerciaux connectés à la mer. Ils relient la Perse, recluse dans ses montagnes, à l'économie-monde. Sans cette connexion maritime, seul levier de puissance, l'Iran reste un empire confiné. En troisième lieu ces espaces partagent des traits religieux communs depuis le XVI^e siècle, période pendant laquelle le chiisme devient religion d'Etat en Perse. Ces espaces sont fédérés par un clergé et des lieux de pèlerinage partagés. Bref, l'Irak, la Syrie et le Yémen constituent les anciennes fenêtres d'un empire effondré. La Syrie, espace agricole peuplé, connecté au commerce maritime, et cousine religieusement de l'Iran, se présente donc comme l'Ukraine de la Russie.

La Syrie utile, une bande littorale soumise aux invasions de la vallée de l'Euphrate.

Le véritable poumon économique de la Syrie se situe sur la bande littorale. Le climat doux y permet la culture de céréales et l'implantation de vergers. La plaine humide a donné naissance à une polyculture de subsistance orientée vers le tabac, le coton, ou encore le maraîchage. C'est ici que se situe le véritable cœur économique de la Syrie. La population de cette Syrie « utile » est essentiellement

alaouite. L'axe principal relie les villes majeures du pays : Damas, Homs et Alep. A l'Est, l'Euphrate traverse le pays du Nord-Ouest vers le Sud-Est, et laisse une « cicatrice verte » dans le paysage. Afin de conquérir la colonne vertébrale économique du pays, qui relie Damas, Homs, Hama et Alep, l'axe historique de pénétration a consisté précisément à suivre la vallée de l'Euphrate d'Est en Ouest depuis l'Irak, puis à repiquer vers Alep. C'est la stratégie que poursuit l'Etat islamique.

Le déploiement russe en Syrie

La Russie apporte une aide militaire sur le terrain en Syrie depuis janvier 2012. En effet, des équipes de spetsnaz y forment l'armée syrienne et y mènent des actions commandos. Ce dispositif n'étant pas suffisamment efficace pour ralentir l'avancée des opposants au régime syrien, la Russie renforce fortement son dispositif militaire sur place depuis le mois d'août. Ses points d'entrée sont doubles. D'une part le port militaire de Tartous desservi via le Bosphore et d'autre part l'aéroport Bassel el-Assad de Lattaquié. Ces deux points ont l'avantage d'être proches (60km) et l'aéroport de Lattaquié est le deuxième plus grand aéroport contrôlé par le régime syrien. Le matériel terrestre mis en place est lourd et récent : véhicules de combat d'infanterie BTR-82A adaptés au combat urbain, artillerie anti-aérienne SA-22 PANTSIR mais aussi au moins neuf T-90. Des lance-roquettes multiples seraient aussi en cours d'acheminement. Les forces aériennes russes sur place sont équipées de matériel tout aussi récent et puissant : SU-25 potentiellement moder-

Par Thomas et Jean-Baptiste Flichy de La Neuville, Capitaine Adrien Lebout

nisés pour l'appui rapproché, SU-30SM, SU-34, Su-24 pour le bombardement tactique, hélicoptères MI-24PN et Mi-35M ainsi que des Mi-8AMTSh pour l'appui des troupes au sol et le transport de troupes ou de matériel.

Des drones ont également été déployés par la Russie qui s'est engagée à partager le renseignement avec la Syrie et l'Iran. Les soldats syriens ne sont pas formés à l'utilisation de ce matériel, excepté les SU-24 et les MI-24. La formation sur ces matériels étant lourde et longue, il est très certainement destiné à être employé par des soldats Russes. Du matériel de plus ancienne génération est peut être livré en parallèle aux forces syriennes. Les soldats russes combattent d'ores et déjà sur le front d'Alep et au nord-est de Lattaquié au sein d'opérations de l'armée syrienne comme en témoignent des vidéos mises en ligne. Ils utilisent ces nouveaux matériels. Ils sont appuyés par l'aviation russe, déjà opérationnelle sur place.

Offensive ou démonstration de force ?

Il semble que la Russie joue double jeu en Syrie. D'une part elle met en évidence un déploiement de forces (aucun camouflage des véhicules et appareils russes à l'aéroport « Bassel El-Assad », franchissement du Bosphore par les LST Alligator en plein jour et avec du matériel à peine camouflé, vols d'avions Russes déclarés aux autorités civiles vers la Syrie, fuite de photos de soldats Russes des troupes d'infanterie de marine sur les réseaux sociaux,... Si elle voulait être plus discrète, elle le serait ; cela semble donc faire partie de sa stratégie de communication. De plus, des preuves tangibles indiquent que l'armée Russe va plus loin. Elle interviendrait par des frappes aériennes et des troupes au sol, en particulier à l'est d'Alep. Cette zone est actuellement une zone où l'armée syrienne gagne du terrain. D'autre part, M. Poutine ne reconnaît que la livraison d'armes et l'aide humanitaire en Syrie. Quel est donc l'objectif ?

Tout d'abord, il s'agit de ne pas combattre à la place de l'État Syrien ni même aux côtés de l'État Syrien, tout du moins



L'aviation russe en route vers la Syrie, selon le service de presse d'Assad.

DR © - FR.SPUTNIKNEWS.COM

au sol. La Russie veut sans doute éviter toute implication dans d'éventuelles « bavures » ou toute responsabilité dans une défaite, même locale, qui nuirait à son effort diplomatique. Son intervention va sans doute se fondre complètement dans les opérations syriennes : les frappes aériennes n'auront pas de signature russe ou syrienne et il n'y aura pas de certitude sur une présence russe dans une zone donnée. Cependant, l'efficacité de l'armée syrienne et de ses alliés est une priorité pour la Russie. Elle va vouloir réorganiser l'armée de Bachar El-Assad et sans doute mettre un frein à l'action des « milices » syriennes qui ne sont pas forcément efficaces sur le terrain et qui font régner une certaine insécurité au sein de la population (2 policiers tués à Lattaquié).

Par cette méthode, la Russie souhaite avoir du poids dans les négociations diplomatiques. Elle semble en effet mettre sa puissance militaire au service de sa diplomatie. Elle recherche cela par-delà des objectifs militaires de conquête et de victoire, comme c'est aussi le cas en Ukraine. Elle désire s'affirmer comme le leader du camp « pro-Assad » et invite les occidentaux à faire de même. Si ces der-



Vladimir Poutine reçoit le ministre syrien des affaires étrangères.

DR © LA-CROIX.COM

niers se rangent à ses côtés, elle restera leader du mouvement par sa prise d'initiative et son avance sur le terrain. A long terme, si elle l'emporte, elle pourra éventuellement céder du terrain aux occidentaux et montrer sa « bonne foi » en favorisant un changement de régime, tout en s'assurant que le successeur de Bachar El-Assad lui sera favorable. En effet, sa rhétorique diplomatique utilise le même terme pour tous les opposants armés au pouvoir de Bachar El-Assad sur le territoire syrien : ce sont des « terroristes », qu'ils soient de l'État islamique ou non. Si la montée en puissance russe se prolongeait, le retournement de la situation militaire en Syrie pourrait s'effectuer en quatre temps : après avoir jeté un dispositif sur Lattaquié et Tartous, qui se présentent simultanément comme des ports et des terminaux gaziers, les troupes russes pourraient consolider leurs positions dans les villes d'Hama et Homs puis s'enfoncer au Nord vers Alep et au Sud vers Damas afin d'y libérer les forces gouvernementales d'Assad de la rébellion. Les combats y seront difficiles. Une fois ces villes prises, la Russie pourra s'attaquer par des bombardements aux centres nodaux de l'État islamique, intouchés jusqu'à présent. Les troupes gouvernementales syriennes et russes pourront alors s'enfoncer à l'Est vers Raqqah, fief de l'État islamique et objectif majeur de l'opération. La phase ultime des combats consistera à désenclaver Der-ez-Zor et de fait libérer la vallée de l'Euphrate.

Consciente de l'opportunisme d'une partie des combattants, la Russie, en s'engageant en force, pourrait jouer un rôle majeur dans le retournement de la guerre au détriment direct de l'État Islamique. Pour ce faire, la Russie dispose de nombreux avantages dont le renseignement n'est pas l'un des moindres. À Damas, l'implication de la Russie, même si elle reste faible par rapport aux soutiens financiers apportés à l'État islamique, a eu déjà un effet déterminant sur le moral des combattants syriens. Pourrait de très nombreux combattants au sol pour que la situation s'inverse. De ce point de vue, il n'est pas exclu que la Russie ait recours à des combattants musulmans russes afin de limiter l'emploi de ses troupes d'élite. ■

Thomas et Jean-Baptiste Flichy de La Neuville, Capitaine Adrien Lebout

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez



Avec l'aimable autorisation de la Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints

1) PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ DÉLAIS - PERSPECTIVES

Question 24 mars 2015. - Madame Sabine Buis attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les revendications exprimées par les associations d'invalides militaires et civils sur les délais de traitement et d'instruction des demandes de pension militaire d'invalidité (PMI). En effet, les délais constatés pour l'examen d'un dossier et l'attribution éventuelle d'une PMI sont très longs, plus de 24 mois en moyenne pour une demande initiale et parfois encore plus lorsqu'il s'agit d'un dossier de demande d'aggravation ou de nouvelle infirmité de leurs adhérents. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour répondre à ces revendications et selon quel calendrier.

Réponse. (J.O. Assemblée Nationale du 7 avril 2015) – Consciente de la nécessité d'améliorer le service rendu aux pensionnés ou aux postulants à pension au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), la sous-direction des pensions (SDP) s'est engagée dans une démarche qualitative visant à réduire significativement les délais nécessaires au traitement d'une demande initiale ou d'une demande de renouvellement de pension militaire d'invalidité (PMI), quelle que soit la blessure ou la maladie invoquée. Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne des mesures prises dans le cadre du plan d'action réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis. Ce plan d'action validé par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a pour objectif notamment de simplifier et de réduire les délais de traitement des dossiers de PMI. C'est ainsi que des mesures ont été prises, telles que la rationalisation du fonctionnement de certaines structures prévues par le CPMIVG, la suppression d'échelons intermédiaires et la réduction du nombre d'expertises. D'ores et déjà, il est constaté une amélioration significative de la durée moyenne de traitement de ces dossiers, étant précisé que l'objectif consiste à ramener ce délai de 343 jours en 2012 à 260 jours en 2017. S'agissant plus précisément du renouvellement des pensions, une procédure semi-automatique a été mise en place afin d'informer les bénéficiaires de la nécessité de

demander le renouvellement de leur pension temporaire, 6 mois avant sa date d'expiration. Cette démarche a pour but d'éviter tout risque de rupture de paiement. En matière de communication, la SDP a modifié son accès téléphonique au profit de ses partenaires institutionnels et des personnes relevant ou pouvant relever du CPMIVG. Celles d'entre elles ayant quitté le service actif sont effectivement guidées vers le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) de leur lieu de résidence.

Cependant, la SDP a mis en place des accès téléphoniques dédiés et des messageries pour améliorer la communication avec l'ensemble de ses partenaires au nombre desquels figurent les services de l'ONAC-VG. Ces services peuvent donc prendre contact avec un interlocuteur privilégié « métier » ou des experts de la SDP, chargés d'apporter les éléments de réponse attendus. Dans le cadre de l'amélioration et de la simplification des relations de la SDP avec l'ensemble de ses interlocuteurs de nouveaux outils seront très prochainement accessibles dans le domaine de la communication sous la forme notamment d'espaces dédiés dont les contenus thématiques permettront d'accéder à une information actualisée et adaptée en fonction des questions les plus fréquemment posées. D'autres pistes sont encore à l'étude pour garantir les droits des usagers, mais il convient d'observer que les mesures déjà mises en œuvre en la matière produisent dès à présent des effets concrets.

2) JOURNÉE COMMÉMORATIVE DU 18 JUIN

26 février 2015. - Monsieur Daniel CHASSEING attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur le problème posé à la République par la négation de ses valeurs les plus essentielles par ceux qu'il est convenu d'appeler les terroristes islamiques, auteurs de crimes qui, en janvier 2015, ont bouleversé la Nation. Si chacun s'est largement exprimé sur les remèdes à apporter pour guérir ce qu'il n'est pas faux de considérer comme une véritable crise de conscience, il lui suggère de décréter une journée spécifique de l'année, non pas fériée, mais dédiée au rappel de tous ceux qui ont combattu, parfois jusqu'au sacrifice de leur vie, qui permettrait, en particulier dans les écoles, d'expliquer, outre le principe de laïcité, les principes fondamentaux ayant, au fil des siècles,

construit l'idéal français. Les membres du Mémorial de la Résistance et des martyrs, dans son département, suggèrent que cette date soit le 18 juin, c'est-à-dire celle de l'appel lancé par le général de Gaulle, à Londres, pour rassembler les Français et les convaincre de résister par tous les moyens à la dictature nazie, dans laquelle toutes les valeurs avaient disparu et en tout premier lieu, les droits de l'homme.

Réponse. (J.O. Sénat du 16 avril 2015) - Dans le cadre des journées nationales commémoratives, la loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fait de la date du 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, la journée d'hommage à tous les morts pour la France. Elle rend obligatoire l'inscription du nom de la personne civile ou militaire à laquelle a été attribuée la mention « mort pour la France », sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou encore sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument. Par ailleurs, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 a institué le 18 juin de chaque année comme journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat. Il convient d'ajouter que la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 a instauré le 27 mai comme journée nationale de la Résistance. La date du 27 mai 1943 est en effet une date chargée de symboles puisque c'est ce jour-là qu'a été créé, sous l'impulsion de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance. Enfin, la commémoration de la victoire de 1945, le 8 mai, date fériée et chômée depuis la loi n° 81-893 du 2 octobre 1981, est l'occasion de rendre hommage à tous les soldats décédés pendant la Seconde Guerre mondiale. Le souvenir de tous les soldats de l'armée française qui firent le sacrifice de leur vie, notamment lors des conflits mondiaux auxquels la France a participé, ainsi que l'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la Seconde Guerre mondiale le général de Gaulle et tous ceux qui ont résisté, constituent des éléments structurants de la mémoire nationale. Il est impératif que le souvenir et le message de ces hommes et ces femmes soient conservés et transmis aux plus jeunes générations. Il en va des valeurs républicaines. En tout état de cause, l'école de la République joue un rôle essentiel dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire – et tout particulièrement celle des conflits contemporains – aux jeunes générations. En complément des ensei-



gnements d'histoire- géographie, les journées commémoratives constituent des moyens privilégiés pour mener ce travail pédagogique. Sous l'impulsion du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les équipes éducatives s'appuient sur les nombreux partenaires institutionnels et associatifs investis dans ce travail de mémoire. Les 11 novembre et 8 mai, lors des commémorations de la fin des Première et Seconde Guerres mondiales, les enseignants sont ainsi amenés, chaque année, à encourager les élèves à réfléchir sur ces périodes de l'histoire. A cette occasion, les écoles et les établissements du second degré sont invités à prendre part aux cérémonies officielles. De nombreuses actions éducatives sont également menées pour répondre aux enjeux de conservation et de transmission de la mémoire et des valeurs défendues par les soldats et les résistants qui ont combattu au service de la France, parfois jusqu'au sacrifice suprême. Dans ce contexte, il n'est pas envisagé actuellement de créer une nouvelle journée du souvenir. Par ailleurs, il convient de préciser que l'État a pris en compte la situation des victimes d'actes de terrorisme tant en matière de réparation que de reconnaissance. Ainsi, l'article 26 de la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé reconnaît les victimes d'actes de terrorisme comme une catégorie à part entière des victimes de guerre. A ce titre, leur incapacité physique donne lieu à l'attribution d'une pension d'invalidité. Leur décès, lorsqu'il est en relation avec l'attentat, peut ouvrir droit à des pensions de veuve, d'orphelin et d'ascendant. L'attribution d'une pension par l'État permet de faire bénéficier la victime de l'ensemble de prestations offertes par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) dont la gratuité des soins médicaux et l'appareillage pour les infirmités pensionnées. En outre, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) propose une action sociale personnalisée et diversifiée sous la forme notamment d'une assistance administrative et de l'attribution éventuelle de secours et de prêts. En matière de reconnaissance, la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme a modifié, par son article 12, la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, en créant une mention «victime du terrorisme». Cette mention peut être portée sur l'acte de décès de toute personne victime d'un acte de terrorisme commis sur le territoire national et de toute personne de nationalité française ayant sa résidence en France, ou résidant habituellement hors de France et régulièrement immatriculée auprès des autorités consulaires, victime à l'étranger d'un acte de terrorisme. Les enfants des personnes dont l'acte de décès porte la mention «victime du

terrorisme » ont vocation à la qualité de pupille de la Nation. Par son article 12, la loi du 21 décembre 2012 a modifié également le CPMIVG, en y introduisant un article L. 492 ter, qui crée une mention «Mort pour le service de la Nation». Aux termes de ces dispositions, cette mention peut être portée, sur décision du ministre compétent, sur l'acte de décès de tout militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire ou de tout autre agent public tué en raison de ses fonctions ou de sa qualité. L'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière résidence est alors obligatoire. La demande d'inscription doit être adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités civiles ou militaires, les élus nationaux ou locaux, l'ONAC-VG par l'intermédiaire de ses services départementaux ou encore, les associations ayant intérêt à agir. Les enfants des personnes dont l'acte de décès porte la mention «Mort pour le service de la Nation» peuvent obtenir la qualité de pupille de la Nation. Ces dispositions sont applicables aux décès survenus à compter du 1er janvier 2002. Par ailleurs, il peut être observé que depuis plusieurs années, une cérémonie d'hommage national aux victimes du terrorisme se déroule à Paris chaque 19 septembre. Au cours de la cérémonie qui a eu lieu à l'Hôtel national des Invalides, le 19 septembre 2014, le ministre de l'intérieur a tenu à rappeler l'engagement de l'État aux côtés des victimes ainsi que la nécessité d'une mobilisation générale contre le terrorisme. Il a procédé également au dépôt d'une gerbe devant la statue «Parole portée» à la mémoire des victimes décédées. Enfin, la manifestation organisée à Bruxelles, le 11 mars 2015, dans le cadre de la Journée européenne du souvenir des victimes du terrorisme, a rassemblé de nombreuses personnalités politiques, des victimes d'actions terroristes récentes et passées et des associations de victimes. Cette journée, placée sous l'égide de la Commission européenne, a été l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie dans des attentats en Europe et ailleurs dans le monde.

3) MENTION « MORT POUR LA FRANCE »

28 avril 2015. - Monsieur François SAUVADET interroge monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur l'attribution de la mention « Mort pour la France ». L'ensemble des militaires morts en Afrique du Nord en accomplissant leur devoir républicain dans les mêmes conditions que lors des conflits précédents ne sont pas bénéficiaires de la mention « Mort pour la France », ce qui constitue une injustice évidente. Aussi, il lui demande s'il entend réparer cette situation en attribuant la mention « Mort pour la France » aux mili-

itaires morts en Afrique du Nord en accomplissant leur devoir républicain. »

Réponse. (J.O. Assemblée Nationale du 9 juin 2015) - L'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) énumère les situations dans lesquelles les actes de décès doivent porter la mention « Mort pour la France ». Aux termes de cet article, sont ainsi considérés comme morts pour la France notamment les militaires tués à l'ennemi ou décédés de blessures de guerre, de maladie contractée en service commandé en temps de guerre ou d'accident survenu en service, ou à l'occasion du service en temps de guerre. Ces dispositions s'imposent de manière identique à tous les militaires, quel que soit le conflit auquel ils ont participé. Dès lors, dans le respect de la réglementation en vigueur, et pour assurer une égalité entre toutes les générations du feu, il est exclu que cette mention puisse être inscrite de façon systématique sur les actes de décès de tous les militaires décédés en Afrique du Nord, quels que soient le lieu et les circonstances de leur décès. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a compétence pour instruire les demandes d'attribution de la mention «Mort pour la France» dans le strict respect des conditions fixées par les dispositions qui précèdent, sans dérogation aucune. Toutefois, si des difficultés particulières concernant l'attribution de cette mention devaient apparaître ou si des cas litigieux venaient à être signalés à l'établissement public, ses services ne manqueraient pas de les étudier avec diligence et toute l'attention requise. C'est dans ce cadre que le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire a mis en place un groupe de travail avec les associations visant à ce que celles-ci puissent l'informer de certains dossiers individuels qui seront alors traités au cas par cas.

4) CURES THERMALES RÉFORME DE LA TAXE DE SÉJOUR

Vous allez prochainement effectuer une cure thermale au titre des dispositions de l'article L.115 ou vous en revenez ?

Vous ne bénéficiez plus désormais de l'exemption du versement de la taxe de séjour.

En effet, la loi de finances pour 2015 N° 2014-1654 du 29 décembre 2014 a modifié certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales, dont notamment, l'article L. 2333-32, qui prévoyait l'exemption de la taxe de séjour dans les stations hydrominérales, climatiques et uvales pour les mutilés, les blessés et les malades du fait de la guerre bénéficiaires de l'article L.115 du code des pensions militaires d'invalidité : cette exonération spécifique aux communes disposant d'une station thermale a été supprimée. Désormais, l'article L.2333-31 de ce même code précise les catégories de personnes bénéficiaires de l'exemption de la taxe

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez

- de séjour dans les communes où elle est instituée, lesquelles concernent :
 - les personnes mineures ;
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
 - les personnes qui occupent des locaux, dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.

5) RETOUR À LA VIE CIVILE

En plus des nombreux dispositifs d'aide à la transition professionnelle, des aides financières sont accordées, notamment les primes, les indemnités et les aides au départ prévues par la loi de programmation militaire n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 (LPM).

51) Prime des officiers sous contrat (PRIOSC) - Décret n° 2000- 511 du 8 juin 2000

Conditions : avoir au moins 4 ans de service en qualité d'officier sous contrat et être en position d'activité (les années d'aspirant ne comptent pas).

Montant : de 3 à 18 mensualités selon la durée des services.

Versement : au moment du départ de l'institution, sous forme de rente mensuelle.

52) Nouvelles mesures qui ne concernent pas les OSC ayant signé un contrat de 8 ans avant 2007.

Indemnité spéciale de préparation de la reconversion (ISPR) - Décret n° 2008-1526 du 30 décembre 2008 modifié

Conditions : allouée de droit aux officiers et sous-officiers admis sur demande agréée, au bénéfice d'un congé de reconversion.

Montant : variable, entre 4 et 7 jours de solde indiciaire brute par mois de congé de reconversion.

Versement : le dernier jour de solde avant le congé de reconversion.

Indemnité proportionnelle de reconversion (IPR) - Décret n° 2011-705 du 21 juin 2011 modifié.

Conditions : attribuée de droit et sous certaines conditions au personnel d'active non-officier, contractuel et ayant droit à pension (15 ans de services minimum).

Montant : variable.

Versement : à la radiation.

Indemnité de départ pour le personnel non-officier (IDPNO) - Décret n° 2000-511 du 8 juin 2000.

Conditions : avoir au moins 9 et au plus 11 ans de service, être arrivé au terme de son contrat et ne pas avoir répondu défavorablement à une proposition de renouvellement de contrat.

Montant : 14 mois de solde brute.

Versement : le dernier jour de solde sous forme de pécule.

Indemnité pour activité militaire spécifique (IAMS)* - Décret n° 2008-1113 du 29 octobre 2008. Conditions : attribuée de droit au personnel militaire toutes catégories (carrière, contractuel et réserve) ne bénéficiant pas d'une pension. Pour pouvoir la percevoir, il faut avoir comptabilisé au minimum 90 jours de bonifications de durée de service pour activités militaires spécifiques.

Montant : variable en fonction de la durée des activités militaires spécifiques effectuées, entre 20 et 100% de la dernière solde indiciaire brute.

Versement : à la cessation du service.

53) - AIDES AU DÉPART (LPM)

Pension afférente au grade supérieur (PAGS) - article 36

Conditions : attribuée sur demande agréée aux militaires de carrière des grades de colonel, lieutenant-colonel, commandant, capitaine, adjudant-chef et adjudant, ayant droit à retraite à jouissance immédiate (RJI), détenant leur grade depuis au moins cinq ans et se trouvant à plus de cinq ans de la limite d'âge.

Montant : variable mais revalorisé par rapport à celui d'une pension normale (pas de décote, indice retenu plus avantageux et durée de services déterminée comme si l'intéressé avait servi jusqu'à la limite d'âge).

Nb : la PAGS est particulièrement adaptée pour les sous-officiers car le seuil d'accès au droit à la RJI est à 17 ans de services.

Pécule modulable d'incitation au départ (PMID) - article 38.

Conditions : attribué sur demande agréée aux officiers de carrière cumulant 18 ans de services et aux sous-officiers de carrière cumulant 20 ans de services.

Montant : variable suivant l'ancienneté de services et la position par rapport à la limite d'âge.

Versement : en deux temps, les trois quart à la radiation et le dernier quart un an après.

En outre, la LPM prévoit un dispositif de promotion fonctionnelle ouvert aux officiers et sous-officiers de carrière ayant acquis droit à liquidation immédiate de leur pension (article 37) et intègre également une rénovation de la position de disponibilité au bénéfice des officiers de carrière ayant accompli plus de 15 ans de services dont au moins 6 en qualité d'officier. ■

> Pension militaire d'invalidité délais - Perspectives

Question • 24 mars 2015. - Madame Sabine Buis attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les revendications exprimées par les associations d'invalides militaires et civils sur les délais de traitement et d'instruction des demandes de pension militaire d'invalidité (PMI). En effet, les délais constatés pour l'examen d'un dossier et l'attribution éventuelle d'une PMI sont très longs, plus de 24 mois en moyenne pour une demande initiale et parfois encore plus lorsqu'il s'agit d'un dossier de demande d'aggravation ou de nouvelle infirmité de leurs adhérents. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour répondre à ces revendications et selon quel calendrier.

Réponse. (J.O. Assemblée Nationale du 7 avril 2015) – Consciente de la nécessité d'améliorer le service rendu aux pensionnés ou aux postulants à pension au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), la sous-direction des pensions (SDP) s'est engagée dans une démarche qualitative visant à réduire significativement les délais nécessaires au traitement d'une demande initiale ou d'une demande de renouvellement de pension militaire d'invalidité (PMI), quelle que soit la blessure ou la maladie invoquée. Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne des mesures prises dans le cadre du plan d'action réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis. Ce plan d'action validé par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a pour objectif notamment de simplifier et de réduire les délais de traitement des dossiers de PMI. C'est ainsi que des mesures ont été prises, telles que la rationalisation du fonctionnement de certaines structures prévues par le CPMIVG, la suppression d'échelons intermédiaires et la réduction du nombre d'expertises. D'ores et déjà, il est constaté une amélioration significative de la durée moyenne de traitement de ces dossiers, étant précisé que l'objectif consiste à ramener ce délai de 343 jours en 2012 à 260 jours en 2017. S'agissant plus précisément du renouvellement des pensions, une procédure semi-automatique a été mise en place afin d'informer les bénéficiaires de la nécessité de demander le renouvellement de leur pension temporaire, 6 mois avant sa date d'expiration. Cette démarche a pour but d'éviter tout risque de rupture de paiement. En matière de communication, la SDP a modifié son accès téléphonique au profit de ses partenaires institutionnels et des personnes relevant ou pouvant relever du CPMIVG. Celles d'entre elles ayant quitté le service actif sont effectivement guidées vers le ser-

vice départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) de leur lieu de résidence.

Cependant, la SDP a mis en place des accès téléphoniques dédiés et des messageries pour améliorer la communication avec l'ensemble de ses partenaires au nombre desquels figurent les services de l'ONAC-VG. Ces services peuvent donc prendre contact avec un interlocuteur privilégié «métier» ou des experts de la SDP, en charge d'apporter les éléments de réponse attendus. Dans le cadre de l'amélioration et de la simplification des relations de la SDP avec l'ensemble de ses interlocuteurs de nouveaux outils seront très prochainement accessibles dans le domaine de la communication sous la forme notamment d'espaces dédiés dont les contenus thématiques permettront d'accéder à une information actualisée et adaptée en fonction des questions les plus fréquemment posées. D'autres pistes sont encore à l'étude pour garantir les droits des usagers, mais il convient d'observer que les mesures déjà mises en œuvre en la matière produisent dès à présent des effets concrets.

6) LE STATUT D'ANCIEN COMBATTANT À QUATRE MOIS D'OPEX

À partir du 1^{er} octobre 2015, la carte du combattant sera attribuée sur demande, à tous tes militaires ayant servi, pendant au moins quatre mois, en opération extérieure (120 jours cumulés de présence).

Le secrétariat d'État précise que l'élargissement de ces critères représentera une dépense supplémentaire de 0,4 million d'euros en 2015, 6,3 millions en 2016 et 6,9 millions en 2017.

Le budget concernant les anciens combattants et la mémoire pour l'année 2015 s'élève, au total, à 2,6 milliards d'euros. Il permet, selon le secrétariat d'État, de consolider les droits des bénéficiaires, la dépense moyenne par ancien combattant étant « stabilisée ».

7) COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Marisol Touraine a présenté le nouveau dispositif qui, dès le 1^{er} juillet, permet de choisir une complémentaire santé parmi une dizaine de mutuelles à tarif abordable.

La ministre de la santé estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 1,4 million de bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé fin 2015.

Trop nombreuses, trop chères les complémentaires santé ?

Sans aucun doute, estime la ministre de la Santé, notamment pour les personnes aux revenus modestes. Pour y remédier, Marisol Touraine dévoile un nouveau dispositif destiné à faciliter la souscription d'une mutuelle santé pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS), dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.

Quels changements apporte le nouveau dispositif ?

MARISOL TOURAINE : Dès le 1^{er} juillet, il permet aux Français modestes de se soigner de manière plus simple et moins chère.

Aujourd'hui, ceux ayant un revenu compris entre 720 et 970 euros peuvent déjà bénéficier

d'une aide pour acheter une complémentaire santé. Mais il est très compliqué de se repérer parmi les centaines de mutuelles et d'assureurs existants. Du coup, seulement un tiers des personnes qui pourraient l'avoir demandent cette aide. On s'aperçoit aussi que de nombreux Français qui y ont droit ne la connaissent même pas. Ce qui ne veut pas dire que ces personnes n'ont pas de mutuelle, elles la payent juste bien plus cher. Je rappelle que l'aide financière de 550€ pour les personnes de plus de 60 ans peut représenter la moitié du coût d'une complémentaire. C'est pour ces raisons que j'ai voulu réformer le dispositif.

Comment ?

MARISOL TOURAINE : Afin d'aider les bénéficiaires de l'ACS à mieux choisir leur contrat parmi les quelque 400 disponibles, nous en avons sélectionné une dizaine avec des baisses de prix allant jusqu'à 45%, ce qui peut représenter 300 euros d'économie pour une personne seule. Cette liste des mutuelles homologuées figure en fin d'article. Grâce à un simulateur, chaque personne pourra opter pour la complémentaire la mieux adaptée à ses besoins. Ensuite, à partir du 1^{er} juillet, nous étendons le tiers payant aux bénéficiaires de TACS et nous supprimons les franchises médicales chez les généralistes (NDLR : 1 €), sur les boîtes de médicaments ou à l'hôpital. C'est un vrai gain de pouvoir d'achat.

Sur quels critères ont été retenues ces mutuelles ?

MARISOL TOURAINE : Les tarifs n'ont pas été les seuls critères retenus, car nous n'avons pas voulu créer un simple comparateur de prix. Nous avons tenu compte de la qualité des différents services proposés, comme l'accompagnement personnalisé téléphonique (0 811 365 364 du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures), la qualité des centres de santé ou encore d'optique. Avec des offres de base, des offres moyennes et plus haut de gamme et des niveaux de couverture différents. Car on n'a pas les mêmes besoins à 30 ans qu'à 60 ans.

Combien de personnes cette réforme va-t-elle concerner ?

MARISOL TOURAINE : Notre objectif, pour la fin 2015, est de toucher de 1,3 à 1,4 million de personnes. Avec l'augmentation du plafond des ressources donnant droit à l'ACS, leur nombre est passé de 1 million en 2013 à 1,2 million l'an dernier.

Comment connaîtront-elles leurs droits ?

MARISOL TOURAINE : Dès aujourd'hui, nous lançons une campagne de communication, par le biais d'Internet et avec un numéro de téléphone. L'assurance maladie va aussi informer par courrier ceux qui sont bénéficiaires potentiels de l'ACS pour faciliter leur recours à cette aide. Les personnes ayant un revenu supérieur à 720 euros et jusqu'à 970 euros doivent savoir qu'elles peuvent être aidées.

Quel est le coût du dispositif ?

MARISOL TOURAINE : Ça ne coûte pas un centime à l'État. La mise en concurrence a conduit

les mutuelles et les assureurs à proposer des tarifs plus intéressants et à améliorer la qualité de leurs offres.

Certains syndicats de médecins menacent de ne pas appliquer le tiers payant généralisé pour les bénéficiaires de FACS, car le système de paiement ne serait pas sécurisé.

MARISOL TOURAINE : Je me suis engagée à ce que le système soit simple et sécurisé. Les bénéficiaires de l'aide, dès souscription d'un contrat sélectionné, n'auront plus à faire l'avance des frais lors de leurs consultations. Il y a quelques mois, les médecins me disaient d'ailleurs qu'ils étaient favorables au tiers payant généralisé pour les personnes modestes. J'ai donc toute confiance dans leur volonté à faciliter l'accès aux soins de ces patients.

Y aura-t-il d'autres initiatives pour améliorer l'accès aux soins ?

MARISOL TOURAINE : La prochaine étape sera début 2016 avec la mise en place du tiers payant pour les femmes enceintes et pour les personnes en ALD (Affection de Longue Durée) prises en charge à 100% pour la Sécurité sociale, soit 15 millions de personnes. Cela concernera des diabétiques, des personnes ayant un problème cardiovasculaire ou bien souffrant d'un cancer. Mais le tiers payant doit s'installer progressivement dans le paysage des Français et des professionnels de santé. Sa mise en place s'étalera jusqu'en 2017.

Liste des mutuelles homologuées :

Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) devront impérativement sélectionner l'une des offres proposées par les organismes de complémentaire santé suivants s'ils veulent pouvoir continuer à bénéficier du dispositif de l'ACS mis en place à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- Offre « Pacifica », filiale du Crédit Agricole Assurances ;
- Offre « ASACS » (Association solidaire pour l'aide à la complémentaire santé, créée par Unalis Mutuelles et 9 autres mutuelles) ;
- Offre « Pôle santé prévoyance du groupe MACIF »
- Offre « Assureurs complémentaires solidaires »
- Offre « Atout Cœur Santé », portée par le groupe mutualiste Intérale ;
- Offre « Klésia Mutuelle », du groupe de protection sociale Klésia ;
- Offre « Oui Santé » ;
- Offre « Accès Santé » ;
- Offre « MTRL », commercialisée par la mutuelle lyonnaise MTRL, filiale du groupe Assurances du Crédit Mutuel ;
- Offre « Proxime Santé » portée par la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM) regroupant 35 mutuelles ;
- Offre « Mutuelle Saint Martin » ;
- Chacune des 11 offres retenues comprendra 3 niveaux de garantie minima : A, B et C, selon que la couverture est d'entrée, milieu ou haut de gamme.

Les organismes de complémentaire santé devraient communiquer rapidement sur ces offres.

> **Retour à la vie civile et dépendance**

... **8) UNE LOI POUR TENTER D'ADAPTER LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT**



Le vote définitif du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population est attendu dans les prochaines semaines. Les personnes de plus de 85 ans seront près

de 5 millions en 2050, contre 1,4 million aujourd'hui. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement se veut une réponse de ce défi démographique.

La majorité des Français (90%) se déclarent prêts à adapter leur logement si leur état de santé se dégrade. La loi se fait l'écho de ce souhait. Le texte est en effet centré sur le maintien à domicile, considéré comme l'un des facteurs-clés de la prévention. Ce qui passe par des actions à la fois individuelles et collectives.

Parmi les pistes dégagées pour améliorer le quotidien des seniors et les maintenir autonomes le plus longtemps possible figurent l'adaptation des logements privés - 80 000 d'ici à 2017 -, la modernisation des foyers logements (rebaptisés « résidences autonomie »), la mise en place d'actions de repérage des fragilités ou de soutien (mémoire, activité physique...), ou encore l'aménagement de l'espace urbain, transports compris.

Améliorer la prise en charge de la dépendance.

C'est l'une des mesures-phares de la loi : la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui devrait concerner environ 700 000 personnes âgées. Toujours dans le but de renforcer le pouvoir d'achat des plus dépendants, le texte prévoit une baisse du « reste à charge » en ce qui concerne les aides à domicile. Enfin, cette loi reconnaît les aidants à travers une « aide au répit » destinée à leur permettre de prendre du repos en finançant l'accueil de la personne aidée dans une structure adaptée.

Mais si la loi est porteuse d'avancées, elle ne règle pas tout.

A cet égard, disposer d'une garantie dépendance peut aider. Deux chiffres : les frais d'hébergement dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) s'élèvent en moyenne à

2 892 euros par mois alors que le montant moyen des retraités est de 1 100 euros mensuels (1). En cas de perte d'autonomie, une garantie dépendance permet de percevoir une rente mensuelle, un « plus » au moment de financer un hébergement en maison de retraite par exemple. ■

(1) Selon une enquête de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), publiée en 2014, www.cnsa.fr

> **CONCOURS 2015 D'ADMISSION À L'EMS 2 ARMÉE DE TERRE**

Les officiers dont les noms suivent sont déclarés admis aux concours 2015 d'admission à l'EMS 2 - École de Guerre.

CONCOURS SCIENCES HUMAINES ET RELATIONS INTERNATIONALES	CONCOURS SCIENCES DE L'INGÉNIEUR
CNE, ADELMANN, FREDERIC	CDT, ABRY, PIERRE
CNE, ASCIONE, THIBAULT	CNE(TA), ABT, DAVID
CNE(TA), ASSIER DE POMPIGNAN, RAPHAËL	CNE, ASSA AD, KARIM
CDT, BARGAIN, JULIEN	CNE(TA), ASSIER DE POMPIGNAN, HUGUES
CNE, BARTHELOT, FRANÇOIS	CNE(TA), BAILLIET, GUILLAUME
CNE, BIED CHARRETTON, CHARLES	CNE, BURTIN, ANTOINE
CNE, BINNENDIJK, GEOFFROY	CNE, CAVERNE, JEAN-FRANÇOIS
CNE, BONAL, LOÏC	CNE, CHANTREL, ADRIEN
CNE, BRULAIS, MATHIEU	CNE(TA), CHEYPPE, JÉRÔME
CDT, BRUNET, BENJAMIN	CDT, CORNUT DE LAFONTAINE DE COINCY, ARNAUD
CNE(TA), CLÉMENT, CYRILLE	CNE, COTTAIN, RAPHAËL
CNE(TA), CLERMONT, BENOÎT	CNE(TA), DUCHEMIN, FRANCK
CNE, COEVOET, ALBAN	CNE(TA), DURTESTE, ANTOINE
CNE, DE FARCY DE PONTFARCY	CNE, FANUCCI, BENOÎT
CNE(TA), DELAFORGE, GAUTHIER	CNE, FINIDORI, JEAN
CNE, DESFOSSE, PATRICK	CNE(TA), GARCIA, RENÉ-ALEXANDRE
CNE, DONCIEUX, CHRISTOPHE	CNE(TA), GUENZI, ETIENNE
CNE(TA), FALZONE, MATHIAS	CNE(TA), HOURS, HENRI
CNE, GODÉ, JOUNAYD	CNE, LAMBIN-BERNOT, FRANÇOIS-XAVIER
CNE, GRANGER, PIERRE	CDT, LOMBARD, KÉVIN
CNE, HANS, BENJAMIN	CNE(TA), LOUIS, NICOLAS
CNE(TA), JAILLET, REMY	CNE, MAYLIÉ, ALEXANDRE
CNE, JOURDAN, PASCAL	CDT, MOHAMED AGUID, ASSED
CNE, LAUNAY, CLÉMENT	CNE, NOUSSE, LUC-EMMANUEL
CNE(TA), LISSAJOUX, JONATHAN	CNE, PEIER, MATHIEU
CNE, MATHIEU, MARC	CNE(TA), RENOUL, FRANÇOIS
CNE, NÉRON-BANCEL, JACQUES	CNE(TA), SALADO, JÉRÔME
CNE, NEUTE, LOUIS	CNE, SANDRAS, GILLES
CNE, NICOLAEFF, YURI	CNE, STRICH, FRANÇOIS
CNE, NOËL, SÉBASTIEN	CDT, TERRIER, JULIEN
CNE, NÔPRE, SÉBASTIEN	CDT, TOURNERET, NIEES
CNE, PERRAUT, JEAN-MARC	CNE(TA), ZEIGER, GRÉGORIY
CNE, PIERNAZ, FRÉDÉRIC	
CNE, PUGA, LUDOVIC	
CNE, SCHNOEBELEN, BENOÎT	
CNE(TA), SIOCHAN DE KERSABIEC, ERWAN	
CNE, SIX, FRANÇOIS	
CNE, SONGY, JÉRÉMY	
CNE(TA), TALBOT, DIDIER	
CNE, THELLIER, ALEXANDRE	
CDT, THEZE, MARIE-CATHERINE	
CNE(TA), TIBERGHEN, CYRILLE	
CNE(TA), VARRY, JEAN-FRANÇOIS	
CNE, VELUT, LOUIS-MARIE	
CNE(TA), VERGOS, NICOLAS	
CNE, VERNAY, SABRINA	
CNE, VLALA, OLIVIER	
Total pour le concours : 48	Total pour le concours : 32

Adhérent à L'Épaulette : OSC
Adhérents à L'Épaulette : IA
Préparés avec l'appui du GBR [2s] Delochre

> L'Épaulette adresse ses félicitations à ceux qui ont réussi et ses encouragements à ceux qui vont préparer une nouvelle tentative ou s'orienter vers un autre horizon.

Chacun pourra noter que 25% des reçus ont bénéficié de l'appui du général Delochre. Ceux qui hésitent à se rendre sur son site « [marechalunjour](http://marechalunjour.com) » pourront méditer... Mais il ne faut pas se leurrer « Le travail pour loi, l'honneur comme guide » sont les bases de la réussite.



> Remise des sabres et des casoars aux ESCC La 55^e promotion de l'EMIA entre dans la communauté des officiers



Le salut aux emblèmes de l'école.

Le toucher du sabre sur l'épaule marque la confiance et transmet le devoir d'officier de « commander d'amitié ». Après ce symbole poignant, ces officiers devront se choisir un nom de promotion qu'ils dévoileront lors de la cérémonie du triomphe.

DR © PHOTOS ESCC-DIRCOM

La traditionnelle cérémonie de remise des « sabres et casoars » s'est déroulée le samedi 14 novembre 2015 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Présidée par le général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, officier général de zone de défense et de sécurité Ouest, commandant de zone terre Nord-Ouest, elle s'est déroulée en présence du général Frédéric Blachon, commandant les ESCC et de nombreuses autorités civiles et militaires.

Moment particulier, traditionnel et primordial pour chacune des deux écoles, la cérémonie « sabres et casoars » marque la cohésion profonde du corps des officiers.

Les 19 officiers sur titre du premier bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, les 150 élèves-officiers, français et étrangers, du troisième

bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et les 19 élèves-officiers du centre international de formation ont reçu leur casoar des mains de leurs anciens de la promotion « Chef d'escadrons de Neuchêze » et des autorités présentes. Ce geste marque symboliquement leur entrée dans la communauté saint-cyrienne.

Les 83 élèves-officiers de la 55^e promotion de l'École militaire interarmes ont quant à eux reçu leurs sabres des mains de leurs parrains sous le regard de leurs anciens de la promotion « Lieutenant Nungesser », marquant ainsi leur entrée dans la communauté des officiers.

Une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre a ponctué la cérémonie. ■



> Agenda du président de L'Épaulette

Mois	Dates	Activités	
Septembre	mercredi 16	> Déjeuner de travail GMPA	
	lundi 21	> Entretien DG de L'Épaulette	
	mercredi 23	> Réunion du bureau de L'Épaulette	
	lundi 28	> Entretien MGAT	
	vendredi 29	> Déjeuner de travail avec les présidents d'associations CAP 2C	
Octobre	jeudi 01	> GRAT : réunion et déjeuner	
	lundi 05	> Déjeuner de travail avec conseiller officier du CEMAT	
	mercredi 14	> Comité national d'entente - école militaire.	
	jeudi 15	> Intervention promotion EMIA "Libération de Strasbourg" - Paris	
	mercredi 20	> Entretien DG de L'Épaulette	
		> Déjeuner de travail avec les présidents d'honneur de L'Épaulette	
		> Entretien avec le général (2s) Saint-Macary, président de l'UNC.	
	vendredi 23	> Entretien avec le général Blachon, cdI les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan	
Novembre	lundi 26	> Entretien avec GCA Wattecamp, DRHAT	
		> Colloque 70 ^{ème} anniversaire de la promotion Victoire - Ecole militaire	
	jeudi 05	> Entretien avec CGA Feytix, DRH MD	
	jeudi 13 et	> ESCE - Présentation de L'Épaulette aux élèves de l'EMIA et de l'ESMM	
	vendredi 14	> Cérémonie de remise des Sabres	
	vendredi 20	> Réunion du CA Épaulette	
	mardi 24	> Entretien avec M. Gilbert Ansberque, sous-directeur RH MD	
	vendredi 27	> Entretien avec Mme Anne-Sophie Avo, conseillère sociale du MINDEF	
	Décembre	jeudi 03	> Réunion du CA de l'Association des Amis de St-Cyr et Coëtquidan
		vendredi 04	> Célébration du "2 S 210"
mercredi 09		> Réunion Conseil de Perfectionnement EMIA - Tours	
en cours		> Entretien CEMAT	

> Remise du prix de L'Épaulette 2015 au GA Artillerie

Dans le numéro précédent, nous avons rendu compte de la remise du prix de L'Épaulette au GA artillerie. Malheureusement, nous avons omis de présenter les photos des lauréats. Nous réparons cette erreur en priant le lieutenant-colonel Allo et les lauréats de bien vouloir excuser cet oubli.



- le SLT Nicolas Barbillat, officier d'active en école d'arme, major de la promotion, ancien du 3^e RAMA qui retourne sur le plateau de Canjuers pour y commencer sa carrière d'officier ;
- le LTN Sébastien Le Mignot, officier sous contrat qui a choisi le 35^e RAP (absent pour raison de stage) ;
- et le LTN Joan Petit, de l'EMIA, originaire du 1^{er} Régiment d'Infanterie et qui va désormais servir au 28^e Groupe Géographique.

Félicitations à nos trois lauréats ! Bonne affectation à la promo dans ses nouvelles garnisons ! Puissiez-vous par vos qualités dans l'action à la tête de votre section, en devenir à l'instar du LCL Félix Broche le « METUA » (le père) comme l'appelaient affectueusement ses tahitiens et néo-calédoniens du 1^{er} Bataillon du Pacifique ! ■

LCL (R) Michel Allo, Président du groupement 06-83, EMIA - promotion LCL Félix Broche 1979-1980

Les lauréats présents : LTN Petit et SLT Barbillat.

> Promotion capitaine Legrand 60^e anniversaire du parrain



Le samedi 30 mai 2015, une vingtaine de camarades de la promotion Capitaine Legrand (87/89) se sont retrouvés pour célébrer le 60^e anniversaire de la mort de leur parrain, décédé le 29 mai 1955 à Saïgon.

La journée a commencé par une cérémonie au cimetière de Bagneux (92) où repose le capitaine Legrand.

Outre les membres de la promotion, étaient également présents deux lieutenants représentant notre promotion filleule « Ceux d'Afghanistan », une dizaine d'épouses, des représentants de l'Ordre de la Libération et de l'Association des Familles des Parachutistes SAS, représentée par Hubert de Foucher, vice-président de l'AFPSAS. En effet, Michel Legrand a sauté sur la Bretagne en juin 1944 et a fait partie du « Special Air Service ». Étaient également présents le fils du capitaine Legrand, Dominique Legrand et son épouse Sabine.



La cérémonie a débuté par des allocutions de la Fine Promo, Philippe Foury, de l'Ordre de la Libération et de l'AFPSAS. Ensuite, Dominique Legrand nous a lu des extraits de lettres de guerre de son père, retrouvées récemment. Ce fut un grand moment d'émotion.



DR CBA PHILIPPE FOURY

Une gerbe fut ensuite déposée sur la tombe du Capitaine Legrand, puis ce fut la sonnerie aux morts, une minute de silence et enfin la Marseillaise chantée par l'ensemble des participants. Nous ne pouvions pas terminer cette cérémonie sans reprendre le chant promotion « Pour la France à jamais ».



DR CBA PHILIPPE FOURY

Nous sommes ensuite partis en bus pour un « pèlerinage » dans Paris, pour nos camarades de province, en prenant bien soin de passer devant le futur Etat-Major de la Défense : Balard.



DR CBA PHILIPPE FOURY

Puis nous nous sommes retrouvés au mess de l'Ecole Militaire pour un buffét qui nous a permis d'échanger, de prendre des nouvelles de tous et de revoir quelques photos prises lors de la scolarité à Coëtquidan.

En fin d'après-midi, chacun a repris la route en promettant d'organiser une réunion promotion en 2016, sur un week-end, afin d'essayer de rassembler le plus de monde possible, même les plus lointains. ■

CBA (er) Philippe Foury
Fine promotion de la promotion
Cne Legrand

> Légion d'honneur Maurice Lombard grand officier

Cérémonie émouvante à la maison de convalescence de l'OHS de Flavigny, pour la remise de l'insigne de grand officier de la Légion d'Honneur au lieutenant-colonel Lombard, en présence de quatre généraux, et de nombreux membres de la légion d'honneur de Meutthe-et-Moselle dont le colonel Bistch, président, et de sa famille. Maurice Lombard est né le 27 juin 1922, à Celles-sur-Plaine, dans les Vosges, il est marié et vit à Laxou.

Sa carrière militaire commence à l'adolescence. A 18 ans, le 22 février 1941, en pleine guerre, il s'engage dans l'armée, part pour le Maroc, puis l'Algérie, la Corse et l'Ile d'Elbe et participe au débarquement de Provence. Il est blessé par balles les 22 et 23 août 1944, puis repart au combat.

Ses campagnes militaires le conduiront de la France en Allemagne, en Indochine et Madagascar, puis au Laos, et en Algérie où il est blessé une deuxième fois en mars 1959.

Ensuite ce sera le Sénégal, la Mauritanie et la Martinique. Il est nommé lieutenant-colonel à compter du 1^{er} octobre 1978. La liste des décorations obtenues est impressionnante : médaille militaire en 1945, pour fait de guerre, chevalier de la Légion d'honneur en 1951 pour faits de guerre (il est alors sous-officier), puis officier de la Légion d'honneur en 1961, et commandeur en 1996. Il est aussi commandeur dans l'ordre national du mérite en décembre 1982, croix de guerre 39-45, et TOE, croix de la valeur militaire 7 citations à l'ordre de l'Armée et



© DR L'EST-RÉPUBLICAIN

Le général André Simon remet les insignes au lieutenant-colonel Lombard.

de nombreuses citations, lettres de félicitations et témoignages de satisfaction.

Sa campagne au Sénégal lui vaut d'être nommé en 2008, chevalier dans l'ordre national du Lion (légion d'honneur du Sénégal).

Dégagé des officiers d'active en 1963, il est affecté en préfecture à compter de 1967 puis attaché de préfecture et sera directeur départemental de la Protection civile.

Cet insigne de grand officier est donc la reconnaissance de la nation à un homme de devoir, remise par le général André Simon, venu spécialement de Metz. ■

Avec l'aimable autorisation de L'Est-Républicain.

> Licence EMIA - Communication des écoles de Coëtquidan

Le décret ci-joint n° 2015-1168 du 21 septembre 2015 (JORF 23 septembre 2015) (<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/9/21/2015-1168/JO/texte>) intègre le diplôme de l'EMIA au titre des diplômes qui confèrent de plein droit à leur titulaire le grade de licence au sein d'un article D 312-32-2 du code de l'éducation :

Art. D. 612-32-2. – Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires : «1o D'un diplôme de licence ; «2o D'un diplôme de licence professionnelle ; «3o Des diplômes de formation générale en sciences médicales, en sciences pharmaceutiques, en sciences odontologiques et en sciences maïeutiques ; «4o Des diplômes relevant du code de la santé publique mentionnés à l'article D. 636-69 dans les conditions fixées par les articles D. 636-70 à D. 636-72 ; «5o Du diplôme d'études en architecture mentionné à l'article R. 672-5 dans les conditions fixées par les articles R. 672-7 et R. 672-14 ; «6o Du diplôme de l'Ecole militaire interarmes dans les conditions fixées par les articles D. 675-19 et D. 675-20 ;

Ces dispositions ne changent rien au régime applicable à notre diplôme car l'article D. 675-20 de ce même code prévoit toujours l'évaluation périodique de notre formation.

En revanche, ce décret nous fait passer d'une logique dérogatoire consentie de façon spécifique à chaque renouvellement à une reconnaissance de principe sous réserve de satisfaire une procédure d'évaluation périodique en vigueur pour la plupart des diplômes universitaires.

Ce changement de logique traduit la confiance installée entre les ESCC et le ministère de l'enseignement supérieur depuis la mise en place du LMD aux ESCC en 2002.

... > Groupement 47 de Lot et Garonne - 20^e anniversaire de la présence du 48^e régiment de Transmissions à Agen

J eudi 1^{er} octobre 2015, le 48^e Régiment de Transmissions* a commémoré de manière solennelle et festive le 20^e anniversaire de sa création et de son installation à Agen.

La solennité des manifestations débute en fin d'après-midi de ce jeudi 1^{er} octobre par la cérémonie religieuse célébrée en l'église-cathédrale d'Agen, devant les personnalités religieuses, civiles et une assistance agenaise importante. Les militaires du Régiment sont venus nombreux pour fêter également Saint Gabriel, le Saint Patron des Transmetteurs.

Les chants liturgiques, interprétés par la chorale des militaires Tahitiens et Wallisiens de la sélection de rugby du « XV du Pacifique »** regroupée au 48^e R.T., donnent un éclat particulièrement chaleureux à la célébration. Les applaudissements nourris à la fin de la messe témoignent de l'enthousiasme non dénué de ferveur que la chorale a pu susciter dans l'assemblée.

À la tombée de la nuit, la commémoration du 20^e anniversaire se poursuit au Quartier Toussaint avec la cérémonie militaire.

À leur arrivée les autorités sont accueillies par le Colonel Allouche, Commandant le 48^e Régiment de Transmissions, au son des refrains, hymnes et marches de la Musique de la 11^e Brigade Parachutiste. Parmi l'assistance nombreuse, la présence des anciens chefs de Corps est remarquée. Ils sont également mis à l'honneur lorsque, seuls devant le front des troupes et sous les faisceaux des projecteurs, ils sont présentés au général Ravier, Commandant la Brigade des Transmissions et d'Appui au Commandement et autorité présidant la cérémonie, ainsi qu'au général de corps d'armée Pontiers, Inspecteur de l'Armée de Terre, lui-même ancien Chef de Corps du 48^e R.T.

La solennité de la cérémonie nocturne, parfaitement orchestrée, est encore mise en valeur par la qualité d'interprétation des sonneries et des marches, par la tenue des troupes sous les armes et par le choix des jeux de lumières sur la place d'armes rendant plus éclatantes encore les différentes phases du cérémonial militaire.

Dans la séquence suivante de la cérémonie, les souvenirs resurgissent lors de la présentation par chacune des compagnies du Régiment des tableaux vivants évoquant, à travers une mise en scène originale, un théâtre d'opération auquel ont participé les militaires du 48^e Régiment de Transmissions : Kosovo, Afghanistan, Liban, Centrafrique, Sahel et Sentinelle sur le Territoire national.



Dans l'assistance, certains se souviennent avec émotion...

La prestation du « XV du Pacifique » se veut ensuite beaucoup plus festive.

Réunie au grand complet, cette sélection militaire de rugby interprète avec force et enthousiasme plusieurs chants et danses tahitiennes et wallisiennes sans oublier le traditionnel et très martial « haka ». Elle est très fortement applaudie.

Les cérémonies officielles du 20^e anniversaire se terminent sous les applaudissements d'une assistance également conquise par le spectacle final d'un très beau feu d'artifices destiné aussi à la population agenaise en remerciement de l'attachement qu'elle manifeste depuis vingt ans à son Régiment. En fin de soirée, un cocktail est offert par le Chef de Corps aux autorités ainsi qu'aux organismes et associations qui ont pris une part active à l'organisation de cet anniversaire. L'occasion est aussi donnée au Colonel Allouche de remercier à nouveau « L'Épaulette » pour sa contribution à la réalisation et à la réussite de cet anniversaire.

Colonel (er) Jean-Paul Broda
« L'Épaulette » – Lot et Garonne.

*Le 48^e Régiment de Transmissions

Héritier du 8^e Régiment du Génie, le 48^e Bataillon de Transmissions, dont le Régiment actuel est issu, est créé le 1^{er} avril 1947 et prend garnison à Libourne. Dissous le 31 mars 1951, il s'intègre dans le Groupement Régional d'Exploitation des Transmissions n°4 stationné à Bordeaux.

Le 1^{er} juillet 1988 il prend l'appellation de 48^e Bataillon de Transmissions et reçoit son drapeau le 06 octobre 1989.

Le 1^{er} septembre 1991, dans le cadre de la réorganisation « ARMEES 2000 », le 48^e

Bataillon des Transmissions forme Corps et devient, le 1^{er} juillet 1995, le 48^e Régiment de Transmissions. Il prend alors garnison à Agen au quartier Toussaint à la place de l'École des Sous-officiers d'Active des Transmissions qui vient d'être dissoute.

La professionnalisation et une nouvelle dynamique opérationnelle favorisent la montée en puissance de cette unité qui depuis lors est engagée sur tous les théâtres d'opérations extérieures (Kosovo, Côte d'Ivoire, Afghanistan, Liban, bande sahélo-saharienne, centre Afrique...) et intérieures (Héphaïstos pour la lutte contre les incendies, catastrophes naturelles, Vigipirate...).

Le « XV du Pacifique »

**Le « XV du Pacifique » est né en 2007 au 48^e R.T. Il est une sélection nationale militaire de joueurs originaires des îles du pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna) engagés au sein des Forces Armées et en services dans les unités métropolitaines.

Cette équipe se rassemble plusieurs fois par an pour assurer ses missions spécifiques : promotion de la pratique du rugby, devoir de Mémoire, partage de la culture et des traditions ancestrales de l'Océanie et renfort du lien de cohésion entre les générations de soldats originaires des îles du Pacifique Sud. ■



> Un lien plus fort entre les promotions

Dans le dossier précédent, nous nous sommes interrogés sur les liens entre les promotions. L'Épaulette est le creuset des promotions mais le « réseau dirigé » n'est pas le meilleur moyen pour les promotions de communiquer entre elles. Les présidents de groupement pallient ce défaut en organisant des relations personnelles entre tous les membres.

Par ailleurs, s'il est facile pour L'Épaulette de joindre les promotions de l'EMIA (un bureau, une adresse courriel), il est plus difficile de joindre les autres promotions. La revue est un support intéressant, mais il ne paraît que 4 fois par an.

1) Le relais Nungesser

Vous verrez (ou vous avez vu) que la promotion Nungesser organise un relais en souvenir de son parrain. Voici la communication adressée par courriel aux présidents des promotions de l'EMIA :

*« Chers camarades,
Je reprends ma dernière communication traitant d'une activité de cohésion éventuelle inter promotions. Je proposais un « cross de L'Épaulette ». Je dois dire qu'à part un camarade de la Cardonne qui me chambrait gentiment (tout marri que, 40 ans plus tard, je n'aie toujours pas compris que, mettant un pied devant l'autre pour faire une boucle, on finit par revenir à son point de départ), je n'ai pas eu d'écho.*

Je relance avec le projet d'activités de la promotion Nungesser (projet accessible sur le site de la promotion, je ne joins que « le relais »). Le relais Nungesser est une course de la « Flamme du souvenir » qui longe le front de la 1ère Guerre mondiale de Nancy à Dunkerque. De nombreux relais servent de point de ravitaillement et de collecte de fonds pour les blessés de l'armée de terre.

Regardez le parcours du relais, il existe peut-être des membres de vos promotions qui habitent près du parcours. Peut-être sont-ils dans des associations, en garnison ou élus de communes



Solidarité interpromotions : la Nungesser pourrait prolonger cette image de la « Ceux d'Afghanistan » (2014) et de la « Grande guerre » (1998).

traversées, peut-être auraient-ils envie d'appuyer leurs jeunes camarades. Le 4 mai, la promo Nungesser devrait prendre la Flamme sous l'Arc de Triomphe, peut-être de nombreux parisiens pourraient-ils participer à la cérémonie ?

Pouvez-vous faire le point et adresser un message aux membres de vos promotions éventuellement concernés ?

Merci de votre attention et du soin que vous prendrez à initier cette communauté des promos.

Remarque : on peut aussi courir d'un point à un autre et, pour ceux qui le souhaitent (et qui sont entraînés), la promotion Nungesser les invite à faire les 15 derniers km avec elle.

*Amicalement
GBR (2s) Paul Moreaux
Rédacteur en chef de L'Épaulette »*

Ceci vaut pour toutes les promotions OSC, OAEA, Officiers rang, Gendarmes, officiers du SEA, du SSA, du CTA qui sont parties prenantes de l'Épaulette... Et chacun est le représentant de sa promotion...

2) Perdu de vue

Parmi les remarques soulevées lors de la rédaction du dossier « L'esprit de promotion », est apparue la question des membres perdus de vue par leur bureau de promotion.

Pour faire suite à cette observation, L'Épaulette a décidé de faire un annuaire des promotions.

Ceux qui ont la matière sont les promo-

tions elles-mêmes, L'Épaulette a une base des promotions de l'EMIA, réalisée lors du 50ème anniversaire de cette école. Tout ceci est très incomplet.

Mais ce que l'un ne sait pas est peut-être connu de l'autre. En ouvrant une rubrique « perdu de vue », nous proposons aux promotions qui recherchent un camarade de bénéficier du réseau de L'Épaulette pour le retrouver.

Il suffira de nous envoyer des noms, dernières adresses connues, photos éventuelles pour lancer une recherche...

Vous pouvez dès à présent nous adresser vos demandes, elles paraîtront dans la prochaine revue. ■



... > La promotion Raymond Dronne (OSC 2014-2015) à l'honneur

Dans le numéro précédent, nous avons rendu compte de la cérémonie d'inauguration du square Dronne à Mayet. Malheureusement, nous avons fait une erreur de présentation. Nous la réparons en priant le commandant Hamann et M. le Maire de Mayet de bien vouloir nous excuser.

Le 30 juin 2015, à Mayet (Sarthe) le lieutenant-colonel Antoine commandant le 4^e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et une dizaine de ses cadres étaient présents pour honorer la mémoire du parrain de promotion du cycle 2014-2015 : le chef de bataillon Raymond Dronne.

Ils répondaient ainsi à l'invitation de Monsieur Jean-Paul Beaudouin, maire de la commune. L'activité était conduite par Monsieur Jean-Pierre Polisset, président de l'union nationale des combattants de la Sarthe, Madame Ghislaine Polisset, première adjointe au maire de Mayet et le colonel (er) Michel Pleynet, premier adjoint au maire de Vaas et membre de L'Épaulette. Madame Flandrin, fille de Raymond Dronne, et son époux étaient présents ainsi que plusieurs de leurs enfants et petits-enfants.

La cérémonie a rassemblé de nombreuses personnes au cœur du village où naquit Raymond Dronne. Un parc municipal fut rebaptisé à la mémoire de celui qui entra le premier dans Paris, le 24 août 1944, à la tête de sa compagnie : la Nueve du régiment de marche du Tchad. Un vin d'honneur suivi d'un déjeuner dans l'intimité permit de ren-



La délégation du 4^e bataillon avec M. Beaudouin maire de Mayet et le col (er) Pleynet représentant L'Épaulette.

forcer les liens entre les élus, la famille et les cadres de Coëtquidan.

Enfin, un dépôt de gerbe sur la tombe du chef de bataillon Raymond Dronne clôtura cette journée riche de sens et d'émotions. ■

CES Hamann adjoint au commandant du 4^e bataillon de l'ESM.

> Remise du prix de L'Épaulette le 9 juillet 2015 à la BPIA de Chalon-sur-Saône.

Le Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume, président national de L'Épaulette, m'a délégué pour remettre un prix au Lieutenant Montarnal, major de sa promotion. C'est une tradition au sein de notre association regroupant des officiers de recrutement interne, d'active, sous contrat, ou en retraite.

Cette récompense est aujourd'hui concrétisée, ici par deux ouvrages littéraires relatant un engagement personnel, ou une réflexion humaine face à des situations différentes dans des ambiances particulières, voire dans des contextes planétaires.

Le premier, conçu par un tiers, relate la carrière personnelle du Général Le Ray, un de nos ex-présidents, grand croix de la Légion d'Honneur, alpiniste de renom dont la carrière active s'est déroulée de 1940 à 1970 avec des participations successives aux conflits de la seconde guerre mondiale, de l'Indochine et de l'Algérie, suivie de hautes responsabilités d'état-major et pour terminer de nombreuses implications dans le monde civique et associatif ; il révèle un chef exemplaire.



Lors de la remise du prix au Lieutenant Montarnal, major de sa promotion par le colonel (er) Roger Chaudron, représentant le président National de L'Épaulette.

Le second ouvrage, hors du commun, est le fruit de réflexions du Colonel (er) Michel Goya qui, à partir de son expérience lors des opérations extérieures contemporaines, analyse méticuleusement le comportement des êtres humains risquant volontairement leur vie dans les nombreux conflits de notre époque.

Que ces livres, évocateurs de valeurs défendues avec foi par différentes générations puissent, Lieutenant guider parfois, une carrière que je vous souhaite longue et fructueuse. ■

**Colonel (er) Roger Chaudron
Président du Groupement 71**

> RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE

Un réseau associatif au service des officiers

> Maréchal un jour

Vous trouverez les derniers conseils sur le blog du général (2s)
Jean-François Delochre : <http://marechalunjour.unblog.fr>



HOTLINE

SYNTHÈSE de DOSSIER – ÉPREUVE du CONCOURS d'ADMISSION à l'ÉCOLE de GUERRE

Nous cherchons des volontaires pour aider nos candidats.



Le général Delochre travaille maintenant en « freelance » pour la préparation EDG. À ce titre il prend en compte une quarantaine de candidats des 3 armées, du SCA et de la GEND. Son blog reste ouvert à tous et toutes.

Il produit ainsi 6 devoirs pour le cycle 2015 -2016 (cf. programme ci-dessous). Il propose d'ouvrir son soutien à des adhérents de L'Épaulette candidats au concours. Pour cela, il faudrait trouver au sein des brevetés de L'Épaulette des correcteurs volontaires (2 ou 3 suffiraient a priori).

Il fournit les sujets, les corrigés-types (ébauche du corrigé de culture 1 ci-dessous) et la grille de notation. Il propose également de faire une demi-journée de formation au siège.

Les officiers brevetés adhérents à L'Épaulette qui souhaitent aider nos jeunes camarades à préparer l'EDG sont priés de prendre contact avec le siège (info général Delochre) ou directement avec le général Delochre (info siège).

CALENDRIER DES DEVOIRS PROPOSÉS

Calendrier prévisionnel des devoirs

Type /Numéro de devoir	Date diffusion	Corrigé disponible à/c du	Thème général
CUGE 1	01/09/2015	01/10/2015	RI – problèmes contemporains
SYNTHESE 1	15/10/2015	15/11/2015	Préparation et disponibilité OPS
CUGE 2	01/12/2015	01/01/2016	Non défini
SYNTHESE 2	15/01/2016	15/02/2016	Non défini
CUGE 3	01/03/2016	01/04/2016	Non défini
SYNTHESE 3	15/04/2016	15/05/2016	Non défini

ABORDER UN SUJET DE CULTURE (CONCOURS EDG OU AUTRE NIVEAU)

...

Depuis 6 ans maintenant où je suis engagé dans ces préparations, je constate la même fragilité dans une majorité de devoirs : une prise en compte incertaine voire « bâclée » du sujet. Cette négligence conduit inexorablement à des hors sujets ou, au moins, à des traitements sommaires de la question posée.

Je vous propose donc ici un exemple de conduite des **00:35** premières minutes d'un devoir de 4h00. L'approche proposée est entièrement rédigée pour des raisons de clarté. Il est bien évidemment hors de question de procéder ainsi le jour du concours. Il faut se limiter à quelques repères et mots clefs. Seule la reformulation doit être écrite car elle devient LE sujet que vous allez le développer.

SUJET

« Il fallut pourtant de longs mois [...] pour réaliser que l'effondrement des tours allait bientôt ébranler l'architecture même de nos sociétés libérales et les entraîner, tête baissée, dans un piège. »

Michel TERESTCHENKO - « L'ère des ténèbres » - 2015

Dans quelle mesure les nations occidentales sont elles « armées » pour relever efficacement les défis de ce début de siècle ?

RÈGLES DE RÉDACTION

Pour la rédaction de ce corrigé, les règles suivantes ont été privilégiées :

1. Tous les éléments de compréhension du sujet figurent dans le texte de la copie sans qu'il soit nécessaire à un lecteur de revenir au libellé de la question posée pour savoir de quoi l'on traite.
2. L'argumentation de la thèse retenue prend en compte les objections que peut soulever la position de l'auteur.
3. La thèse, ici l'idée maîtresse, répond précisément à la question posée. Elle reste assez synthétique pour être facilement mémorisable par le lecteur.
4. L'annonce de plan ne constitue pas une simple duplication détaillée de l'idée maîtresse. Elle constitue le fil directeur de la démonstration de la thèse.
5. La cohérence de l'introduction se trouve dans la complémentarité de ses différents constituants (préambule, idée maîtresse et plan).
6. L'ouverture en fin de devoir trace la voie d'un autre sujet, connexe à celui traité, mais ne remet pas en cause la pertinence de la thèse exposée ou (et) de sa démonstration.
7. La forme doit s'effacer derrière le fond... et pas l'inverse !

CORRIGÉ PROPOSÉ

COMPRENDRE LE SUJET

STRUCTURE DU LIBELLÉ

Pas de titre, une citation de Michel TERESTCHENKO suivie d'une question unique comportant des éléments d'orientation de la réponse. Le lien entre la citation et la question est assez clair en première approche. Comme dans les sujets des concours précédents (2010 à 2015), la citation éclaire la question, elle n'est pas la question.

SENS DES MOTS

Dans la citation on ne retiendra que « architecture » qui signifie l'organisation architecturale, régulière d'un espace ou d'un système.

Le sens de la citation est également utile à définir avant toute autre réflexion sur le devoir. Michel TERESTCHENKO suggère que les réactions des nations occidentales, notamment les USA, ont été inadaptées et ont conduit ces mêmes nations à tomber dans un piège, celui de la compromission de leurs valeurs et principes (moyens choisis et objectifs de guerre).

Pour la question posée, on remarque en premier que le mot « armées » est entre guillemets ce qui lui donne un sens relatif. Ce terme ne doit pas conduire à une approche uniquement militaire du sujet.

Maintenant reprenons dans l'ordre de rédaction :

La formulation de la question est essentielle car elle déter-

1/ L'application trop scolaire de types de plan réputés être « appréciés par les jurys », si elle conduit à des lourdeurs voire des devoirs besogneux, est sanctionnée lors de la préparation. On trouve ainsi un nombre significatif de travaux de préparation dans lesquels les candidats s'arcbutent sur des plans 3x3 les conduisant à des redondances entre les parties ou à des découpages artificiels.

2/ Temps moyen passé au brouillon lors de ces travaux.

mine celle de la réponse. Cette remarque peut sembler banale, pourtant de nombreux candidats « partent » sur une impression, un a priori, sans avoir vraiment lu le sujet (peur du temps qui passe !).

« **Dans quelle mesure ?** » situe la question entre l'absolu et le pas du tout - celui qui la pose ainsi laisse le soin de répondre à quel niveau se situe la réponse entre les deux extrêmes, sans laisser apparaître un a priori personnel sur la question.

« **Nations occidentales** » L'Occident se définit généralement comme l'ensemble des pays présentant une identité de civilisation d'origine gréco-romaine. On retient sans trop de risque d'erreurs Europe, Amériques et Australie (cas particulier souvent évoqué : le Japon ?). La nation est comprise comme un peuple et un État (Nations Unies). Ce n'est ni seulement un pays ou une société. Du fait de la nature du sujet et de la question on peut limiter le périmètre aux peuples organisés sur des bases démocratiques (il faudra apporter cette précision en introduction). Enfin, on notera que l'on peut considérer ces nations comme un tout (mais alors le sujet aurait peut-être été « Dans quelle mesure l'Occident... » ou comme une « collection » d'entités aux partageant des principes et valeurs.

« **Armées** » Nous avons déjà vu, c'est-à-dire possédant les moyens politiques, économiques, humains, matériels ainsi que la volonté, les ressources morales et une vision du monde (on creuse rapidement pour ouvrir les pistes). Je vois déjà à ce stade une orientation de ma réponse, pour le moins une piste possible : il ne suffit pas d'être armé, encore faut-il avoir la volonté de se battre.

« **Relever les défis** » Ici je fais une remarque de forme : attention à bien employer le verbe qui correspond au substantif, on relève un défi, on vainc ou on surmonte un obstacle... et pas le contraire ! Quels sont les défis de ce début de siècle ? Un rapide « remue-méninges » permet d'ouvrir les principales pistes (elles nous serviront à établir notre tableau de recherche) : économie, climat, société (culture - civilisation), sécurité ; en résumé ce qui constitue des menaces démultipliées par le phénomène de mondialisation. En référence à la citation on peut aussi considérer qu'un défi à relever sera peut-être la conservation de nos valeurs et principes face aux adversités. Bref, on jette encore une fois tout ce qui passe par la tête sur un coin de feuille et on fera le tri plus tard !

« **Efficacement** » N'oublions pas les adverbes ! Être efficace c'est obtenir des résultats. Si la question avait été « ... pour notamment relever les défis de... », la réponse aurait été différente. Ces nuances importantes sont souvent négligées, voir ma remarque en haut de page.

Si j'ai ici détaillé cette phase, c'est pour attirer votre attention sur la nécessité de consacrer suffisamment de temps à l'analyse du sujet pour ne pas s'enfermer dans un développement indigent de la question posée !

CADRER LE SUJET

L'évaluation (dans quelle mesure) à établir se situe dans le monde contemporain avec une vision prospective, la réflexion pourra s'appuyer cependant sur des références historiques. La problématique est celle de la maîtrise éthique des conséquences de la mondialisation par les nations démocratiques.

REFORMULER LE SUJET

Je dois évaluer les capacités des démocraties occidentales à vaincre, collectivement ou individuellement et dans le respect de leurs valeurs et principes, les obstacles de toute nature dressés par la mondialisation.

Cette reformulation personnelle conclut les **00:35** premières minutes de réflexion sur le sujet. Cette étape est trop souvent menée au pas de charge et conduit à des restrictions voire des contre-sens sur la nature et le périmètre du sujet. ■

> SAINES LECTURES

Vous trouverez sur le site « **marechalunjour** » une sélection de texte et articles d'intérêt général pouvant éclairer utilement vos réflexions et s'insérer dans des argumentaires toujours utiles en vue du concours. ■



Retrouvez d'autres informations sur le blog :
<http://marechalunjour.unblog.fr>

Le 6^e régiment du matériel en Afghanistan en 2012.

DR. JORIS GLIPA

> Retour aux sources De la gestion du matériel à l'entretien des espaces verts

Moins de deux ans après sa décision de changer de métier, Joris Glipa finalise la création de son entreprise de jardinage qu'il implante à Gelos près de Pau où il enregistre déjà ses premières promesses de contrat.

Élève studieux, professionnel consciencieux et dynamique, Joris Glipa a choisi de créer sa propre entreprise, après 18 ans de services comme sous-officier dans la cavalerie, puis officier dans plusieurs régiments du matériel. Il applique désormais ses connaissances techniques à la création de sa propre entreprise spécialisée dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts. Satisfaisant ainsi son goût pour les réalisations concrètes qui l'a animé tout au long de sa carrière professionnelle.

Des chars aux engins de terrassement

Dès l'obtention de son baccalauréat, il s'engage dans la perspective de servir dans la cavalerie. « Fils de sous-officier de l'ALAT, j'ai toujours été attiré par les carrières militaires et voulait exercer un métier d'action qui me permette de bouger », précise-t-il. Animé par ailleurs par la perspective de progresser dans son métier, il s'inscrit un an plus tard à l'école des sous-officiers d'active, puis à l'école d'application de l'arme blindée de cavalerie pour servir dans les chars Leclerc comme chef de char, puis chef de groupe de combat. « A l'issue d'une formation lourde et d'un entraînement sévère pendant cinq ans, nos

manœuvres se sont limitées à des simulations de situations, sans que nous ne puissions mettre en pratique nos enseignements en opération », déplore-t-il.

Sorti major de l'École d'application du matériel à Bourges après l'EMIA à Coëtquidan, il conserve son inclination pour la mécanique en choisissant la maintenance industrielle terrestre, au 7^e régiment du matériel à Lyon, puis au 6^e RMAT à Besançon. Lors de son stage du DEM de septembre à décembre 2013, il décide de créer sa propre entreprise qu'il baptise « Joe Garden Services ». L'occasion d'envisager une vie familiale plus stable et de tenter de vivre de sa passion pour les plantes, passion qu'il cultivait jusqu'alors à ses rares heures perdues. « Après 18 ans de service, je voulais développer une activité d'agent paysagiste dans le cadre d'un emploi croisé, ce que mon grade ne me permettait pas d'espérer obtenir. L'occasion donc de quitter l'institution, au bon moment, tout en bénéficiant d'un dispositif financier favorable.

Mobilité géographique

Ses connaissances acquises sur le terrain en botanique, en chimie et dans le maniement du matériel de jardinage lui permettaient déjà potentiellement de délivrer un service complet de qualité à ses clients. S'il n'avait pas formellement besoin de présenter des diplômes pour soutenir sa demande de prêt bancaire, Joris Glipa a choisi toutefois de prendre son temps. Le temps de compléter ses connaissances techniques et d'être accompagné dans la création de son entreprise, le temps également de mieux connaître son marché. Le centre de formation publique et professionnelle agricole lui donnera les



connaissances nécessaires dans le maniement des machines, puis des produits phytosanitaires, avec à la clef un certificat d'aptitude. Spécialiste des reconversions vers la création d'entreprise, l'agence BGE ADIL de Besançon l'aida par ailleurs à réaliser son business plan. Habitué de longue date aux déménagements, il implantera son entreprise à Gelos dans les Pyrénées-Atlantiques près de Pau. Et découvrira progressivement sa future clientèle, dans l'exercice d'un emploi temporaire de facteur qu'il assumera jusqu'en octobre dernier. « Il me reste maintenant à obtenir un prêt bancaire pour acquérir le camion dont j'aurai besoin, puis à concevoir et lancer ma campagne de communication ». Pour un démarrage effectif de son activité fixée en avril prochain. « J'ai déjà des propositions de contrats », signale-t-il enthousiaste. ■

Eric Hiller

> **Le Service Appui Reconversion (SαR)**
Cellule interne d'appui à la reconversion
des officiers > <http://cap2c.org>



Joris Glipa dans le jardin de sa maison à Besançon.



> **De la cavalerie à la logistique**
OSC : anticiper sa fin de contrat

Fils, puis gendre d'officier, de nature plutôt actif, Richard Quesne a délaissé un temps ses études pour accomplir un service militaire long de 24 mois, puis s'engager dans la foulée pour quatre ans comme ORSA. Sans transition ou presque, il poursuit depuis une vingtaine d'années, une seconde carrière épanouissante de logisticien, malgré les nombreux aléas du marché de l'emploi.



DR - RICHARD QUESNE

Chef de peloton Char AMX 20 B2 en 1992 au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Après six années sous les drapeaux, Richard Quesne a acquis rapidement une forte capacité à rebondir. Une transition militaire accomplie sans doute pour satisfaire son goût pour l'action et palier à l'époque ses incertitudes sur son orientation professionnelle. Une fois sa décision prise de quitter l'armée quelques années plus tard, il n'a eu besoin que de quelques mois pour trouver sa voie, « faire ses classes » dans le civil chez Castorama, chez Décathlon, obtenir un premier poste de « responsable d'exploitation réception » pour GO SPORT, dans la filiale française du groupe écossais de logistique Christian Salvesen.

Une parenthèse militaire marquante

Lors de son service militaire, une formation de cinq mois comme EOR à l'école de cavalerie de Saumur lui permet d'ac-

céder au grade d'aspirant, puis de sous-lieutenant et lieutenant ORSA. Non sans avoir préalablement tenté sans succès les concours de Saint-Cyr puis de l'EMIA. Il sert comme chef de peloton de chars au 1^{er} régiment de cuirassiers de Saint-Wendel en Allemagne « A 28 ans, voyant arriver la fin de mon contrat, j'ai rapidement décidé de me reconverter, plutôt que d'attendre de devoir partir », raconte Richard Quesne. Si, précise-t-il, il aurait sans doute bénéficié mécaniquement d'une promotion au grade de capitaine, son statut d'officier contractuel ne lui aurait pas permis d'effectuer plus de 15 années de services, comme peuvent le faire ses camarades Saint-cyriens ou de l'EMIA. ...

... **Formation sur le terrain**

« Attiré par le management, je voulais m'orienter vers la gestion des ressources humaines, pour m'apercevoir rapidement qu'elle comportait une forte dimension juridique qui ne me convenait pas ». Le caractère transversal et la dimension managériale du métier de logisticien lui sont alors apparus comme une voie d'avenir évidente. Près de six mois après sa décision, son projet professionnel est bouclé et il consacre une large part de sa sixième année de service à aligner ses aptitudes professionnelles sur ses choix : après une licence obtenue par correspondance, il quitte l'institution militaire et suit pendant quelques mois une formation en alternance pour obtenir un master en « management des flux logistiques et achats industriels internationaux ». Depuis son obtention en 1998, puis une première expérience professionnelle de deux ans dans le civil, il progresse vite dans sa spécialité : successivement directeur d'exploitation puis directeur des transports à la FNAC, directeur des opérations logistiques chez Deluxe Media Services, directeur régional et enfin chef de projet Europe de DHL Supply Chain. Un logisticien chez qui il exerce ses talents une dizaine d'années,

avant de faire les frais, comme d'autres membres du CODIR, d'un chan-

gement inopiné d'orientation stratégique mis en œuvre sans ménagement...

Officier de réserve un jour...

Le réseau, constitué pour une large part d'anciens officiers et notamment d'adhérents à l'ANORABC (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Arme Blindée et de la Cavalerie) dont il est toujours membre, a incontestablement facilité sa reconversion. Il lui a permis de rebondir à nouveau après son licenciement fin février dernier, pour trouver dès le mois de mai un poste de responsabilités chez un grand distributeur de cosmétiques. « La recherche d'un emploi est un travail à temps plein », dit-il. Si, selon lui, les offres d'emploi permettent rarement d'aboutir à une embauche, il est toutefois utile de « s'y projeter en lisant les descriptifs », estime-t-il. Sa recette : « savoir ce que l'on veut faire et le faire savoir ». Puis savoir saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent, au prix souvent de quelques sacrifices : « lorsque j'ai fait le choix de la reconversion, j'ai accepté un temps de reprendre des études dans des conditions matérielles minimales, mais j'ai pu ainsi me reconverter jeune et évoluer ensuite dans ma nouvelle profession ». Sans oublier pour autant son expérience militaire, au cours de laquelle il considère avoir validé ses capacités managériales, développées ensuite dans le civil, et avoir acquis une aptitude à analyser rapidement les situations pour prendre les bonnes décisions. ■

EH

> De la cavalerie à la logistique
OSC : anticiper sa fin de contrat



DR - RICHARD QUESNE

Directeur Logistique dans un des entrepôts de son employeur actuel, à Orléans.

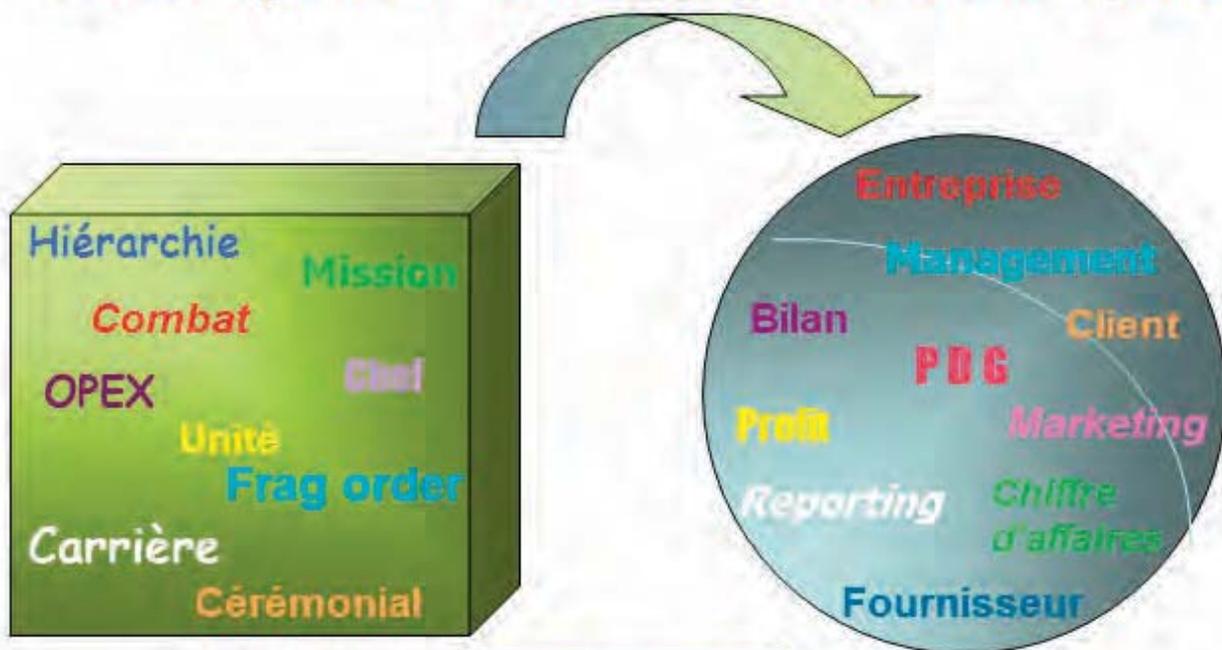
Combattre l'immobilisme, mode d'emploi

« Dans une institution gérée de plus en plus comme une entreprise, les militaires gagnent à développer leurs réseaux, à les exploiter durant leurs périodes de disponibilité, préparant ainsi leur seconde carrière dans les meilleures conditions », conseille Richard Quesne. A 46 ans, près de 20 ans après son départ de l'armée, il prodigue toujours ses conseils à des candidats actuels à la reconversion. Pour lui, un projet professionnel prend du temps pour se construire, et ne mûrit pas tout seul... Les rencontres, échanges et discussions, dans la vie réelle comme dans les réseaux sociaux, permettent à l'aspirant à la reconversion de progresser, puis de s'ouvrir aux opportunités. Et, à l'occasion, de battre en brèche quelques idées reçues : « un parcours de saint-cyrien breveté de l'école de guerre ne garantit malheureusement pas nécessairement à l'intéressé l'acquisition rapide dans le civil d'un poste de commandement », affirme-t-il. « L'armée a financé mon master aux trois-quarts », reconnaît Richard Quesne. Pour autant, seules ses propres recherches lui ont permis d'identifier, au fil de ses contacts et de ses lectures, les entreprises susceptibles de l'accueillir pour un stage lors de son master, puis de l'embaucher. Dans le civil et, particulièrement, le secteur privé où il a exercé depuis son départ de l'armée, la sécurité de l'emploi n'existe pas. Conforté dans cette idée pour avoir connu deux licenciements sans préavis après plusieurs années de bons et loyaux services, Richard Quesne préconise la vigilance, la curiosité... et surtout l'action. ■

Jeudi 11 février 2016 de 8h00 à 18h00
Cercle national des armées - Paris

Cap vers une 2^{ème} carrière !

Pour changer de monde,
il faut "parler" le langage de l'entreprise



En partenariat avec les services spécialisés du Ministère de la Défense,
vos associations vous accompagnent sur ce parcours.



Cette journée est ouverte à tous les officiers quel que soit leur statut.
Renseignez vous auprès de votre association:

AEA AEMA AOAC	Saint-Cyrienne	ASCVIC	L'Épaulette	AEN Alliance Navale
3 rue Nationale 92100 Boulogne- Billancourt Tél : 01 84 19 11 59 contact@aea.asso.fr contact@aema.asso.fr	6 avenue Sully-Prudhomme 75007 Paris Tél : 01 44 18 61 00 poleviepro@saint-cyr.org	6 avenue Sully-Prudhomme 75007 Paris Tél : 01 44 18 61 00 accueil@ascvic.fr	Case 115 – Fort Neuf de Vincennes 75614 Paris cedex 12 Tél : 01 41 93 36 18 PNIA : 821 941 36 18 sareconversion@lepaulette.com	86 rue d'Amsterdam 75009 Paris Tél : 01 40 16 00 11 secreaen@wanadoo.fr

Journée nationale et Assemblée générale de L'Épaulette Le samedi 6 février 2016

La journée nationale de L'ÉPAULETTE se tiendra le samedi 6 février 2016 à Paris, à l'École militaire, amphi Foch (métro École Militaire) de 09H30 à 17H30. Elle s'achèvera par le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.

Elle comporte, en particulier, une assemblée générale, une réunion du conseil d'administration, une tribune et des activités de tradition.

PROGRAMME

- 08H30** *Accueil, inscription sur les listes de présence et vérification des pouvoirs,*
09h30 *Bilan des projets de L'Épaulette et élections,*
11h00 *Accueil des autorités,
Allocution du président,
Table ronde : dialogue et représentativité des militaires,*
13H15 *Vin d'honneur et repas,*
15H00 *Assemblée générale,*
16H00 *Vie et activités des promotions,*
17H00 *Conclusion du président,*
18H30 *Ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.*

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- *Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 2015*
- *Élection des membres du conseil d'administration,*
- *Situation des effectifs et financière,*
- *Rapport moral 2015,*
- *Modification des statuts (éventuellement).*

VIN D'HONNEUR ET REPAS

À partir de 13h15, un vin d'honneur suivi d'un repas sous forme de buffet sera servi aux autorités, aux invités de L'Épaulette et à tous les participants à cette journée au pavillon Joffre.

Une participation de 35 euros est demandée à chaque participant à l'exception des élèves, des correspondants d'écoles et de formation et des présidents de groupement.

RAVIVAGE DE LA FLAMME

Le ravivage de la flamme aura lieu à 18H30 sous l'Arc de Triomphe. Rassemblement des participants à 18H00, à proximité de l'entrée de l'École militaire (1, place Joffre).

Un service de car aller-retour sera prévu entre l'École militaire et l'Arc de Triomphe.

Tenue pour les officiers en activité : interarmées B2, armée de Terre n° 21.

Journée nationale de L'Épaulette

Le samedi 6 février 2016

Le,
(grade, nom, prénom)
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Véhicule : type N° immatriculation

- Participera à l'assemblée générale OUI NON
- Déjeunera OUI NON
- Assistera au ravivage de la flamme OUI NON

> Pour le buffet, un chèque de 35 euros libellé à l'ordre de L'Épaulette est demandé (sauf pour les élèves, les correspondants et les présidents de groupement).

Renouvellement du Conseil d'administration

En 2016, le conseil d'administration de L'Épaulette sera renouvelé, à raison de quatorze (14) administrateurs en fin de mandat et de 3 vérificateurs aux comptes.

Un appel à candidature est lancé, dès à présent, auprès des adhérents qui souhaitent s'investir un peu plus dans le fonctionnement de l'association, quels que soient le type de recrutement et la catégorie de personnel auxquels ils appartiennent. L'Épaulette, à l'instar de l'armée de Terre, de la Gendarmerie et des Services, s'adapte au changement fondamental que vit l'institution militaire aujourd'hui. Elle a des projets et l'ambition de les réaliser pour et avec l'ensemble de ses adhérents.

Les volontaires sont priés de retourner au siège dans les meilleurs délais, **et au plus tard le 15 janvier 2016**, leur candidature accompagnée d'un courrier de présentation et de motivation sous forme libre.

La Direction

Pouvoir

Pour l'assemblée générale du samedi 6 février 2016

Je soussigné, NOM : Prénom :
Donne pouvoir à

Au besoin, laisser en blanc

Pour me représenter à l'assemblée générale 2016 et voter en mon nom sur les questions inscrites à l'ordre du jour.
Signature précédée de « Bon pour pouvoir » (1)

Signature

(1) *Aucun administrateur ne peut recevoir de pouvoir.*

Fiche à retourner avant le 15 janvier 2016 à :
L'Épaulette - Case 115 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris Cedex 12



MARIAGE

> *Claire-Marie*, fille du Colonel (er) Jean-François **LENGELE** (GND-EMIA-Capitaine Cozette-80/81), avec l'Adjudant Thibault **GIRONDEAU**, le 3 octobre 2015 à Ainay-le-Château. ■

> *L'Épaulette adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.*



NAISSANCES



DR

> *Raphaël*, fils du Capitaine Thomas **GOUSSARD** (TDM-EMIA-Général de Lanlay-03/05) et de Madame Céline **PACAULT**, le 14 juin 2015 à Dijon.

> *Louidiern*, sixième enfant du Chef de bataillon Emmanuel **DESACHY** (INF-EMIA-Grande Guerre-97/99) et de Madame, le 1^{er} juillet 2015 à Guer



DR

> *Louise*, fille du Capitaine Nicolas **BARTHE** (TDM-05), membre du Conseil d'administration de L'Épaulette, et de Madame, le 9 juillet 2015 à Colmar.

> *Valentin*, deuxième enfant du Chef d'escadron Eric **DESSE** (GND-EMIA-Capitaine Coignet-00/02) et de Madame, petit-fils du Lieutenant-colonel (er) Philippe **DESSE** (ABC-EMIA-Général Marceau-72/73), le 16 septembre 2015 à Saint-Nazaire.

> *Gatien*, le 19 octobre 2015, au foyer de Sylvain **SARTELET** et Aurélie Dufour, et *Élio*, le 9 novembre 2015, au foyer d'Alexis Dufour et Émilie **BUNOUST**, petits-fils du Lieutenant-colonel (h) Pierre **DUFOUR** (ART-EMIA-Général Brosset-74/75) et de Madame. ■

> *L'Épaulette adresse ses félicitations aux heureux parents et grands-parents.*

CARNET



DÉCÈS

> Lieutenant-colonel (er) Pierre **RUBY** (TRN-EMIA-Général Brosset-73/74), le 28 juin 2013 à La Rochelle.

> Lieutenant-colonel (er) André **COUROT** (MAT-OAEA-42), le 13 août 2013 à Couloutre.

> Colonel (er) André **NAYL** (CS-OR-59), le 20 décembre 2014 à Chantepie.

> Lieutenant-colonel (er) Henri **d'ELLOY** (TDM-OAEA-39), le 28 décembre 2014 à St-Projet-St-Constant.

> Madame Yvette **PORTAL**, en 2015 à Saint Malo.

> Lieutenant-colonel (er) Claude **DAURE** (TDM-ESMIA-Maréchal Bugeaud-59/60), le 29 mars 2015 à Jussas.

> Lieutenant-colonel (er) Edouard **DURAND** (MAT-OAEA-59), le 24 mai 2015 à Nîmes.

> Colonel (er) Maxime **SCOT** (INF-EMIA-Indochine-46/47), le 5 juin 2015 à Portet-sur-Garonne.

> Lieutenant-colonel (er) Henri **BOUILLARD** (TDM-EMIA-Victoire-45), le 6 juin 2015 à Nantes.

> Général (2s) Marie-Joseph **PLANCHETTE** (TDM-ESMIA-Terre d'Afrique-58/59), le 21 juillet 2015 à Melun.

> Commandant (er) Alexandre **SÉJOURNÉ** (MAT-OAEA-62), le 7 août 2015 à Saint-Agrève.

> Lieutenant-colonel (er) Pierre **WURTZ** (INF-OAEA-58), le 8 août 2015 à Brive-la-Gaillarde.

> Colonel (h) Daniel **BLANC** (INF-EMIA-Serment de Koufra-62/63), le 4 septembre 2015 à Perpignan.

> Madame Monique **MOINE**, épouse du Lieutenant-colonel (er) Michel **MOINE** (TRN-OAEA-62/63), le 8 septembre 2015 à Fréjus.

> Colonel (er) Jacques **PATIER** (TDM-EMIA-Capitaine Bourgin-61/62), le 11 septembre 2015 à Issoire.

> Lieutenant-colonel (er) Marie-Thérèse **MUREAU**, née **PARIS** (CS-69), le 23 septembre 2015 à Draveil.

> Madame Christelle **BOS**, fille du Lieutenant-colonel (H) Michel **BESNIER** (OAEA-ABC-Sous-lieutenant Jean-84), et épouse du Lieutenant-colonel (TA) Frédéric **BOS**, le 27 septembre 2015 à Saumur.

> Lieutenant-colonel (er) Etienne **HENRY** (INF-OAEA-Lieutenant Rusconi-80), le 10 octobre 2015 à La Fautte-sur-Mer.

> Lieutenant-colonel (er) Jacques **TRAVART** (ESSA-CTA/SANTE-63), le 12 octobre 2015 à Cahors.

> Colonel (er) Valérien **IGNATOVITCH** (ESMIA-Ceux de Dien Bien Phu-53/54), le 2 novembre 2015 à Clamart.

> Colonel (er) Jean-Pierre **MAIGRET** (ART-EMIA-Capitaine Bourgin-61/62), le 3 novembre 2015 à Panazol.

> Madame Simone **DELOCHRE**, mère du Général (2s) Jean-François **DELOCHRE** (GEN-EMIA-Du Souvenir-71/72), président national de L'Épaulette de 2009 à 2013, le 5 novembre 2015 à Denée.

> Madame Denise **MARTIN**, mère du Commandant (er) Jean-Claude **MARTIN** (MAT), secrétaire administratif et comptable de L'Épaulette, le 11 novembre 2015 à Limoges.

> Commandant (er) Henri **GRANGIER** (MAT-OR-64), le 13 novembre 2015 à Tarascon.

> Général (2s) Georges **LACOUR** (TRN-EMIA-Victoire-45/46), le 17 novembre 2015 à Chalon-sur-Saône. ■

> *L'Épaulette partage la peine des familles éprouvées par ces deuils et leur adresse et leur renouvelle ses condoléances attristées.*



MESURES NOMINATIVES

JORF du 5 août 2015
Décret du 31 juillet 2015
portant nomination et
promotion dans l'armée active

ARMÉE DE TERRE
OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers des armes
Au grade de lieutenant-colonel

**Pour prendre rang du
1^{er} avril 2015**

> les commandants : Didier PELLÉ (MAT) - Loïc POUDRET (INF) - Philippe RICHARD (INF) - Alexandre GASC (TDM) - Alexandre FALCK (MAT) - Bertrand RIEGGER (GEN) - Guillaume LE MIÈRE (ART) - Philippe MOREL (MAT) - Eric LINARÉS (ABC) - Xavier GOUACHON (ABC).

**Au grade de commandant
Pour prendre rang du
1^{er} avril 2015**

> les capitaines : Stéphane GRAU (GEN) - Serge PIGAREFF (ABC) - Yann QUÉRAN (GEN) - Sébastien MARET (ALAT/TRS) - Samuel KÉROUÉDAN (ALAT/GEN) - Frédéric VUILLEMIN (TRS) - Malika SOUADJI (MAT) - Olivier SALAT (TRN) - Bruno BOCCHECIAMPE (TRS) - Olivier MARETTE (INF) - Fabien STASINET (ART).

**Pour prendre rang du
1^{er} août 2015**

> les capitaines : Sébastien CAYROLLES (TRN) - David BARRANCO (GEN) - Cédric CHENY (TRN) - Christophe GROSSIN (INF) - Alain BARRIÈRE (GEN) - Eric LACAMBRE (ALAT/INF) - Thierry CANAMAS (ART).

**Au grade de capitaine
Pour prendre rang du
1^{er} août 2015**

> les lieutenants : Corentin VERDET-DECKERT (ART) - Yoann MULOT (INF) - Benoit BOUQUIN (INF) - Emmanuel KAIGRE (GEN) - Nicolas MÉGARD - Thomas DUMON (ALAT) - Jean de la ROCHE (ABC) - Elisée NOWAK - Antony XHAARD-BOLLON (GEN) - Maxime LAPORTE - Romain CHAIX - Fabien HOURBETTE (ALAT) - Cédric GARAULT - Guillaume DUCASSE (ABC) - Gaël LE BRETON (TDM) - Loïc MONOLIN (ABC) - Grégory GUILLEMIN (TRN) - Antonios PSARRAS (MAT) - Hélène YOUREVITCH - Nicolas COULON (MAT) - Mathieu GUÉLARD (MAT) - Julien PIAUT - Guillaume JEULAND (INF) - Karim LOUARDI (GEN) - François BEURAERT - Judicaël CORPET (GEN) - Julien MERCIER - Mathieu MOREAU (TRS) - Christophe MÉDOT (INF) - Yann BRUN (ART) - Patrick STEMMER (MAT) - Nicolas KRUMENACKER (GEN) - François LAUNAY - Nicolas REMBLIER - Steve SANTORINI (MAT) - Franck CARDOT - Mathieu DANHIEZ (ALAT) - Arnaud LE BLAY (MAT) - Damien MERLE DES ISLES (ALAT) - Frédéric SCHORSCH (GEN) - Claude LETELIER (ART) - Thierry MÉPLAIN -

Julien SAINTON (INF) - Jérôme LORGNIER DU MESNIL (ABC) - Stanislas RONDOT - Alban MERCHERZ (GEN) - Alexis TREGOU - Alain GRATON (TRN) - Valéry YUNG (GEN) - Arnaud BATOZ (MAT) - Laurent ERNWEIN (MAT) - Frédéric DURAND (TRS) - Sébastien ROLLIN - Laurent PINOT (MAT) - Grégory SALOME (MAT) - Gilles PAULIN - Ludovic PAILLOT (TRN) - Arnaud ROLLAND (GEN) - Régis JOHANN (ABC) - Mélanie JAUSSERAND (ALAT) - Raphaël SUDAN (TRN) - Pascal BERNARD (TRN) - Nicolas VERDIER (TRN) - Emeric CATTI (MAT) - Fabrice GRANONE (TRN) - Maryan NIJAKOWSKI (INF).

**Corps technique et administratif
de l'armée de terre**

**Au grade de commandant
Pour prendre rang du
1^{er} avril 2015**

> le capitaine Stéphane DI MARZO.

**Au grade de capitaine
Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> les lieutenants : Eva DUPUY - Hugues LAMY - Jean-Baptiste COLAS.

**OFFICIERS SOUS CONTRAT
Corps des officiers des armes**

**Au grade de capitaine
Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> les lieutenants : Michel AUVERT (INF) - Thomas BERANGER (TRS) - Stéphane COTTE - Etienne HOUZELLES (GEN) - Stéphane CAYRE - Pierre MAURY (ART) - Cindy REYNIER-SALESSES - Nicolas CAMPOY (INF) - Ilya PROKOPIK (ABC) - Baudouin PAILLOT - Nicolas BOUILLON (INF) - Jean DEFFAY (ABC) - Luc BEAUJOUAN (INF).

**SERVICE DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES**

**OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des commissaires
des armées**

**Au grade de commissaire
de 1^{re} classe**

**Pour prendre rang
du 1^{er} mars 2015**

> le commissaire de 2^e classe : Marine GUITTONNEAU.

**SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES
OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps technique et administratif
du service de santé des armées**

**Au grade de capitaine
Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> le lieutenant Eléonore RUFF.

**SERVICE DES ESSENCES DES
ARMÉES**

**OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers logisticiens
des essences**

**Au grade de capitaine
Pour prendre rang
du 1^{er} juillet 2015**

> le lieutenant Mathilde MATHONNET.

**JORF du 1^{er} septembre 2015
Arrêté du 20 août 2015
portant admission d'officiers
dans le corps
des commissaires des armées**

Sont admis, sur leur demande, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le corps des commissaires des armées, en qualité d'officier de carrière ou servant sous contrat, à la date du 1^{er} septembre 2015, les officiers dont les noms suivent par ordre alphabétique :

> Christine ALLEMANT - Alexia BERTRAND - Gilles CANNET - Elisabeth GUÉGUEN - Brigitte LARWA - Claire LOMBARDI - Marie-Charlotte REGNIÉ - Jean-Christophe ROUDIER - Dominique ROUX - Eléonore RUFF - Alexandra SAVARIN - Jean-Paul SEGUI - Venugopal SIVANANDAME.

**JORF du 15 octobre 2015
Décret du 13 octobre 2015
portant nomination et promotion
dans l'armée active**

**ARMÉE DE TERRE
OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers des armes
Au grade de colonel
Pour prendre rang du
1^{er} août 2015**

> le lieutenant-colonel François CALCAGNO (TDM/INF).

... Au grade de lieutenant-colonel

**Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> les commandants : Benoît JACQUES (MAT) - Rémi BERTRAND (INF) - Jérôme GARCIA (TRS) - Bruno PORWOL (TRS) - Georges ARNÉ (ABC).

**Corps technique et administratif
de l'armée de terre**

Au grade de colonel

**Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> le lieutenant-colonel Xavier LIFFRAN.

**SERVICE DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES**

OFFICIERS DE CARRIÈRE

**Corps des commissaires
des armées**

**Au grade de commissaire
de 1^{re} classe**

**Pour prendre rang du
1^{er} août 2015**

> les commissaires de 2^e classe : Johann BREDELOUP - Alix DOR - Raphaël RIPERT - Cyrille DUCHEMIN - Camille LABBÉ - Anne RIPERT.

**Pour prendre rang du
1^{er} septembre 2015**

> le commissaire de 2^e classe Fanny NONON.

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

OFFICIERS DE CARRIÈRE

**Corps technique et administratif
du service de santé des armées
Au grade de commandant**

**Pour prendre rang
du 1^{er} août 2015**

> le capitaine Jean-Paul SEGUI.

JORF du 16 octobre 2015

Décret du 15 octobre 2015

**portant promotions dans
la 1^{re} et la 2^e section,
promotion et affectation,
nominations dans la 2^e section
d'officiers généraux**

ARMÉE DE TERRE

**Est nommé dans la 2^e section des
officiers généraux de
l'armée de terre**

Au grade de général de brigade

**Pour prendre rang du
26 novembre 2015**

> M. le colonel de l'infanterie Olivier DOUIN.

JORF du 24 octobre 2015

Arrêté du 14 octobre 2015

**portant nomination au
conseil de perfectionnement
de l'École militaire interarmes**

> M. le général de division (2s) Thierry GABALDA est nommé président du conseil de perfectionnement de l'École militaire interarmes à compter du 14 octobre 2015. ■



DÉCORATIONS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

JORF du 10 novembre 2015

Décret du 9 novembre 2015

portant promotion et nomination

**Militaires appartenant à
l'armée active**

Au grade de commandeur

ARMÉE DE TERRE

> Général de brigade Jean-François LAFONT RAPNOUIL.

Au grade d'officier

ARMÉE DE TERRE

> COL Frank BOSSION (ABC) - COL Dominique CAMBOURNAC (TRN) - COL Philippe DUTRONCY (ABC) - LCL Henri GIRAULT (INF) - LCL Yves JUSTINIEN (GEN) - LCL Patrick LALLEMENT (ABC) - COL Xavier LEFEBVRE (ART) - COL Jean-Michel LUCCITTI (TDM) - LCL Thomas PIRONNEAU (INF) - LCL Frédérique POIRAUULT (GSEM) - COL Thierry SÉGUIN (INF) - LCL Jean-Claude SEYNAEVE (INF).

Au grade de chevalier

GENDARMERIE NATIONALE

> CEN Eric DESSE - CEN Christophe GAUTHIER - LCL Pierre MICHON.

ARMÉE DE TERRE

> CES Cédric BISSERIE (ABC) - CBA

William CIMBÉ (GEN) - LCL Christophe COPIN (ABC) - LCL Amaury DAMASE (MAT) - CDT Patrick DEMAILLE (GSEM) - LCL Jean-Christophe DUMONT (TRS) - CEN Pierre FONTAINE (ART) - LCL David HAUBOIS (INF) - CDT Nicolas HOUMEAU (MAT) - LCL Jean-François HUTEAU (TDM) - CES Edouard LE JARIEL DES CHATELETS (ABC) - CES Gwénaél LOQUET (ABC) - CBA Vincent-Bernard MARCHAND (INF) - LCL Florent PERIGNON (TDM) - LCL Gilles PUJO (INF) - LCL Jean-Louis TAPRET (TRN) - CDT Eric VERGNEAULT (MAT) - LCL David VIAL (GEN) - LCL Pascal WATTELET (MAT) - LCL Philippe ZAMOUN (ART).

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

> Officier en chef de 2^e classe Stéphane MOËNNER (CTA/ARM).

**SERVICE DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES**

> Commissaire en chef de 2^e classe Philippe BARTIER.

**Militaires n'appartenant pas
à l'armée active**

Au grade d'officier

GENDARMERIE NATIONALE

> Colonel Jacky CHICHIGNOUD - Colonel Patrick PLEIGNET.

ARMÉE DE TERRE

> Lieutenant-colonel Christian ELSLANDER (INF).

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

> Colonel Michelle AMADIO, épouse TRILLAUD. ■

*L'Épaulette adresse ses félicitations aux
nouveaux promus et décorés.*



BULLETINS DE PROMOTIONS REÇUS

> Amilakvari (54/55-54/56)-Franchet d'Esperey (55/56) Juillet 2015.

> Victoire (1945) Juillet 2015.

> Extrême-Orient (50/52) Octobre 2015. ■



Le Souvenir Français et les éditions SOTECA présentent l'ouvrage de Rémi DALISSON sur l'Histoire de la Mémoire de la Grande Guerre

HISTOIRE DE LA MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE Rémi Dalisson

Le 2 novembre, Le Souvenir Français et les éditions SOTECA présentent le second volume de la collection « Histoire de Mémoire » – dirigée par Serge BARCELLINI et consacré à la Grande Guerre.

Cette collection a pour objectif de permettre au plus grand nombre, et en particulier aux enseignants, de comprendre les mécanismes et les étapes de la construction mémorielle des grands épisodes de l'histoire de la Nation.

L'ouvrage de Rémi DALISSON s'ajoute à celui d'Olivier LALIEU, consacré à l'Histoire de la mémoire de la Shoah. Parallèlement, la réédition de l'ouvrage de Michaël BOURLET - consacré à la Belgique pendant la Première Guerre mondiale - sera annoncée.

En annexe :

- Interview de Serge BARCELLINI dans la revue *Historiens – Géographes* - Contrôleur des armées, maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris et Vice-président du Souvenir Français.
- Présentation de l'Ouvrage de Rémi DALISSON.
- Invitation au lancement du livre qui aura lieu à la Délégation Générale de la Wallonie-Bruxelles, le 2 novembre 2015.

> **Contact presse : Morgane LE GOFF**
Tél. : 01 48 74 80 32
communication@souvenir-francais.fr
Parution : 25 octobre 2015.
Prix : 22 € - 252 pages -
format : 15 X 23 cm.

HISTOIRE DE LA
DE LA GRANDE GUERRE

PAR RÉMI DALISSON

01561036
tobre 2015 Éditions Perrin



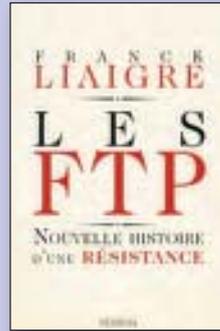
LES FTP NOUVELLE HISTOIRE D'UNE RÉSISTANCE

Franck Liaigre

Chargés de mener la lutte armée au nom du Parti communiste français, les Francs-tireurs et partisans (FTP), créés en avril 1942 par la direction du PCF, ont été glorifiés par une mémoire prompte à exalter leur héroïsme. De Fabien à Manouchian, de Charles Tillon à Charles Debarge, les personnages légendaires ne manquent pas ! Pourtant, aucune étude scientifique n'avait été consacrée à ces hommes, faute d'archives, disait-on. Avec ce livre, c'est chose faite : Franck Liaigre a exploité de nombreux fonds d'archives et découvert des documents inédits au cours de quinze patientes années de recherche qui permettent désormais de placer les FTP sous un jour résolument nouveau : genèse, recrutement, fonctionnement, missions et idéaux... Rien n'échappe à ses questionnements qui répondent in fine à une interrogation centrale : quel bilan tirer du combat qu'ont livré les FTP au nom de la France, de la liberté... ou de l'idéal révolutionnaire ?

Historien, Franck Liaigre est notamment l'auteur, avec Jean-Marc Berlière, de *Liquider les traîtres : la face cachée du PCF clandestin (1941-1943)* et *Camarade, la lutte continue ! De la Résistance à l'espionnage communiste*. Il appartient à l'équipe de recherche du CESDIP (ministère de la Justice/CNRS).

368 pages - Prix : 22,90 €
Éditions Perrin - 12, avenue d'Italie - 75013 Paris
www.editions-perrin.fr



LES HOMMES D'HITLER Jean-Paul Bled

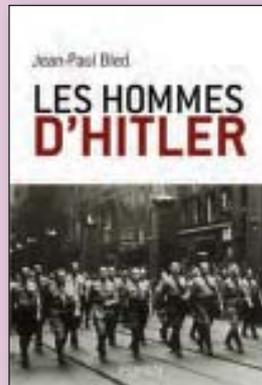
Spécialiste reconnu de l'histoire allemande, et du III^e Reich en particulier, Jean-Paul Bled raconte la vie et dépeint le rôle précis au sein de l'appareil de pouvoir nazi de vingt-trois de ses dirigeants et compagnons de route emblématiques.

Il privilégie pour ce faire l'histoire méconnue de leur relation à Hitler, qu'ils soient complices (Papen, Blomberg, Schacht), intimes (Göring, Hess, Goebbels, Himmler, Bormann, Speer), séides (Rosenberg, Frick, Ribbentrop, Frank, Heydrich, Schirach), militaires (Keitel, Guderian, Rommel, Dönitz), artistes (Hoffmann, Riefenstahl), enfin éliminés à l'occasion de la « Nuit des longs couteaux » (Röhm, Strasser).

A l'opposé d'une certaine vulgate présentant Hitler comme un dictateur hystérique et esseulé, qui contrôle peu ou mal ses principaux barons, l'auteur établit au contraire combien sa domination, politique et psychologique, fut écrasante et les divisions entre ses lieutenants, instrumentalisées, pour mieux affermir son absolutisme.

Un ouvrage novateur qui fera date par ses nombreux apports. Jean-Paul Bled, professeur émérite à l'université de Paris IV-Sorbonne, spécialiste reconnu de l'histoire de l'Allemagne, a notamment publié *François-Joseph, Frédéric le Grand, Histoire de la Prusse* et *Histoire de Munich*.

480 Pages - Prix : 24,90 €
Éditions Perrin - 12 avenue d'Italie - 75013 Paris
www.editions-perrin.fr



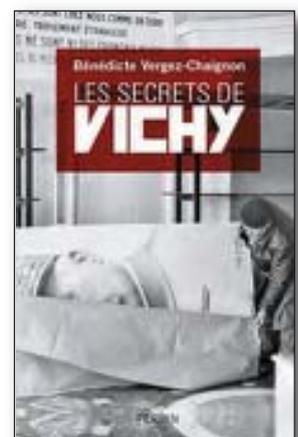
LES SECRETS DE VICHY Bénédicte Vergez-Chaignon

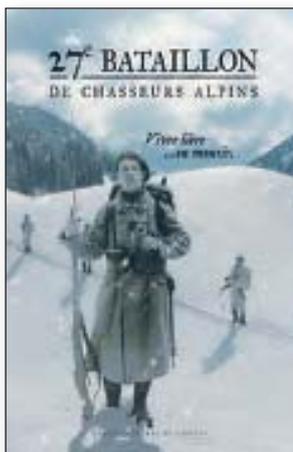
En 1940, la ville de Vichy se trouva transformée en capitale censément provisoire de l'Etat français. Dans les années qui suivirent, cette situation exceptionnelle se prolongea, faisant du mot Vichy le synonyme d'un régime et d'un temps. Cette histoire courte mais intense fut jalonnée d'épisodes spectaculaires, intrigants ou tragiques, qui suscitent encore débats ou controverses. Il y est souvent question d'attentats, d'actions de commando, d'exécutions. Il y est aussi beaucoup question de propagande, de mensonges, de complots et de manipulations : tout témoigne d'une violence politique qui se déroule sur fond de guerre mondiale.

Pour éclairer ces épisodes et dévoiler les secrets des hommes de la Collaboration, Bénédicte Vergez-Chaignon a repris le dossier, et les archives. Qui a écrit le premier statut des Juifs ? Quel fut le but de la rencontre entre Pétain et Goering en décembre 1941 ? Comment se déroulèrent les dernières semaines de Pierre Laval ? Quel fut le rôle précis de Vichy dans la Solution finale ? Comment Darnand, un homme qui avait prêté serment à Hitler, devint-il ministre du gouvernement français ? Autant de questions qui trouvent ici des réponses limpides permettant de mieux comprendre ces années noires, qui restent un traumatisme français.

Docteur en histoire, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale en France, Bénédicte Vergez-Chaignon a consacré plusieurs livres à Vichy et à la Collaboration, dont *Les Vichysto-Résistants, Histoire de l'épuration et Vichy en prison, Les épurés à Fresnes* après la Libération. Son dernier ouvrage, Pétain, unanimement salué par la critique et plébiscité par le public, a été récompensé par le Grand Prix de la biographie politique et le Prix de la biographie du Point.

400 pages - Prix : 22 €
Éditions Perrin
12, avenue d'Italie - 75013 Paris
www.editions-perrin.fr





27^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS Vivre libre...ou mourir

Créé en 1871, le 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA) a d'emblée été conçu comme une unité d'infanterie légère et s'est durci dans le creuset montagnard pour devenir une unité d'élite. Des hommes d'exception. Stationné en métropole, mais engagé dès ses origines dans de nombreuses missions extérieures, il s'est ancré en Haute-Savoie où il tient sa place de Bataillon des Glières.

150 ans après sa création, le 27^e BCA possède une réputation et une densité opérationnelle qui lui viennent de son histoire et de la qualité de son recrutement. Il lui permet, par-delà les époques, de saisir les opportunités, humaines ou opérationnelles, pour aller toujours plus loin.

Ce livre est écrit par des chasseurs d'active et de réserve, par des historiens professionnels et par des amis du 27, souvent acteurs ou grands témoins de son histoire. Il se présente comme un livre à feuilleter, mêlant textes ciselés et illustrations inédites, rehaussés de cartes et de nombreux encarts hors-texte. Disponible le 6 novembre 2015.

Format : 22.3 x 30 cm

192 pages

250 photographies

5 Plans de bataille

ISBN 978-2-36445-066-0

EDITIONS PIERRE DE TAILLAC

13 rue des Tamaris 14630 Villers-sur-Mer

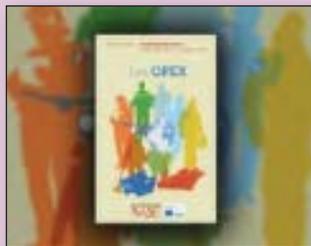
AFGHANISTAN Photographe, Un métier risqué

Chef d'escadrons (er) Tillette de Clermont- Tonnerre

La tragédie de la mort est en ceci qu'elle transforme la vie en destin. Malraux (André).

Expliquez-moi... les OPEX

Qu'est-ce qu'une opération extérieure ? Avant, pendant, après... de façon très concrète et illustrée, le petit livre « Expliquez-moi... Les OPEX » apporte des réponses pour mieux comprendre l'engagement opérationnel et ses enjeux.



L'enseignement secondaire mentionne à présent les OPEX. Le livre « Expliquez-moi... Les OPEX » présente aux jeunes lecteurs, collégiens et lycéens la problématique des opérations extérieures. Daguet, Pamir, Harmattan... derrière ces noms étranges, plus d'une centaine d'OPEX depuis la guerre d'Algérie.

En une cinquantaine de pages, ce livre aborde de manière concrète et précise la préparation d'une OPEX, les femmes et les hommes engagés dans ces missions, le point de vue des familles, la reconnaissance de l'engagement...

« Ce livre à la remarquable pédagogie est un hommage aux Français qui envoient des forces militaires agir en leur nom ; c'est un hommage aux soldats qui n'agissent que parce qu'ils savent bénéficier de la confiance de leurs concitoyens. C'est une raison de croire en notre pays. » Monsieur Gérard Longuet, ministre de la Défense et des anciens combattants, le 10 février 2012 dans la préface de ce livre.

>>> **Expliquez-moi... les OPEX**

Ouvrage collectif

Coédition ministère de la Défense et des anciens combattants / NANE Éditions, Collection du citoyen, mars 2012.

DES HOMMES IRRÉGULIERS Etienne de Montety

Le parcours savoureux d'hommes accueillis et transformés par la Légion étrangère : une leçon d'espoir...

Kaléidoscope d'histoires individuelles et de destins peu ordinaires, cette enquête n'est pas une étude de plus sur la Légion étrangère, mais une série de portraits de « personnages ». Pour ces hommes d'aujourd'hui, la Légion a été parfois un refuge, toujours une école et finalement une chance. Elle leur a permis de canaliser une énergie pour la mettre au service de leur accomplissement professionnel et humain. Pittoresque, inattendue, drôle, leur vie a la saveur des meilleurs romans d'aventure.

Petit traité d'histoire collective, ce livre offre une plongée dans le monde méconnu et fascinant de la Légion étrangère : une institution où se présentent des milliers de jeunes venus du monde entier, séduits par sa légende et sa réputation militaire, et désireux de servir sous le célèbre képi blanc. Leur parcours prouve d'abord que tout est toujours possible.

Étienne de Montety est directeur du Figaro littéraire. Romancier, il est aussi l'auteur de biographies d'Honoré d'Estienne d'Orves et de Thierry Maulnier ; il a mené les entretiens entre Hélié de Saint Marc et August von Kageneck pour Notre histoire. Son livre est le fruit de deux ans d'enquêtes et de rencontres dans le monde des anciens soldats de la Légion étrangère.

Étienne de Montety est directeur du Figaro littéraire. Romancier, il est aussi l'auteur de biographies d'Honoré d'Estienne d'Orves et de Thierry Maulnier ; il a mené les entretiens entre Hélié de Saint Marc et August von Kageneck pour Notre histoire. Son livre est le fruit de deux ans d'enquêtes et de rencontres dans le monde des anciens soldats de la Légion étrangère.

Broché - 288 pages 11 cm X 18 cm

Date de parution : 29/10/2015

Éditions Perrin - 12 Avenue d'Italie - 75013 Paris



Pour Maxence, Mathis et Sandrine, En souvenir de Sébastien Vermeille, Leur père et mari, photographe des armées, tué en opération.

Prologue : Pourquoi écrire ? Je me mets enfin à l'écriture. Pourquoi le faire ? Beaucoup de mes camarades, ces dernières années, tout en respectant leur « devoir de réserve », témoignent auprès du grand public d'une vie, d'un passé, d'un vécu qui résume ou aborde une partie de leur carrière au sein de l'institution. Par leurs écrits, ils confient leurs souvenirs, leurs expériences, leurs sentiments sur ce qu'ils ont vécu ici en France ou en opérations extérieures.

C'est un besoin légitime d'exprimer et de faire partager ces moments de vie si spécifique du militaire. Pour ma part, c'est un essai qui naît d'une volonté de raconter, à travers deux de mes missions, une expérience qui pour l'une d'entre elles m'a touché intensément il y a peu. Je veux faire acte de mémoire de l'engagement de l'un de nos camarades, tué en opérations en Afghanistan, alors qu'il assurait une mission au sein de la force française comme photographe.

Le Chef d'escadrons (er) Hervé Tillette de Clermont-Tonnerre a servi au sein du SIRPA Terre (Service d'information et de Relations publiques de l'Armée de Terre) entre 2007 et 2014 comme adjoint au responsable de la cellule Images de cette même armée.

Désigné comme formateur des photographes et caméramans de l'ANA (Armée nationale Afghane) en 2011 pour quatre mois, il a retrouvé, lors de son séjour, les traces du Sergent Sébastien Vermeille, tué en opération le 13 juillet 2011, lors d'un attentat à Kaboul.

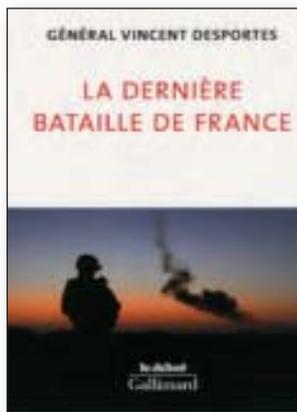
C'est aussi l'occasion pour lui de souligner, pour la première fois, les



> Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

moments vécus auprès de la famille Vermeille lors des cérémonies nationales à Paris et en provinces, destinées à marquer l'attachement de son pays à l'un de ses soldats, mort pour la France.

Publié le samedi 29 août 2015
Nombre de pages : 90
Accessible sur Site internet
« You Scribe ».



LA DERNIÈRE BATAILLE DE FRANCE L'ÉTAT AUX FRANÇAIS QUI CROIENT ENCORE ÊTRE DÉFENDUS

Général Vincent Desportes

Jamais l'armée française n'a été mobilisée simultanément sur autant de théâtres d'intervention, et cela alors que les moyens budgétaires qui lui sont alloués n'ont cessé de diminuer depuis un quart de siècle. C'est cette contradiction, avec des armées aujourd'hui proches du point de rupture, qui justifie le cri d'alarme du général Vincent Desportes.

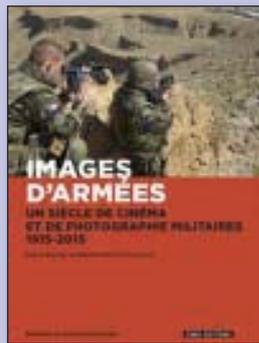
Alors que les menaces de toute nature se multiplient à l'échelle internationale et que le territoire national est désormais directement menacé, la France peut-elle se permettre de ne plus compter que sur des armées aux capacités très fortement dégradées à cause d'une politique d'économies à courte vue ? L'effort budgétaire est nécessaire, mais il ne suffit pas de réclamer des moyens ; il faut en redéfinir la nature et l'emploi. De quelle armée la Nation a-t-elle aujourd'hui besoin ?

C'est à un profond renouveau de la réflexion stratégique française qu'en appelle l'ouvrage.

● L'auteur

Général de division de l'Armée de Terre, Vincent Desportes est né en

IMAGES D'ARMÉES Un siècle de cinéma et de photographie militaire 1915-2015 Sous la direction de Sébastien Denis et Xavier Séné 100 ans d'histoire illustrée du cinéma et de la photographie aux armées françaises



En coédition avec le Ministère de la Défense / ECPAD

Le livre : images au service de l'armée ? « Cinéma d'État » au service du politique ? Mise en scène ? Fiction ? Document ? Propagande ?

Depuis la Première Guerre mondiale, les armées françaises se sont dotées des structures et des outils leur permettant de produire leurs propres images des conflits et des combattants. Créées en 1915, les sections photographique et cinématographique de l'armée, puis les célèbres « SCA » (service cinématographique des armées) et « ECPA » (établissement cinématographique et photographique des armées) sont les prédécesseurs de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD).

Ce livre interroge l'histoire et les sources visuelles ou archivistiques du cinéma et de la photographie aux armées depuis leur apparition pendant la Grande Guerre jusqu'aux engagements dans les conflits les plus récents. Les chercheurs analysent aussi le temps de paix et la mise en scène du lien armées-nation. Ils accordent également une place importante aux opérations extérieures en examinant, en particulier, le rôle des soldats et officiers chargés d'en donner une image interne et publique.

Une plongée exceptionnelle dans le patrimoine historique de l'ECPAD.

Les directeurs de l'ouvrage

Sébastien Denis est professeur en études cinématographiques à l'Université de Picardie - Jules Verne (CRAE/LCP-CNRS).

Xavier Séné, est conservateur en chef du pôle des archives de l'ECPAD.
Format 19X26 - 200 illustrations - Prix : 39 €

LA VIE MILITAIRE PUBLICATION DU CENTRE D'ÉTUDE ET DE PROSPECTIVE STRATÉGIQUE (CEPS) SOUS LA COORDINATION DE SOCHEATA CHEA



Comité de pilotage : Nicolas

Arpagian, Socheata Chea, Colonel Jean-Christophe Boeri, Denis Brunel, Général Thierry Cambournac, Amiral Alain Coldefy, Philippe Cothier, Frédéric Dumas, Général Jean-Paul Paloméros, Colonel Ludovic Pinon, Luc-François Salvador, Loïc Tribot La Spière, Colonel Guillaume Thomas, Général Marc Watin-Augouard

Rapporteurs des conversations : Martine Le Bec, Nicole Mari.

La présente édition est le fruit d'une nouvelle rencontre des Conversations de Gouvieux, organisées au domaine Les Fontaines de Chantilly les vendredi 15 et samedi 16 novembre 2013.

Format 21 x 15 cm

80 pages

Prix : 15 €

Éditions Sépia

6, avenue du Gouverneur-Général Binger

94100 Saint-Maur-des-Fossés

www.editions-sepia.com

1953. Ingénieur, titulaire d'un DEA de sociologie et d'un DESS d'administration des entreprises, il est aussi docteur en histoire. Directeur du Centre de doctrine et d'emploi des forces, puis du Collège interarmées de Défense, il est sanctionné pour ses propos sur la stratégie américaine en Afghanistan et quitte le Ministère de la Défense. Il est aujourd'hui conférencier, enseignant la stratégie à HEC et professeur associé à Sciences Po Paris.

Broché 208 pages
20,5 x 1,7 x 14 cm
Éditions Gallimard
5 rue Gaston-Gallimard
75328 Paris cedex 07

UN CADRE TRÈS SPÉCIAL MILLE ET UNE RENCONTRES Jean-Louis Fifre

Cet ouvrage relate les nombreuses rencontres effectuées par l'auteur pendant près de quarante années de carrière militaire.

De tout près ou à travers des dossiers, il croise des Présidents de la République, Mitterrand, Chirac ; des ministres, Mauroy, Richard, Bourges, Le Theule, Hernu, MAM ; des personnages « historiques », Papon, Mata Hari, les bourreaux d'Oradour-sur-Glane, Boudarel, le bourreau des prisonniers français des camps viets, mais aussi les soviétiques et les Vopos lorsque le mur de Berlin était encore présent et bien solide. Sans oublier, dans un registre plus ludique, Louis de Funès et les gendarmes de Saint-Tropez...

L'auteur, colonel à la retraite, a commencé sa carrière comme militaire appelé de 2^e classe. Il a pu et su profiter de l'ascenseur social offert par les armées. Officier du cadre spécial, il a exercé de nombreuses fonctions en état-major, au ...



> Pour compléter la rubrique
« Dossier, Histoire, Tribune libre »
nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

... cabinet du ministre de la défense puis au sein de la direction du service national. Chef de corps du bureau du service national de Lyon, puis chef d'état-major de la DSN, il a servi en administration centrale comme chef de bureau, sous-directeur puis adjoint au directeur. Cette vie militaire fut marquée par de multiples rencontres aussi insolites que diverses. Ce sont quarante années à cheval sur la fracture de la fin du service national...

228 pages - Prix : 18 €
Editions Edilivre - APARIS
175 boulevard Anatole France Bat A
93200 Saint Denis
www.edilivre.com

LE TESTAMENT DU KOSOVO Daniel Salvatore Schiffer

1999. La Serbie est bombardée par l'aviation de l'OTAN, sans mandat de l'ONU. Seul intellectuel étranger à être présent sur le terrain, dans ce que l'on appelait alors l'ex-Yougoslavie, durant toute la durée de cette intervention militaire (du 24 mars au 10 juin 1999), Daniel Salvatore Schiffer offre, par ce document exceptionnel, un témoignage unique. L'auteur, qui parcourt sans relâche, au péril de sa vie, le pays en guerre, ne se limite cependant pas à y analyser, en philosophe et en humaniste, la cruelle réalité du conflit. Il l'étaye aussi, preuves à l'appui, par une impressionnante série de constats matériels, d'échanges directs avec les survivants et de photos inédites, récoltés aux quatre coins de la Serbie, dont le Kosovo faisait encore partie intégrante.

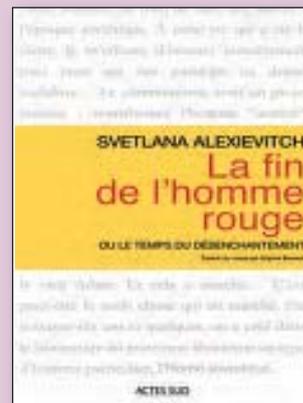
Daniel Salvatore Schiffer, qui fut aussi blessé par un de ces raids aériens de l'Alliance atlantique, n'a pas souhaité publier ce livre jusqu'ici. Car ce journal de guerre contient en effet des révélations qui auraient été auparavant inaudibles, voire irrecevables, au vu du contexte de diabolisation dans lequel une grande partie de l'intelligentsia européenne et des médias internationaux en leur ensemble avaient alors décidé, sans esprit critique ni effort d'analyse, de jeter unilatéralement, systématiquement à de rares exceptions près, les Serbes, sans nuances ni distinctions.

Ainsi est-ce la vérité historique, concernant cette dernière guerre, en Europe, du XX^e siècle, que Daniel Salvatore Schiffer tente de rétablir, contre l'opinion communément reçue, dans ce Testament du Kosovo. Auteur d'une vingtaine d'ouvrages,

LA FIN DE L'HOMME ROUGE PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE (PRIX MÉDICIS ESSAI 2013) attribué à Svetlana Alexievitch

Voici plus de trente ans que Svetlana Alexievitch — journaliste et écrivain, naguère soviétique, aujourd'hui biélorusse — s'est mise à l'écoute. Sollicitant et consignait les mots, les récits des autres, tous témoins ordinaires de leur temps, pour composer ce qu'elle appelle des « romans de voix ». « La guerre n'a pas un visage de femme », « Les Cercueils de zinc », « La Supplication » pour ausculter le cœur et l'âme de l'Homo sovieticus. Singuliers et poignants tissus sonores donc, le travail de confection consiste à coudre entre elles les paroles recueillies, en préservant, outre les faits égrenés, le timbre, la respiration, les hésitations, les omissions, l'émotion contenue ou éclatante, la vitalité de chaque voix. Il y eut des voix de femmes soldats et d'enfants, se souvenant de la guerre entre l'URSS et l'Allemagne nazie (La guerre n'a pas un visage de femme, Derniers Témoins). Des voix de jeunes recrues soviétiques fracassées en Afghanistan, mêlées à celles de leur mère, de leur veuve (Les Cercueils de zinc, publié en 1990, sur la guerre en Afghanistan (1979-1989).) Les voix des témoins et victimes de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (La Supplication). Tout ce vécu, toutes ces expériences individuelles constituant les archives confidentielles, menacées tant par l'oubli que par la négation, d'un XX^e siècle dont l'historiographie officielle soviétique s'est employée à broser un tout autre récit. Une Histoire écrite par Svetlana Alexievitch à hauteur d'homme — centrée sur le vécu, le ressenti.

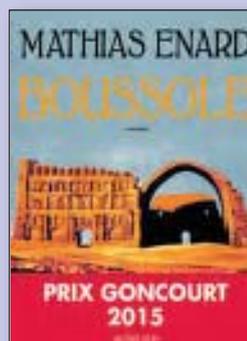
Éditeur : Actes Sud - Prix 17 €99 - Broché 24 €80 -
Août 2015 / 541 pages.



BOUSSOLE PRIX GONCOURT 2015 attribué à Mathias Enard

La nuit descend sur Vienne et sur l'appartement où Franz Ritter, musicologue épris d'Orient, cherche en vain le sommeil, dérivant entre songes et souvenirs, mélancolie et fièvre, revisitant sa vie, ses emballements, ses rencontres et ses nombreux séjours loin de l'Autriche – Istanbul, Alep, Damas, Palmyre, Téhéran... –, mais aussi questionnant son amour impossible avec l'idéale et insaisissable Sarah, spécialiste de l'attraction fatale de ce Grand Est sur les aventuriers, les savants, les artistes, les voyageurs occidentaux. Ainsi se déploie un monde d'explorateurs des arts et de leur histoire, orientalistes modernes animés d'un désir pur de mélanges et de découvertes que l'actualité contemporaine vient gifler. Et le tragique écho de ce fiévreux élan brisé résonne dans l'âme blessée des personnages comme il traverse le livre. Roman nocturne, enveloppant et musical, tout en érudition généreuse et humour doux-amer, Boussole est un voyage et une déclaration d'admiration, une quête de l'autre en soi et une main tendue – comme un pont jeté entre l'Occident et l'Orient, entre hier et demain, bâti sur l'inventaire amoureux de siècles de fascination, d'influences et de traces sensibles et tenaces, pour tenter d'apaiser les feux du présent.

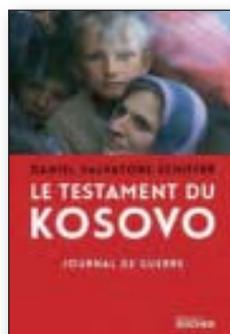
Éditeur : Actes Sud
Août, 2015 / 14,5 x 24,0 / 400 pages



DVD LA PROMESSE D'UNE VIE Film de Russell Crowe

La promesse d'une Vie est une aventure épique se déroulant en Turquie, quatre ans après la terrible bataille de Gallipoli durant la Première Guerre mondiale. Connor, (Russell Crowe) un fermier australien, voyage j'usqu'à Istanbul pour y chercher la trace de ses trois fils portés disparus. Il y trouvera un soutien inespéré auprès d'un officier Turque et de la belle Ayshe propriétaire de l'hôtel dans lequel il séjourne. La promesse d'une Vie est une extraordinaire et intense histoire d'amour, de foi, et de courage.

dont Requiem pour l'Europe consacré à la guerre de Bosnie, agrégé de philosophie, grand spécialiste du dandysme, Daniel Salvatore Schiffer est professeur de philosophie de l'art à l'Académie royale des beaux-arts de Liège. Il est également professeur invité au Collège Belgique, sous le parrainage de l'Académie royale de Belgique et du Collège de France.



Intellectuel engagé, humaniste, esprit libre, Daniel Salvatore Schiffer publie des tribunes fréquentes et remarquées dans bon nombre de grands journaux européens. ■

512 pages - Prix : 21 €
Groupe Artège - Éditions du Rocher
28, rue Comte Félix Gastaldi - BP 521
98015 Monaco
www.editionsdrocher.fr

Bulletin d'adhésion

Association d'officiers de recrutements interne et contractuel

NOM :
Prénom :
Sexe : M - F
Né(e) le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Adresse :
Code postal : _ _ _ _ _
Commune :
Téléphone 1 : _ _ _ _ _
Téléphone 2 : _ _ _ _ _
Courriel @ :
Situation mili. : active – retraite - réserve
Affectation :
Grade / année : / _ _ _ _
Année de nomination
S/LT d'active : | _ _ _ _
Arme ou Service :
Origine (IA, CTA, OAEA, Rang, OSC...):
École d'officiers d'origine :
Nom de Promotion :

Diplôme militaire le plus élevé :
Décorations :

COTISATIONS

- Général et colonel : 55 €
- Lieutenant-colonel et commandant : 48 €
- Officier subalterne : 36 €
- Elève-officier en 2^e année : 36 €
- Elève-officier en 1^e année : gratuit
- Conjoint d'adhérent décédé : 18 €

Je souhaite adhérer à **L'ÉPAULETTE** et je joins au présent bulletin un chèque de | _ _ _ _ _ € à l'ordre de: CCP 295-97 B Paris

Pour les cotisations ultérieures, j'opte pour le prélèvement automatique OUI NON

Fait à le _ _ / _ _ / _ _

Signature

L'ÉPAULETTE
Case n°115
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

Historique

Issue de la fusion des amicales la Versaillaise, la Saint-Maixentaise, la Saumuroise et la Vincennoise, l'amicale des anciens élèves officiers d'active (AAEOA) est créée le 24 novembre 1964 par le général Gandoët (1902-1995) qui en assure la première présidence. L'AAEOA devint L'Épaulette le 16 novembre 1979.

Adhérents

- Les officiers en activité, ou en toute autre position statutaire, appartenant à l'armée de Terre, à la Gendarmerie ou aux Services communs.
- Les élèves-officiers et les officiers-élèves répondant à ces mêmes critères d'origine.
- Les conjoints des adhérents décédés.

CHECK LIST

- CASQUE
- GILET
- RADIO
- COUVERTURE
GMPA

**VOUS ALLEZ
DE L'AVANT,
ON VOUS COUVRE**



Adhérer au GMPA, c'est bénéficier des contrats d'assurances spécifiquement adaptés aux métiers à risque. En cas de coup dur, notre dispositif d'ENTRAIDE SOLIDAIRE vous accompagne, en toutes circonstances et à tous les moments de votre vie.